

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES ET DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'ÉTAT



BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Annuaire Statistique

des affaires immobilières et de l'équipement de l'État 2024

Edition 2025

AVANT-PROPOS



La Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat (DGAIE)

obéit une fois de plus à la rédaction de l'annuaire statistique.

Cette année voit la parution de l'annuaire statistique 2024. Cet annuaire permettra de mettre à la disposition des décideurs, des lecteurs, des partenaires et autres usagers des données statistiques fiables sur le patrimoine non financier de l'Etat.

En effet, neuvième du genre, il est une compilation chiffrée et graphique des résultats capitalisés par la DGAIE au cours de la période quinquennale 2020-2024, grâce aux moyens humains, financiers, matériels mis à sa disposition ou sous sa supervision.

Il est un outil référentiel pour la prise de décisions car il oriente le décideur dans la planification et l'élaboration des stratégies de développement institutionnel.

Outils par excellence de reflet de la vitalité d'une structure, les statistiques collectées, analysées et interprétées sur la période sous revue sont en occurrence, la révélation de la résilience de la DGAIE face à la double crise sécuritaire et humanitaire caractéristique de la période.

La structuration de l'annuaire statistique 2024 respecte la configuration stéréotypée des éditions antérieures et s'articule autour des points suivants :

- présentation de la DGAIE et ses moyens généraux ;
- analyse des indicateurs clés du patrimoine non financier de l'Etat ;
- banque de données statistiques.

Cette édition marque la fin d'une analyse quinquennale des données et se veut un tremplin pour une innovation majeure dès la dixième parution tant du point de vue des acteurs que du champ d'analyse.

Je félicite l'équipe de rédaction et remercie tous ceux qui par leurs contributions quelconques ont permis d'élever le niveau de notoriété de cet instrument statistique d'envergure.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

**Le Directeur Général des Affaires
Immobilières et de l'Équipement de l'État**

Djakaridja BARRO

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	I
SOMMAIRE.....	1
LISTE DES TABLEAUX	2
LISTES DES GRAPHIQUES	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	6
DÉMARCHE METHODOLOGIQUE	8
DEFINITION DES CONCEPTS.....	9
RESUME EXECUTIF	11
I. 1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA DGAIE	14
1. Mission et Attributions de la DGAIE	14
2. Structures.....	15
I.2 ANALYSE DES INDICATEURS CLÉS DE LA DGAIE	19
I.2.1 Ressources humaines.....	19
I.2.2 Les ressources financières.....	24
I.2.3 Les ressources matérielles.....	27
I.2.4 Archives et documentation	31
I.2.5 Communication et relations publiques	35
II.1 BATIMENTS ET BAUX ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT	44
II.1.1 Indicateurs clés des bâtiments administratifs de l'Etat.....	44
II.1.2 Indicateurs clés des baux administratifs de l'état.....	47
II.1.3 Répartition des baux administratifs.....	50
II.1.4 Recettes de service.....	57
II.2 DEPENSES EN EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE	62
II.3 DEPENSES DE FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE L'ÉTAT	69
II.4 LE TRAIN DE VIE DE L'ÉTAT	75
II.5 INDICATEURS CLES DU PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT	77
II.5.1 Taille du parc automobile de l'Etat	77
II.5.2 Evolution des dépenses relatives à la gestion du parc automobile de l'État	81
II.5.3 Les opérations de contrôles des véhicules de l'État et des autres organismes publics	83
II.6 INDICATEURS CLES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPTABILITE MATIERES	85
II.6.1 Réceptions des commandes publiques.....	85
Source : DGAIE/DPAE	86
II.6.2 Réforme des biens de l'État.....	86
II.6.3 Dévolution des biens des projets et programmes en fin d'exécution au Burkina Faso	87
II.6.4 Évolution du déploiement de la comptabilité des matières dans l'administration publique	89
III.2 STATISTIQUES DES RESSOURCES FINANCIERES.....	95
III.3 STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES MATERIELLES	97
III.4 STATISTIQUES DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION	98
III.5 STATISTIQUES SUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS PUBLIQUES.....	99
III.6 STATISTIQUES DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT	99
III.7 STATISTIQUES DES RECETTES DE SERVICE	104
III.8 STATISTIQUES SUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS, EAU, ELECTRICITE, TELEPHONE	105
III.9 STATISTIQUES SUR LE PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT	114
III.10 STATISTIQUES SUR LE DEPLOIEMENT DE LA COMPTABILITE MATIERE DANS L'ADMINISTRATION	117
GLOSSAIRE	119
TABLE DES MATIERES.....	121

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DE LA DGAIE PAR CATEGORIE (%)	21
TABEAU 2 : EFFECTIF DU PERSONNEL SELON LE SEXE	22
TABEAU 3 : REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ANCIENNETE EN 2024	23
TABEAU 4 : COUVERTURE DES BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES	24
TABEAU 5 : SITUATION D'EXECUTION DES DOTATIONS BUDGETAIRES ET DES RECETTES DE LA DGAIE DE 2018 A 2022	25
TABEAU 6 : EVOLUTION DE LA TAILLE DU PARC AUTOMOBILE DE LA DGAIE ENTRE 2020 ET 2024	31
TABEAU 7 : EVOLUTION DU PARC INFORMATIQUE DE LA DGAIE DE 2020 A 2024	31
TABEAU 8 : SITUATION DES ARCHIVES TRAITEES ENTRE 2020 ET 2024 (EN M/L)	33
TABEAU 9 EVOLUTION DE LA CONSULTATION DES ARCHIVES	34
TABEAU 10 : SITUATION DES ARCHIVES EVALUEES ET TRANSFEREES ENTRE 2020 ET 2024 (QTE EN M/L)	34
TABEAU 11: TAUX DE COUVERTURE MEDIATIQUE DES ACTIVITES PAR STRUCTURE DE 2020 A 2024	38
TABEAU 12: COUVERTURE MEDIATIQUE DES ACTIVITES VIA LES MEDIAS TRADITIONNELS DE 2020 A 2024	41
TABEAU 13SITUATION DE LA REPARTITION DES BATIMENTS ET DES VALEURS DANS LES CHEFS-LIEUX DE REGION AU 31/12/2024	45
TABEAU 14: EVOLUTION DES DEPENSES DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES EN MILLIONS F CFA	46
TABEAU 15 : EVOLUTION DU MONTANT (EN MILLIONS DE F CFA) ET DU NOMBRE DE CONTRATS DE REHABILITATION	47
TABEAU 16 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDE DE LOCATION DE BATIMENT EXPRIMES ET APPROUVEE DE 2020 A 2024	49
TABEAU 17 : EVOLUTION DES MONTANTS PREVISIONNELS DES BAUX ADMINISTRATIFS PAR AN (EN MILLIARDS DE FCFA) DE 2020 A 2024	50
TABEAU 18 REPARTITION DU NOMBRE DES BAUX ADMINISTRATIFS DE 2020 A 2024, PAR REGION	51
TABEAU: 19 REPARTITION DU MONTANT DES BAUX ADMINISTRATIFS DE 2020 A 2024, PAR REGION EN MILLIONS DE FRANCS CFA	53
TABEAU 20: REPARTITION DU PORTEFEUILLE DE BAUX ADMINISTRATIFS CONSENTIS A L'ETAT PAR MINISTERE ET INSTITUTION DE 2020 A 2024	55
TABEAU 21: REPARTITION DU MONTANT DES BAUX ADMINISTRATIFS CONSENTIS A L'ETAT EN 2024 PAR MINISTERE ET INSTITUTION EN F CFA	56
TABEAU 22 : EVOLUTION DU MONTANT DES FACTURES D'EAU, D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE EN MILLIONS F CFA	63
TABEAU 23 : EVOLUTION DES CONSOMMATIONS MOYENNES ANNUELLES PAR AGENT PUBLIQUE DE 2020 A 2024	69
TABEAU 24 : EVOLUTION DES ACQUISITIONS D'EQUIPEMENTS FAITES PAR LES MINISTERES ET INSTITUTIONS (EN F CFA)	71
TABEAU 25 : SITUATION DE LA VENTE DES TIMBRES NUMERIQUE EN 2023 ET 2024 (EN MILLIONS F CFA)	73
TABEAU 26 : EVOLUTION DES ACQUISITIONS D'IMPRIMES ADMINISTRATIFS ET DE VALEUR ENTRE 2020 ET 2024 EN MILLIONS DE F CFA	75
TABEAU 27 : EVOLUTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT	76
TABEAU 28 : EVOLUTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT	78
TABEAU 29 : SITUATION DU PARC AUTO DE L'ÉTAT AU NIVEAU CENTRAL ET AU NIVEAU REGIONAL EN 2024	80
TABEAU 30 : SITUATION DES VEHICULES DU PARC CENTRAL DE L'ÉTAT EN 2024	80

<i>TAB</i> LEAU 31 : <i>EVOLUTION DES DEPENSES RELATIVES AU MATERIEL ROULANT DES</i> <i>MINISTERES ET INSTITUTIONS (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA) DE 2020-2024</i>	81
<i>TAB</i> LEAU 32 <i>EVOLUTION DES TAUX D'INFRACTION DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES VEHICULES DE</i> <i>L'ETAT DE 2020 A 2024</i>	84
<i>TAB</i> LEAU 33 : <i>SITUATION DES DEMANDES DE SOLLICITATION DES VEHICULES DU PARC CENTRAL DE L'ETAT</i>	84
<i>TAB</i> LEAU 34: <i>EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS DE RECEPTION DES COMMANDES PUBLICS ET LEUR</i> <i>MONTANT</i>	86
<i>TAB</i> LEAU 35 : <i>EVOLUTION DES BIENS DEVOLUS DES PROJETS ET PROGRAMMES ENTRE 2020-2024</i>	88
<i>TAB</i> LEAU 36 : <i>EVOLUTION DU NOMBRE DU NOMBRE DE PROJETS ET PROGRAMMES DONT LES BIENS ONT FAIT</i> <i>L'OBJET DE DEVOLUTION</i>	89
<i>TAB</i> LEAU 37: <i>EVOLUTION DU NOMBRE DE STRUCTURES AYANT BENEFICIE DE L'APPUI DE LA DGAIE DANS LE</i> <i>CADRE DE L'IMPLANTATION DE LA COMPTABILITE DES MATIERES</i>	90
<i>TAB</i> LEAU 38: <i>EVOLUTION DU NOMBRE D'EPE BENEFICIAIRES D'UN COMPTABLE PRINCIPAL</i> <i>DES MATIERES NOMME ET INSTALLE.</i>	91
<i>TAB</i> LEAU 39: <i>EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTEURS FORMES ET SENSIBILISES SUR LA</i> <i>COMPTABILITE DES MATIERES ET LA GOUVERNANCE DES BIENS PUBLICS</i>	92
<i>TAB</i> LEAU III.2. 1 : <i>SITUATION D'EXECUTION DES BUDGETAIRE ET DES RECETTES DE LA DGAIE DE 2020-2024 EN</i> <i>FCFA</i>	95
<i>TAB</i> LEAU III.2. 2 : <i>EVOLUTION DES EXECUTIONS ET DES PREVISIONS DU BUDGET DE LA DGAIE EN MILLIONS DE</i> <i>FRANC CFA</i>	97
<i>TAB</i> LEAU III.3. 1 : <i>EVOLUTION DU NIVEAU DE CONCENTRATION D'AGENT PAR BUREAU</i>	97
<i>TAB</i> LEAU III.3. 2: <i>EVOLUTION DE LA TAILLE DU PARC AUTOMOBILE DE LA DGAIE</i>	97
<i>TAB</i> LEAU III.3. 3 : <i>EVOLUTION DU PARC INFORMATIQUE DE LA DGAIE</i>	97
<i>TAB</i> LEAU III.4. 1 : <i>VOLUME DES ARCHIVES EVALUEES ET TRANSFEREES DE 2020-2024</i>	98
<i>TAB</i> LEAU III.4. 2 : <i>SITUATION DES ARCHIVES TRAITEES DE 2020-2024</i>	98
<i>TAB</i> LEAU III.4. 3 : <i>ÉVOLUTION DE LA CONSULTATION DES ARCHIVES DE 2020-2024</i>	98
<i>TAB</i> LEAU III.6. 1 : <i>EVOLUTION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT PAR TYPE D'USAGE</i>	99
<i>TAB</i> LEAU III.6. 7: <i>EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDE DE LOCATION DE BATIMENT EXPRIMES ET</i> <i>APPROUVEE</i>	101
<i>TAB</i> LEAU III.6. 8 : <i>ÉVOLUTION DES MONTANTS PREVISIONNELS DES BAUX ADMINISTRATIFS PAR AN (EN</i> <i>MILLIARDS DE FCFA)</i>	101
<i>TAB</i> LEAU III.6. 9 : <i>EVOLUTION DU NOMBRE DES BAUX ADMINISTRATIFS 2020 A 2024 PAR REGION</i>	101
<i>TAB</i> LEAU III.6. 10 : <i>EVOLUTION DU MONTANT DES BAUX ADMINISTRATIFS DE 2020 A 2024, PAR REGION EN</i> <i>MILLIONS DE FRANCS CFA</i>	102
<i>TAB</i> LEAU III.6. 11 : <i>EVOLUTION DU NOMBRE DE BAUX PAR TYPE D'USAGE DE 2020-2024</i>	102
<i>TAB</i> LEAU III.6. 12 : <i>EVOLUTION DU MONTANT DE BAUX PAR TYPE D'USAGE DE 2020-2024</i>	103
<i>TAB</i> LEAU III.6. 13 : <i>EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE BAUX ADMINISTRATIFS CONSENTIS A L'ÉTAT PAR</i> <i>MINISTERES ET INSTITUTIONS DE 2020-2024</i>	103
<i>TAB</i> LEAU III.6. 14 : <i>REPARTITION DU MONTANT EN FRANC CFA DES BAUX ADMINISTRATIFS CONSENTIS A L'ÉTAT</i> <i>PAR MINISTERE ET INSTITUTION EN 2024</i>	104
<i>TAB</i> LEAU III.7. 1 : <i>EVOLUTION DES RECOUVREMENTS DES RECETTES DE SERVICE DE LA DGAIE EN MILLIONS DE</i> <i>FRANC FCFA</i>	104
<i>TAB</i> LEAU III.7. 2 : <i>EVOLUTION DES RECETTES DE VENTES AUX ENCHERES DE 2020-2024 EN MILLIONS DE FRANCS</i> <i>CFA</i>	105
<i>TAB</i> LEAU III.7. 3 : <i>REPARTITION DES RECETTES DE LA VENTE AUX ENCHERES EN 2024 EN MILLIONS DE FRANCS</i> <i>CFA</i>	105
<i>TAB</i> LEAU III.7. 4 : <i>ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA LOCATION DE VEHICULES DE 2020-2024 EN MILLION DE</i> <i>FRANC CFA</i>	105
<i>TAB</i> LEAU III.8. 1: <i>REPARTITION DES DEPENSES EN MILLIONS DE FRANC CFA DE CONSOMMATION PAR POSTE</i> <i>ENTRE 2020 ET 2024</i>	105

TABLEAU III.8. 2 : ÉVOLUTION DU MONTANT DES FACTURES D'EAU, D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE EN FCFA	105
TABLEAU III.8. 3 : CLASSIFICATION DES MINISTERES ET INSTITUTIONS PAR « GRANDS CONSOMMATEURS » EN EAU	105
TABLEAU III.8. 4 : CLASSIFICATION DES MINISTERES ET INSTITUTIONS PAR « GRANDS CONSOMMATEURS » EN ELECTRICITE	107
TABLEAU III.8. 5 : CLASSIFICATION DES MINISTERES ET INSTITUTIONS PAR « GRANDS CONSOMMATEURS » EN TELEPHONE	109
TABLEAU III.8. 10 : ÉVOLUTION DU MONTANT DES FACTURES D'EAU, D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE	113
TABLEAU III.8. 11 : EVOLUTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT	114
TABLEAU III.9. 1: SITUATION DU PARC AUTOMOBILE DE L'ÉTAT DE 2020 A 2024	114
TABLEAU III.9. 2 : SITUATION DU PARC AUTO DE L'ÉTAT AU NIVEAU CENTRAL ET AU NIVEAU REGIONAL EN 2024	115
TABLEAU III.10. 1 : EVOLUTION DU NOMBRE DE RECEPTIONS DES COMMANDES PUBLIQUES ET DE LEUR MONTANT	117
TABLEAU III.10. 2 : EVOLUTION DU NOMBRE DE VEHICULES REFORMES	117
TABLEAU III.10. 3 : SITUATION DES BIENS DEVOLUS DES PROJETS ET PROGRAMMES ENTRE 2020-2024	117
TABLEAU III.10. 4 : EVOLUTION DU NOMBRE DE STRUCTURES BENEFICIAIRES DE L'IMPLANTATION DE LA COMPTABILITE DES MATIERES	118
TABLEAU III.10. 5 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTEURS FORMES ET SENSIBILISES SUR LA COMPTABILITE DES MATIERES ET LA GOUVERNANCE DES BIENS PUBLICS.	118

LISTES DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA DGAIE SUR LA PERIODE 2020-2024	20
GRAPHIQUE 2 : REPARTITION DES EFFECTIFS DE LA DGAIE SELON L'AGE EN 2024	21
GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DES PREVISIONS DES RESSOURCES FINANCIERES DE LA DGAIE (EN MILLIONS DE FCFA)	26
GRAPHIQUE 5 ÉVOLUTION DES EXECUTIONS DES RESSOURCES FINANCIERES DE LA DGAIE (EN MILLIONS DE FCFA)	27
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DU NIVEAU DE CONCENTRATION PAR BUREAU	29
GRAPHIQUE 7 : NOMBRE D'ACTIVITES PREVUES A MEDIATISER DE 2020 A 2024	36
GRAPHIQUE 8 : TAUX DE COUVERTURE MEDIATIQUE	39
GRAPHIQUE 9 : EVOLUTION DES TAUX DE MEDIATISATION SUIVANT LE CANAL	41
GRAPHIQUE 10: SITUATION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT PAR TYPE D'USAGE	45
GRAPHIQUE 11 REPARTITION DES BAUX ADMINISTRATIFS DE 2020 A 2024 PAR REGION	52
GRAPHIQUE 12 : REPARTITION DU NOMBRE DES BAUX ADMINISTRATIFS PAR TYPE D'USAGE DE 2020 A 2024	54
GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DES RECOUVREMENTS DES RECETTES DE SERVICE DE LA DGAIE EN MILLIONS F CFA ENTRE 2020 ET 2024	58
GRAPHIQUE 14: EVOLUTION DES RECOUVREMENTS DES RECETTES DE LA VENTE AUX ENCHERES DE LA DGAIE EN MILLIONS F CFA ENTRE 2020 ET 2024	59
GRAPHIQUE 15 : REPARTITION DES RECETTES DE LA VENTE AUX ENCHERES	61
GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DES RECOUVREMENTS DES RECETTES DE LOCATION DE VEHICULES EN MILLIONS F CFA ENTRE 2020 ET 2024	62
GRAPHIQUE 17 : REPARTITION DES DEPENSES GLOBALES DE CONSOMMATION PAR POSTE	63
GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DE LA FACTURE D'EAU (EN MILLIONS F CFA)	64
GRAPHIQUE 19 EVOLUTION DE LA FACTURE D'ELECTRICITE (EN MILLIONS F CFA)	66

GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DE LA FACTURE DE TELEPHONE (EN MILLIONS F CFA).....	67
GRAPHIQUE 21: EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES MOYENNES PAR AGENT PUBLIC.....	68
GRAPHIQUE 22: EVOLUTION DES DEPENSES DES TIMBRES FISCAUX ET DES AUTRES IMPRIMES ADMINISTRATIFS (EN MILLIONS F CFA)	73
GRAPHIQUE 23 : EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS PAR TYPE (EN F CFA)	74
GRAPHIQUE 24 : REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS ENTRE 2020 ET 2024.....	74
GRAPHIQUE 25 NOMBRE DE VEHICULES A DEUX ROUES ET QUATRE ROUES	78
GRAPHIQUE 26 : SITUATION DES VEHICULES A 4 ROUES DU PARC AUTOMOBILE DE L'ÉTAT PAR TYPE DE VEHICULES EN 2024	79
GRAPHIQUE 27 : ÉVOLUTION DES DEPENSES RELATIVES AU MATERIEL ROULANT	82
GRAPHIQUE 28 : EVOLUTION DES DEPENSES RELATIVES AU MATERIEL ROULANT DES MINISTERES ET INSTITUTIONS (EN MILLIARDS)	83
GRAPHIQUE 29 : EVOLUTION DU NOMBRE DE VEHICULES REFORMES	87

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANLF	: Autorité Nationale de Lutte contre la Fraude
BBDA	: Bureau Burkinabè des Droits d'Auteurs
BCMS	: Bureau Comptable Matières Secondaire
CCI-SE	: Cellule de Contrôle Interne et de Suivi Evaluation
CID	: Circuit Informatisé de la Dépense
CNDH	: Commission Nationale des Droits Humains
CNOI	: Commission Nationale des Opérations Immobilières
CES	: Conseil Economique et Social
DAF	: Direction de l'Administration des Finances
DAIE	: Direction des Affaires Immobilières de l'État
DCIM	: Dépenses Communes Interministérielles
DCM	: Direction de la Comptabilité Matières
DCMEF	: Direction du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
DEDC	: Direction de l'Equipement de l'État et des Dépenses Communes
DGAIE	: Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Equipement de l'État
DGB	: Direction Générale du Budget
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGTTM	: Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime
DPAE	: Direction du Parc Automobile de l'État
DRB	: Direction Régionale du Budget
EPE	: Etablissement Public de l'État
FCFA	: Francs de la Communauté Financière Africaine
M.FEMME	: Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
MAAH	: Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
MAECBE	: Ministère des affaires étrangères et de la coopération
MATDCS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale
MCAT	: Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCIA	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MCRP	: Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MDENP	: Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
MDNAC	: Ministère de la Défense et des Anciens Combattants
MF	: Médiateur du Faso
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MEFP	: Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
MENA	: Ministère de l'Education Nationale
MENAPLN	: Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MESRSI	: Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MFPTPS	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJFIP	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
MJPDH	: Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits Humains
MMC	: Ministère des Mines et des Carrières
MRAH	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MS	: Ministère de la Santé
MSL	: Ministère des Sports et des Loisirs

MUH	: Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
PM	: Premier Ministère (Primature)
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
SA	: Service des Acquisitions
SAD	: Service des Archives et de la Documentation
SADOME	: Service de l'Aliénation des biens du Domaine Mobilier de l'État
SF	: Service des Finances
SBA	: Service des Baux Administratifs
SCCM	: Service de la Centralisation de la Comptabilité des Matières
SCEET	: Service du suivi des Consommations d'Eau, d'Electricité et de Téléphone
SCR	: Service de la Communication et des Relations Publiques
SEDC	: Service des Engagements des Dépenses Communes
SG	: Secrétariat Général
SIGASPE	: Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'État
SMA	: Service des Magasins et Ateliers
SMARC	: Service du Matériel Roulant et des Consommables
SPIE	: Service du Patrimoine Immobilier de l'État
SRBMI	: Service des Réceptions des Biens Mobiliers et Immobiliers
SRM	: Service du Réseau des Comptables Matières
SRH	: Service des Ressources Humaines
SRPAE	: Service de la Règlements du Parc Automobile de l'État
ST	: Service Technique
STL	: Service du Transport et de la Logistique
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UV	: Unité de Vérification

DÉMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de l'annuaire statistique 2024 des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat a comporté les trois (03) phases suivantes :

✓ première phase

- mise en place d'une équipe matricielle polyvalente ;
- collecte des données statistiques sur les indicateurs prédéfinis au titre de l'année 2024 ;
- tenue de deux réunions de cadrage en vue de statuer pertinemment sur le maintien, l'abandon ou l'ajout d'indicateurs.

✓ deuxième phase

- élaboration de l'avant-projet de l'annuaire statistique dans un premier temps à Ouagadougou ;
- finalisation des travaux à Koudougou.

Au cours de cette phase, les points saillants et les tendances évolutives des indicateurs sont traités, analysés et interprétés.

✓ troisième phase:

- validation du projet d'annuaire par le conseil de direction de la DGAIE ;
- publication du format numérique de l'annuaire sur les sites web de la DGAIE www.dgaie.gov.bf et du ministère de l'économie et des finances <http://www.finances.gov.bf/> ;
- dépôt d'une copie au Service des archives et de la documentation de la DGAIE pour consultation.

DEFINITION DES CONCEPTS

En vue de permettre une compréhension uniforme et harmonisée des concepts utilisés dans cet annuaire, quelques définitions s'imposent.

Concepts	Définitions
Bail administratif	Contrat de location d'immeubles dans lequel l'État ou un de ses démembrements est partie contractante
Bien fongible	Se dit d'un bien qui, dans l'usage qui en est fait, peut se substituer à un autre bien, de même nature, de même qualité ou de valeur égale
Charges de fonctionnement	L'ensemble des dépenses qui couvrent les besoins incompressibles telles que les fournitures, l'eau, l'électricité, etc.
Comptabilité des matières	Comptabilité d'inventaire permanent ayant pour objet la description des existants, des biens meubles et immeubles, des stocks autres que les deniers et valeurs.
Comptable des matières	Personne habilitée à assurer la tenue de la comptabilité, la gestion et la conservation des matières.
Dévolution	Transfert de propriété à l'État des biens des projets et programmes de développement en fin d'exécution.
Equipements	Ensemble des matières : mobiliers de bureau, matériels et mobiliers de logement, de matériels informatiques et matériels spécifiques, ...
État locataire	Fonction de l'État ou ses démembrements en tant que partie prenante dans un bail avec des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens immobiliers. Le locataire a un droit de jouissance sur le bien loué.
État propriétaire	Fonction de l'État et de ses démembrements autonomes d'avoir dans leur patrimoine des biens meubles et/ou immeubles. A cet effet, en tant que propriétaire, il peut user, fructifier et aliéner des biens détenus en propriété.
Hôtel administratif	Bâtiment administratif à usage de bureaux, d'une grande capacité d'accueil, destiné à regrouper plusieurs services publics.
Immeuble ou Immobilier	Bien qui ne peut être déplacé
Indemnité de remise en état (IRE)	Montant versé par l'État à un bailleur après la résiliation d'un contrat de bail administratif en réparation des dégradations subies par le bâtiment loué du fait de son occupation
Inventaire	Comptage physique du nombre ou mesurage physique de la quantité du volume ou de la valeur des matières existantes
Maître d'œuvre	Personne physique ou morale de droit public ou privé chargée par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué, des attributions attachées aux aspects architecturaux et techniques de la réalisation d'un ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure au terme d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

Concepts	Définitions
Maître d'ouvrage	Personne morale de droit public qui est le propriétaire final de l'ouvrage ou de l'équipement technique objet du marché.
Patrimoine non financier de l'État	Ensemble des biens corporels et incorporels appartenant à l'État.
Représentant de l'État propriétaire	Institution habilitée à agir au nom de l'État dans l'exercice des attributs de l'État propriétaire. Le ministre en charge des finances en tant qu'ordonnateur unique des matières communes est le représentant de l'État propriétaire.
Services associés	Ensemble des prestations connexes à effectuer dans un bâtiment en vue d'en assurer une fonctionnalité permanente et améliorer ainsi sa durabilité. Elles visent notamment : - le maintien de la propreté des lieux (nettoyage des bureaux, cours et toits, entretien des jardins) ; - la maintenance des équipements et des installations (circuit électrique, réseau informatique, climatisation, plomberie sanitaire, bris de glace, étanchéité, traitement anti termites, etc.) ; - la sécurisation du bâtiment (sécurité incendie et protection des biens et des personnes).
Train de vie de l'État	Ensemble des dépenses relatives au fonctionnement courant des services publics. Il intègre les dépenses inscrites au titre 3 et les acquisitions nouvelles de véhicules issues du titre 4 du budget de l'État.

RESUME EXECUTIF

L'annuaire statistique des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat est à sa neuvième parution sans interruption. Ses pages liminaires comprennent l'avant-propos du Directeur Général, les acronymes, la définition de certains concepts, la démarche méthodologique et le présent résumé exécutif.

Le dit annuaire statistique est structuré en trois (03) grandes parties :

- la première partie présente l'organisation de la DGAIE ainsi que ses moyens généraux ;
- la deuxième partie analyse les indicateurs clés du patrimoine non financier de l'Etat ;
- la troisième partie est une banque de données statistiques exploitables à souhait.

Le champ de couverture des données recueillies et analysées dans le cadre de cette édition concerne les données des ministères, des institutions et celles des EPE. Il porte sur la période de référence de 2020 à 2024.

Chaque rubrique analysée fait ressortir :

- ✓ les points saillants qui synthétisent les caractéristiques majeures;
- ✓ le commentaire général qui interprète les tendances aussi bien sur la période sous revue qu'entre 2023 et 2024 ;
- ✓ les notes méthodologiques qui définissent et explicitent certaines terminologies, le cas échéant.

L'analyse des données sur le patrimoine non financier de l'Etat révèle que certains indicateurs sont sur la bonne trajectoire, traduisant une performance dans la gestion administrative ou dans la mise en œuvre de la gouvernance de la politique publique.

Au titre de cette rubrique, on peut relever :

- une meilleure connaissance du patrimoine immobilier de l'Etat. Grâce à l'inventaire géo référencé, le nombre de bâtiments administratifs est estimé à 2 736 dont 1 403 à usage de bureaux (51,28%);
- une augmentation des consommations d'électricité des services publiques enregistrée entre 2023 et 2024. Elles sont respectivement passées de 21 835,37 millions à 22 778,24 millions ;

- les dépenses de téléphone présentent une baisse considérable de 2023 à 2024 passant respectivement de 5939.05 millions de FCFA à 5409.32 millions de FCFA;
- une meilleure connaissance du parc automobile de l'Etat. Sa taille est passée de 17 205 véhicules tous type compris en 2023 à 18 962 en 2024;
- une forte implantation de la comptabilité des matières dans l'Administration. En 2024, trente-trois (33) ministères et institutions, soixante (60) EPE, vingt-un (21) collectivités territoriales et un (01) SE ont bénéficié de l'implantation de la comptabilité des matières. Une moyenne annuelle de 1053 personnes qui ont été formées ou sensibilisées dans ce domaine.

A l'inverse, l'évolution de certains indicateurs interpelle à un changement de comportement ou à une vigilance mineure ou accrue. A ce titre, on peut remarquer :

- la tendance baissière de l'effectif du personnel de la DGAIE passant de 217 agents en 2020 à 155 en 2024, soit un taux moyen annuel de régression de 8.07% ;
- la prédominance des agents d'application et d'exécution (80,65%) par rapport aux agents de conception (19.35%) ;
- le portefeuille des baux administratifs est tendanciuellement en baisse. Il est passé de 307 baux en 2020 à 243 baux en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 5,68% sur la période.. Corrélativement, les dépenses y relatives sont passées de 8 536,96 millions F CFA en 2020 à 7 170,86 millions F CFA en 2024, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 1,05 ;
- les recettes de service de la DGAIE sur la période 2020-2024 sont tendanciuellement en baisse passant de 1 671,71 millions F CFA en 2020 à 678,66 millions F CFA en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 20,18% porté à plus de 94% par les ventes aux enchères ;
- la persistance des cas d'infraction à la réglementation sur l'utilisation des véhicules de l'Etat. Les taux d'infraction sont en constante augmentation sur les années 2021 et 2022 avec respectivement 8,59% et 9,09% ;

**PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA DIRECTION
GENERALE DES AFFAIRES IMMOBILIERES ET DE
L'EQUIPEMENT DE L'ÉTAT**

I. 1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA DGAIE

La Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'État est une structure centrale du Ministère de l'économie et des finances. Elle est inscrite au programme budgétaire « Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers ».

Les textes fondamentaux qui régissent son organisation, ses attributions et son fonctionnement sont :

- le décret n°2024-1457/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- l'arrêté n°2023-00157/MEFP/SG/DGAIE du 27 mars 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGAIE.

1. Mission et Attributions de la DGAIE

La Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat a pour mission « d'assurer la gestion du patrimoine non financier de l'Etat ».

En termes d'attributions, elle est chargée principalement :

- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie immobilière de l'Etat (SIE) ;
- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie de l'équipement de l'Etat (SEE) ;
- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat (SOGPAE) ;
- de définir et de suivre la mise en œuvre de la stratégie de rationalisation des dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat ;

- de s'assurer de la contractualisation pour l'entretien et le gardiennage des bâtiments administratifs communs abritant plusieurs ministères ou institutions ;
- d'assurer la contractualisation des baux administratifs ;
- de gérer le parc automobile de l'Etat et les consommables y afférents ;
- de gérer les crédits budgétaires au titre des dépenses communes de fonctionnement de l'administration ;
- de tenir la comptabilité des matières de l'Etat et de ses démembrements ,
- de centraliser les comptes de gestion des Comptables principaux des matières ;
- de superviser et de coordonner les réformes des biens de l'Etat et de ses démembrements ;
- de procéder à l'aliénation des biens du domaine mobilier de l'Etat et de ses démembrements.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Comptabilité des matières, elle joue le rôle de comptable matières « centralisateur » de l'Etat en lien fonctionnel avec les Comptables principaux des matières. Elle met en œuvre le cahier de charges relatif aux bâtiments communs.

2. Structures

La Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Equipement de l'État est organisée autour d'une Direction générale, de six (6) structures d'appui et de quatre (04) directions techniques.

• La Direction générale comprend :

- le Directeur général qui définit les grandes orientations, coordonne, contrôle l'exécution des activités et évalue les performances. Il assure les fonctions d'administrateur de crédit des dépenses communes interministérielles à l'exclusion des dépenses du personnel (Section 99 du budget de l'État) et d'Ordonnateur du budget du fonds d'équipement de la DGAIE ;
- le Secrétariat du Directeur général, dirigé par une secrétaire particulière, est chargé de la gestion du courrier et de l'organisation des audiences du Directeur général ;

- la Cellule d'appui technique est composée de trois (03) chargés d'appui techniques en 2024 sur un quota maximum réglementaire de cinq (05). Ils sont chargés de l'étude et du traitement des dossiers à eux confiés par le Directeur général.

La secrétaire particulière et les chargés d'études ont rang de chefs de service.

- **Les structures d'appui sont composées :**

- de la Cellule de contrôle interne et de suivi-évaluation (CCI-SE) qui a pour mission d'assurer la fonction de contrôle interne et de suivi-évaluation au sein de la DGAIE. Elle est animée par cinq (05) Chargés de contrôle interne et de suivi-évaluation en décembre 2024. Un chargé de contrôle interne préside le Comité anti-corruption régit par l'arrêté n°2019 0581/MINEFID/IGF du 31 décembre 2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement des Comités Anti-corruption au sein des structures du MINEFID ;
- du Bureau comptable matières secondaire (BCMS) qui a pour mission d'assurer la gestion des matières de la DGAIE. Il est placé sous la responsabilité d'un comptable secondaire des matières ;
- du Service des ressources humaines (SRH) qui a pour mission la gestion du personnel de la DGAIE ;
- du Service de la communication et des relations publiques (SCRP) qui a pour mission de veiller à la visibilité de l'action de la DGAIE par l'information de son public cible et de ses partenaires ;
- du Service des archives et de la documentation (SAD) qui a pour mission d'organiser et de gérer l'ensemble des archives de la DGAIE ;
- du Service financier (SF) qui a pour mission la gestion des moyens financiers de la DGAIE.

Une régie d'avances animée par un régisseur dûment nommé est créée au sein du SF pour faciliter l'exécution d'opérations spécifiques.

Les chargés de contrôle interne et de suivi-évaluation, le régisseur d'avances et les autres responsables de structures d'appui ont rang de Chef de service.

- **Les directions techniques de la DGAIE**

Elles sont constituées de la Direction de la comptabilité des matières (DCM), de la

Direction des affaires immobilières de l'Etat (DAIE), de la Direction de l'équipement de l'Etat et des dépenses communes (DEDC) et de la Direction du parc automobile de l'Etat (DPAE). Chacune est placée sous la responsabilité d'un (e) directeur (trice) qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services.

- La Direction de la comptabilité des matières a pour mission la tenue de la comptabilité des matières de l'Etat. Elle comprend les services suivants :
 - le Service de la centralisation de la comptabilité des matières (SCCM) qui assure la production de la situation comptable consolidée et le compte de gestion des biens meubles et immeubles de l'Etat ;
 - le Service du réseau des comptables matières (SRCM) qui assure la supervision du réseau des comptables matières ;
 - le Service des réceptions des biens mobiliers et immobiliers (SRBMI) qui assure la participation, la centralisation et le traitement des informations relatives à la réception des marchés publics.
- La Direction des affaires immobilières de l'Etat a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la stratégie immobilière de l'Etat. Elle est composée des services ci-après :
 - le Service du patrimoine immobilier de l'Etat (SPIE) qui assure la gestion des biens immobiliers de l'Etat ;
 - le Service des baux administratifs (SBA) qui assure la gestion des baux administratifs ;
 - le Service de l'aliénation des biens du domaine mobilier de l'Etat (SADOME) qui assure la vente aux enchères des biens réformés de l'Etat.

Une régie de recettes est créée au sein de la DAIE pour la gestion des recettes de service de sa compétence. Le régisseur de recettes est sous la responsabilité fonctionnelle du Trésorier ministériel du MEF.

- La Direction de l'équipement de l'Etat et des dépenses communes a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'équipement de l'Etat. Elle est composée des services ci-après :
 - le Service des acquisitions (SA) chargé de la définition et le suivi de la mise

- en œuvre de la réglementation de l'équipement de l'administration publique ;
- le Service du suivi des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone (SCEET) qui assure le suivi des abonnements publics d'eau, d'électricité et de téléphone ;
 - le Service des magasins et ateliers (SMA) qui assure la gestion des matières en stock dans les magasins de l'Etat ;
 - le Service des engagements des dépenses communes (SEDC) qui assure l'engagement et la liquidation des dépenses communes.
- La Direction du parc automobile de l'Etat a pour mission d'élaborer et suivre la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat (SOGPAE).

Elle comprend les services ci-après :

- le Service d'assistance technique (SAT) qui assure l'entretien et la réparation des véhicules du parc automobile de l'Etat ;
- le Service du transport et de la logistique (STL) qui examine les besoins en matériel roulant ;
- le Service de la réglementation du parc automobile de l'Etat (SRPAE) qui assure la réglementation relative au parc automobile de l'Etat ;
- le service du matériel roulant et des consommables (SMARC) qui assure le processus d'acquisition au titre du matériel roulant.

Une régie de recettes est logée au sein de la DPAE pour la gestion des recettes de service de sa compétence. Le régisseur de recettes est sous la responsabilité fonctionnelle du Trésorier ministériel du MEF.

Au niveau déconcentré, la DGAIE ne dispose pas de structures déconcentrées. Ses activités sont prises en charge par les Directions régionales du budget (DRB).

Au sein des Ministères et Institutions, il existe des Bureaux comptables des matières (BCM) qui sont les représentants de la DGAIE. Ils assurent la gestion du patrimoine non financier desdites structures.

Une Unité de vérification, placée sous la coordination du Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers, est logée au sein de la DGAIE pour la gestion des dossiers liés aux dépenses communes interministérielles (DCIM). La DGAIE assure la fonction d'Ordonnateur délégué de ladite section, hormis les dépenses de personnel. L'unité de vérification est composée des représentants des structures suivantes :

- de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers ;
- de la Direction Générale du Budget/Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité ;
- de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique/Paierie Générale.

I.2 ANALYSE DES INDICATEURS CLÉS DE LA DGAIE

I.2.1 Ressources humaines

Points saillants :

- personnel fortement composé d'agents d'exécution ;
- personnel essentiellement masculin ;
- personnel majoritairement jeune ;
- baisse tendancielle des effectifs.

Commentaire général

Le capital humain demeure l'élément primordial dans la réalisation des objectifs d'une organisation. En tant que structure centrale du Ministère en charge des Finances, la DGAIE dispose de ressources humaines essentielles pour accomplir sa mission. Entre 2020 et 2024, l'effectif total du personnel de la DGAIE a diminué de façon constante, passant de 217 à 155 agents, ce qui équivaut à un taux de régression annuel moyenne de 8,07 %. En 2024, elle compte 155 agents toutes catégories confondues contre 175 en 2023 soit une baisse de 11,43%. Voici les principaux traits caractéristiques de son personnel :

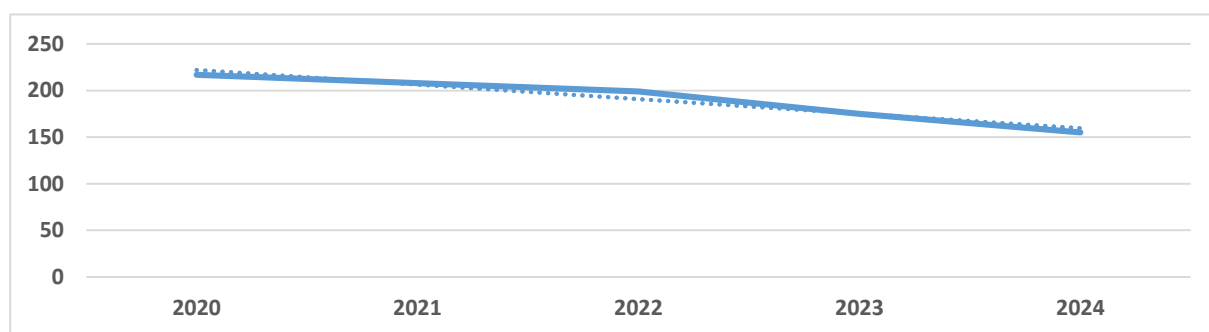
- **Selon la période**

Sur la période de référence de 2020 à 2024, les variations relatives moyennes annuelles des effectifs par catégorie sont les suivantes :

- catégorie A : -10,62% ;
- catégorie B : -7,99% ;
- catégorie C : -4,46% ;
- catégorie D : -15,91% ;
- catégorie E : -9,19%.

Ces données montrent une tendance générale à la baisse des effectifs dans toutes les catégories sur cette période.

Graphique 1 : Évolution des effectifs de la DGAIE sur la période 2020-2024



Source : DGAIE/SRH

- **Selon la catégorie**

Selon la catégorie

La répartition des agents selon les catégories pour l'année 2024 est la suivante :

- catégorie A : 19,35% (contre 23,43% en 2023) ;
- catégorie B : 27,74% (contre 29,14% en 2023) ;
- catégorie C : 29,03% (contre 25,14% en 2023) ;
- catégorie D : 1,94% (contre 2,29% en 2023) ;
- catégorie E : 21,94% (contre 20,00% en 2023).

Tableau 1 : Évolution de l'effectif du personnel de la DGAIE par catégorie (%)

	2020	2021	2022	2023	2024
A et assimilés	21,66	22,12	22,11	23,43	19,35
B et assimilés	27,65	28,85	29,15	29,14	27,74
C et assimilés	24,88	25,00	26,13	25,14	29,03
D et assimilés	2,76	2,40	2,51	2,29	1,94
E et assimilés	23,04	21,63	20,10	20,00	21,94
Total	100	100	100	100	100

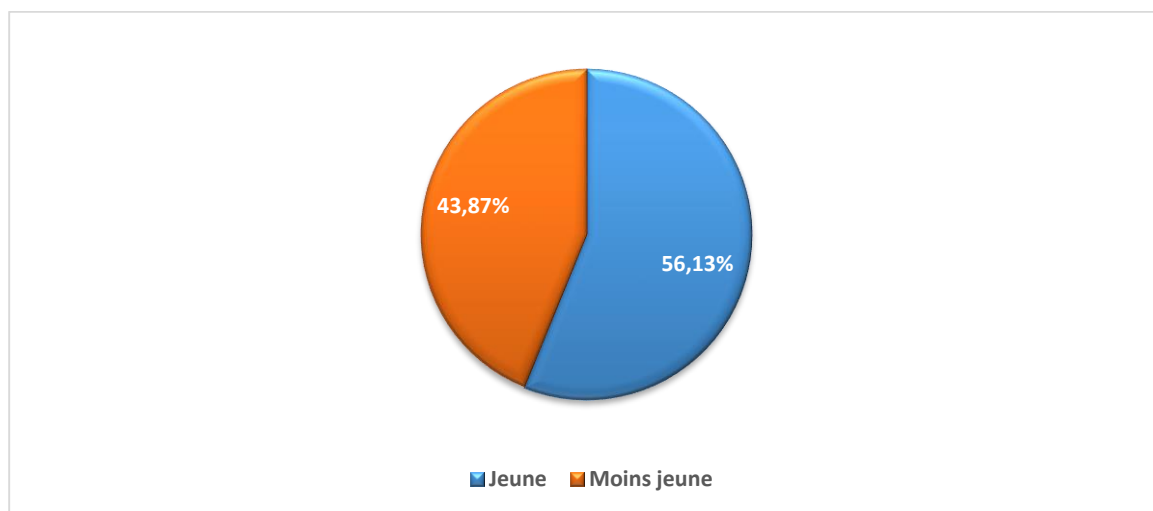
Source : DGAIE/SRH

Il est à noter une prédominance significative des agents d'application et d'exécution (80,65%) par rapport aux agents de conception (19,35%). Comparativement à 2023, toutes les catégories ont connu une légère diminution de leur effectif à l'exception de la catégorie C. En outre, les effectifs du personnel des catégories C et D sont restés stationnaires en 2021 et 2022. Par contre les agents de catégorie A, B et E ont enregistré des baisses respectives de l'ordre de 4,35%, 3,33% et 11,11% sur la même période.

• Selon l'âge

En 2024, la DGAIE maintient sa tendance des années précédentes avec une majorité de personnel jeune (âgé de 45 ans ou moins), représentant 56,13% de l'effectif. En comparaison à l'année 2023, on observe une diminution de cette proportion, qui était alors de 66,29%. Pour la même année 2024, les agents âgés de 46 ans et plus sont les moins nombreux et représentent 43,87% de l'effectif.

Graphique 2 : Répartition des effectifs de la DGAIE selon l'âge en 2024



Source : DGAIE/SRH

• Selon le sexe

En 2024, la répartition du personnel montre que les hommes représentent 67,74% tandis que les femmes représentent 32,26%. Ces taux connaissent une légère variation par rapport à 2023, (72,57 pour les hommes et 27,43 pour les femmes). L'effectif masculin est passé de 168 en 2020 à 105 en 2024 correspondant à un taux de régression annuelle moyen de 11,09%, alors que celui du genre féminin a enregistré une progression annuelle moyenne de 0,51% sur la même période.

Tableau 2 : Effectif du personnel selon le sexe

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Sexe	EFFECTIF	PROPORTION	EFFECTIF	PROPORTION	EFFECTIF	PROPORTION	EFFECTIF	PROPORTION	EFFECTIF	PROPORTION
Masculin	168	77,42%	154	74,04%	144	72,36%	127	72,57%	105	67,74%
Féminin	49	22,58%	54	25,96%	55	27,64%	48	27,43%	50	32,26%
Total	217	100%	208	100%	199	100%	175	100%	155	100%

Source : DGAIE/SRH

• Selon l'effectif par structure

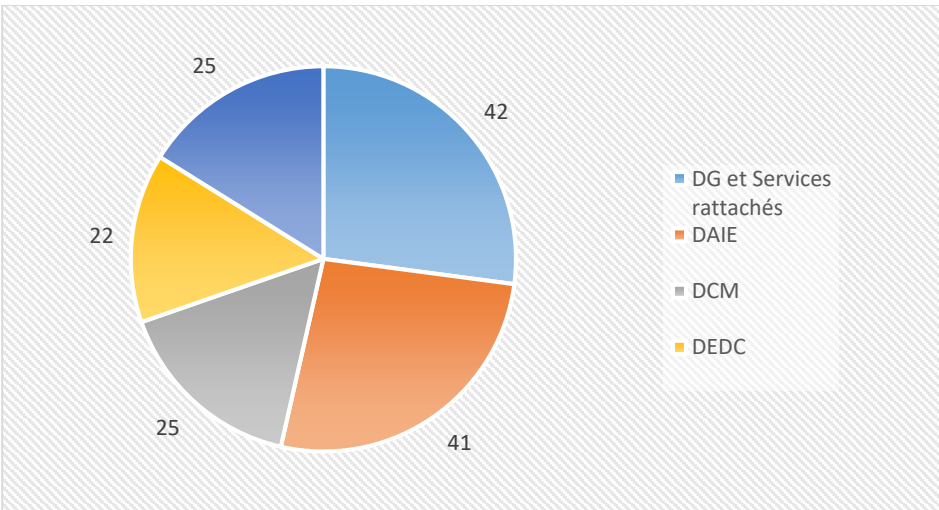
En 2024, la répartition des effectifs du personnel par structure se présente comme suit :

- 27,10% pour la direction générale et ses structures rattachées (contre 25,14% en 2023) ;
- 26,45% pour la DAIE (contre 23,43% en 2023) ;
- 16,13% pour la DCM (contre 19,43% en 2023) ;
- 14,19% pour la DEDC (contre 17,14% en 2023) ;
- 16,13% pour la DPAE (contre 14,86% en 2023) ;

L'analyse de l'évolution des effectifs par structure sur la période 2020-2024 révèle que la DEDC a enregistré la plus grande proportion de baisse avec un taux de régression annuelle de 15,43%. La plus faible régression annuelle est enregistrée au niveau de la direction générale et ses services rattachés (0,59%).

En 2024, la Direction générale (et ses services rattachés) ainsi que la DAIE comptent les effectifs les plus élevés, avec respectivement 44 agents et 41 agents. La forte proportion observée au niveau de la DAIE s'explique par la prise en compte des gardiens des édifices publics dans l'effectif de cette direction.

Graphique 3 : Répartition des effectifs par structure en 2024



Source : DGAIE/SRH

- Selon l’ancienneté dans la fonction publique

La répartition du personnel selon l’ancienneté dans la fonction publique en 2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : répartition de l'effectif par ancienneté en 2024

TRANCHE D'ANCIENNETE	EFFECTIF	POURCENTAGE (%)
[0-5]	8	5,16
[5-10]	75	48,39
[10-15]	20	12,90
[15-20]	36	23,23
[20-25]	9	5,81
[25-30]	1	0,65
[30-35]	5	3,23
[35-40]	1	0,65
Total	155	100

Source : DGAIE/SRH

De l'analyse de ce tableau, il ressort que la tranche d'ancienneté comprise entre 05 et 10 ans enregistre la plus grande proportion soit 48,39%. Les plus faibles proportions sont enregistrées au niveau des tranches d'âge de 25 à 30 ans et de 35 à 40 ans.

• **Selon la couverture des besoins en ressources humaines**

Dans l'ensemble, les ressources humaines sont jugées insuffisantes. En effet, sur les 45 agents sollicités en 2024, la DGAIE n'a reçu que 17 agents soit un manque de 28 agents. De plus, au cours de la même période, 34 agents ont quitté leurs postes de travail à la DGAIE (retraites, affectations/promotions, disponibilité, décès et stages de formation).

Tableau 4 : Couverture des besoins en ressources humaines

Effectif	Besoins exprimés	Effectif reçu	DEPARTS					Ecart
	45	17	Affectations	Retraites	disponibilité	Décès	Stage de formation	
			24	4	1	2	3	
								-62

Source : DGAIE/SRH

I.2.2 Les ressources financières

Points saillants

- Ressources financières de la DGAIE relativement baissière ;
- Prévisions budgétaires du fonds d'équipement relativement stationnaire.

Commentaire général

Les ressources financières de la DGAIE gérées par le Service Financier pour le fonctionnement et la mise en œuvre des activités de la structure, proviennent des dotations du budget de l'Etat et du fonds d'équipement. Sur la période 2020-2024, les prévisions budgétaires ont montré une tendance relativement baissière, de même que les niveaux d'exécution mais légèrement baissière.

De 20220 à 2024, les dotations sont passées de 1 613,99 millions F CFA à 629, 81 millions F CFA avec un pic en 2023. En effet l'analyse des prévisions des ressources financières de la DGAIE sur la période fait ressortir un taux de régression annuel moyen de 20,96%. De même, l'analyse de l'évolution de leur niveau d'exécution affiche un taux de régression annuel moyen de 30,43%.

Tableau 5 : situation d'exécution des dotations budgétaires et des recettes de la DGAIE de 2018 à 2022

DESIGNATION	Prévisions	Exécution	Taux en %
2020			
Budget de l'Etat	1 142 696 733	1 120 348 233	98,04
Fonds d'Equipement	471 251 801	296 866 337	63,00
Total 2	1 613 948 534	1 417 214 570	87,81
2021			
Budget de l'Etat	875 300 600	454 206 426	51,89
Fonds d'Equipement	205 103 371	182 210 370	88,84
Total 3	1 080 403 971	636 416 796	58,91
2022			
Recettes			
Budget de l'Etat	368 159 250	368 159 250	100,00
Fonds d'Équipement	369 247 311	51 503 653	13,94
Sous total recettes	737 406 561	419 662 903	56,91
Dépenses			
Budget de l'Etat	368 159 250	336 836 265	91,49
Fonds d'Équipement	369 247 311	50 887 160	13,78
Sous total dépenses	737 406 561	387 723 425	52,57
2023			
Recettes			
Budget de l'Etat	1 818 157 488	1 818 157 488	100,00
Fonds d'Équipement	182 497 833	122 973 952	67,38
Sous total recettes	2 000 655 321	1 941 131 440	97,02
Dépenses			
Budget de l'Etat	1 818 157 488	1 078 504 984	59,32
Fonds d'Équipement	182 497 833	122 573 952	67,16
Sous total dépenses	2 000 655 321	1 201 078 936	60,03
2024			
Recettes			
Budget de l'Etat section 14	187 992 000	187 992 000	100,00
Fonds d'Équipement	441 813 496	326 183 772	73,83

Sous total recettes	629 805 496	514 175 772	81,64
Dépenses			
Budget de l'Etat	187 992 000	187 992 000	100,00
Fonds d'Équipement	441 813 496	253 178 536	57,30
Sous total dépenses	629 805 496	441 170 536	70,05

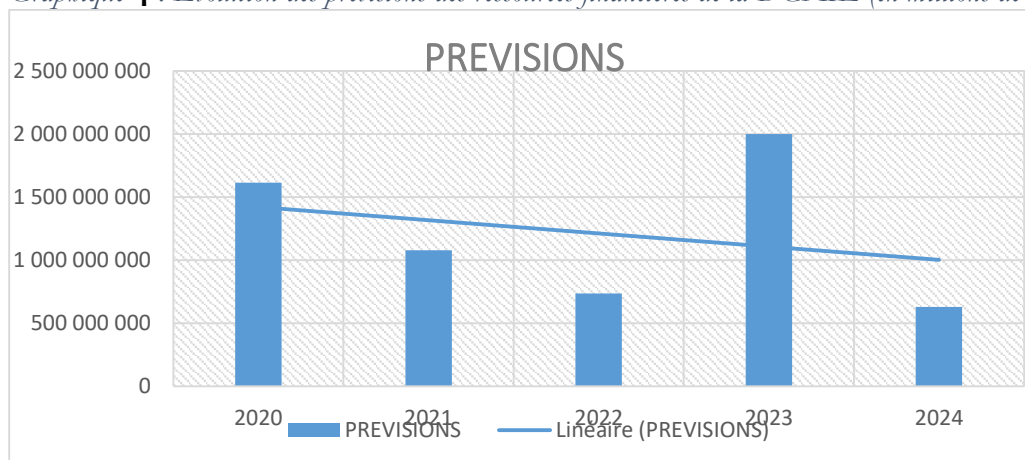
Source : DGAIE/SF

De 2020 à 2022, les prévisions budgétaires ont une tendance baissière ; elles sont passées de 1 613,95 millions en 2020 à 737,40 millions en 2022. Quant au niveau d'exécution, elles connaissent la même tendance. En effet elles sont passées de 1 417,21 millions en 2020 à 387,72 millions en 2022.

En effet, la baisse des dotations entre 2020 et 2022 s'explique par la diminution des fonds alloués aux activités des célébrations du 11 décembre.

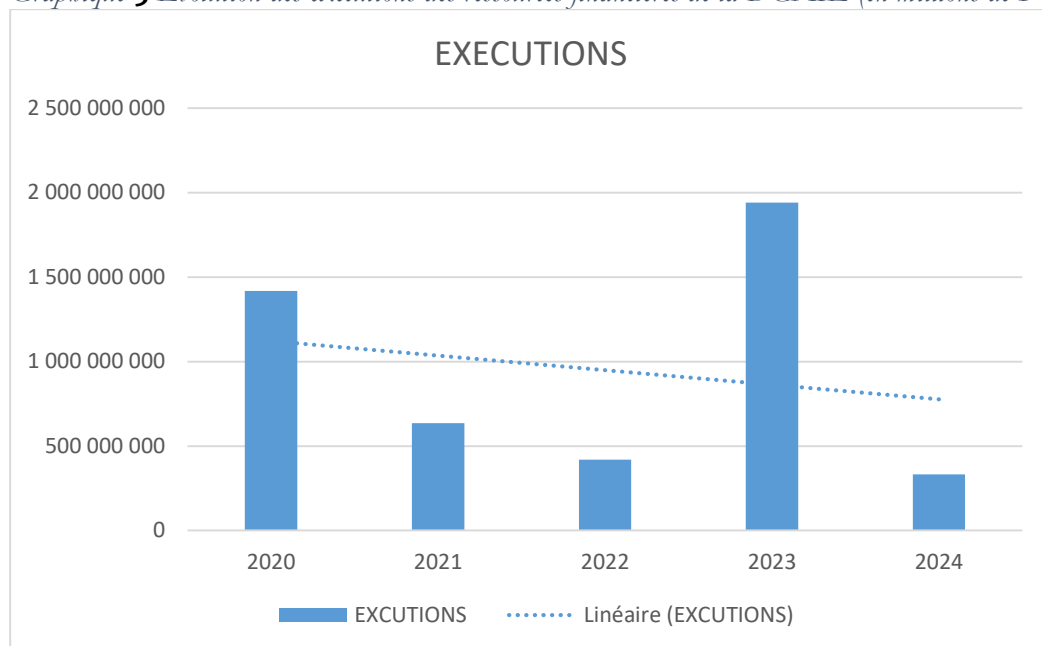
Aussi, cette augmentation en 2023 s'explique par des dotations destinées à des projets spécifiques, tels que l'étude de faisabilité pour la construction de la cité ministérielle de Ouagadougou, l'acquisition de timbres numériques, la géolocalisation des véhicules du parc de l'Etat et la digitalisation des baux administratifs

Graphique 4 : Évolution des prévisions des ressources financières de la DGAIE (en millions de FCFA)



Source : DGAIE/SF

Graphique 5 Évolution des exécutions des ressources financières de la DGAIE (en millions de FCFA)



Source : DGAIE/SF

Il faut également noter qu'en 2024, les parts du budget de l'Etat et du fonds d'équipement sont estimés respectivement à 187,99 millions FCFA et 441,81 millions FCFA soit une régression de 89,66% pour la dotation de l'Etat et une progression nette 142,09% pour le fonds d'équipement par rapport à 2023.

1.2.3 Les ressources matérielles

Points saillants :

- Kit minimum respecté ;
- État vieillissant du matériel roulant ;
- Amélioration de la concentration des agents¹ par bureau.

Commentaire général

Les ressources matérielles sont l'ensemble des biens physiques et tangibles utilisé par une structure pour mener à bien ses activités. On peut citer par exemple le matériel roulant, le matériel informatique, les machines et toute sorte d'équipements qui sont utilisés dans la mise en œuvre des activités des structures administratives. La gestion efficace des ressources matérielles au sein d'une administration a un impact direct sur le rendement, le confort et la sécurité des travailleurs. Une bonne gestion assure la disponibilité des outils et équipements nécessaire au bon fonctionnement des

¹ La concentration des agents par bureau est défini comme étant le nombre d'agents occupant un bureau

services, améliorant ainsi le rendement global. De plus, une gestion rigoureuse des ressources matérielles, incluant la sécurité des équipements et des espaces de travail, est essentielle pour garantir la sécurité des travailleurs, en réduisant les risques d'accidents et de blessures.

Des investissements adaptés dans les infrastructures, les matériels et équipements contribuent à la modernisation de l'administration et à son accessibilité aux usagers (clients). La meilleure façon de favoriser la bonne santé des ressources matérielles est d'y investir afin de les rénover et de les mettre à jour. Le suivi régulier des matières à travers la comptabilité des matières est un outil de planification, de rationalisation et de prise de décision.

✓ **Le parc immobilier de la DGAIE**

Entre 2020 et 2024, le patrimoine immobilier de la DGAIE est relativement stable. Toutefois, une légère augmentation est observée en 2023 grâce à la construction de nouvelles infrastructures (cafétéria et plateau omnisports). Il est constitué de bâtiments administratifs à plusieurs usage (bureau, logement, technique et spécifique).

➤ **Bâtiments administratifs à usage de bureau**

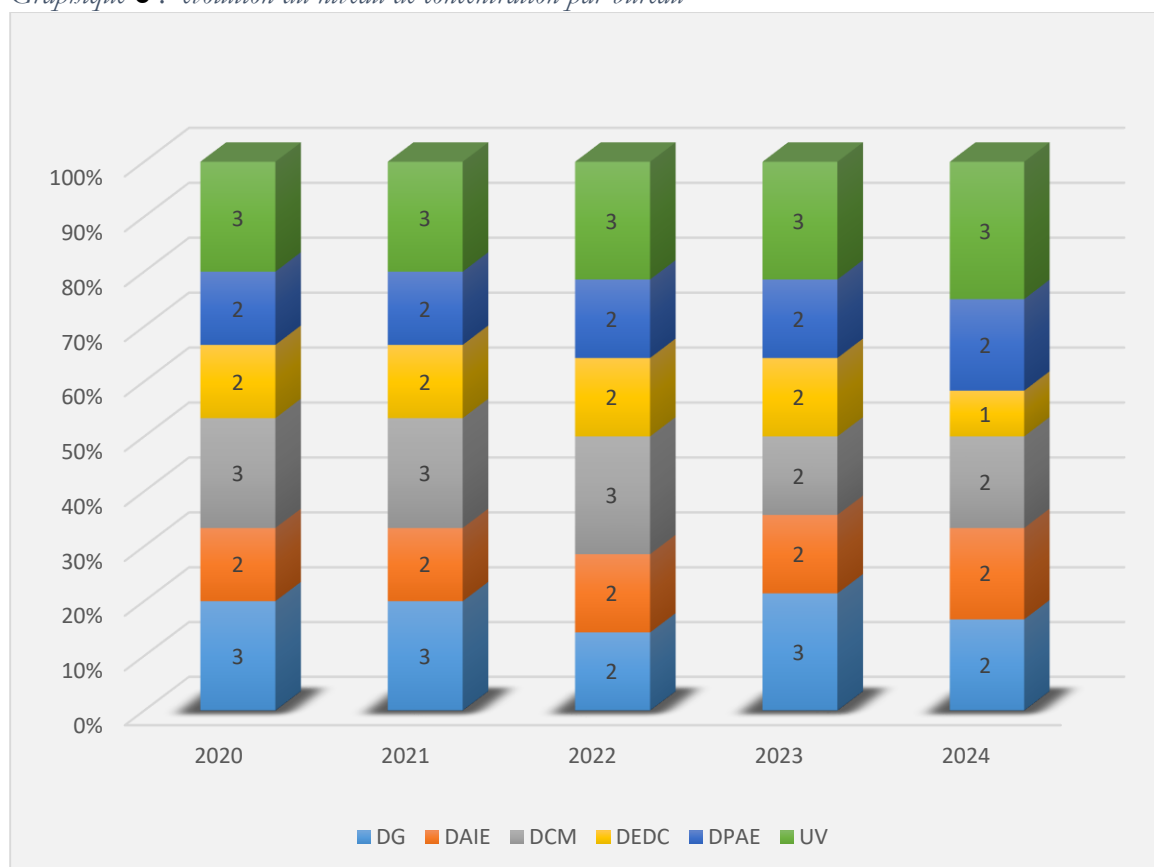
Présentation de l'état des lieux des bâtiments à usages de bureaux :

- un (01) bâtiment principal de type R+1 situé à Ouaga 2000 abritant le siège de la direction générale ;
- un (01) bâtiment annexe de type villa abritant le service des archives et de la documentation, sis à Ouaga 2000 ;
- trois (03) bâtiments de type villa situés à la zone industrielle de Gounghin abritant les services de la DPAAE ;
- un (01) bâtiment de type villa abritant le service des magasins et ateliers sis à Koulouba ;
- un (01) bâtiment principal et une annexe de type villa sis à Bassinko ;
- deux (02) bâtiments de type villa abritant l'ex-service régional du parc automobile de l'État à Bobo-Dioulasso ;
- un (01) bâtiment principal et une (01) annexe de type villa à usage de logement récemment rénové et transformer en bureau situés au quartier Petit Paris, à Bobo-Dioulasso.

Entre 2020 et 2024, le nombre d'agents par bureau s'est amélioré. Une légère baisse est cependant observée, passant de trois (03) agents par bureau en 2020 à deux (02) sur le reste des années de la période de l'analyse.

Cette amélioration à minima est surtout imputable au mouvement du personnel et à la construction de trois bureaux. Il faut noter que c'est à la Direction de l'Équipement de l'État et des dépenses Communes et qu'on constate une nette amélioration au niveau de la concentration des agents par bureau.

Graphique 6 : évolution du niveau de concentration par bureau



Source : DGAIE/BCMS

➤ Bâtiments administratifs à usage de logement

La DGAIE possède un (01) bâtiment principal et un (01) annexe de type villa situé côté nord de la Direction Régionale du Contrôle Financier des Hauts Bassins. Ces deux bâtiments à usage de logement sont complètement délabrés et inhabitables.

➤ Bâtiments administratifs à usage technique

Ces bâtiments sont constitués essentiellement de :

- Un (01) atelier de soudure et de menuiserie situé côté Est du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA), sis à Koulouba ;
- Deux (02) ateliers de réparation du matériel roulant de l'État situés dans l'enceinte de la DPAE ;
- un incinérateur sis à Bassinko

➤ **Bâtiments administratifs à usage spécifique**

Ils sont au nombre de quatre (04) et se présentent comme suit :

- un (01) magasin central situé à Koulouba côté Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS);
- un (01) magasin de récupération non loin du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA);
- un (01) bâtiment annexe de type villa à usage de logement transformé en magasin situé au quartier Petit Paris, à Bobo-Dioulasso;
- un (01) cafétéria située au sein de la DGAIE sise à Ouaga 2000;
- un (01) terrain omnisports situé au sein de la DGAIE sise à Ouaga 2000.

➤ **Terrain**

La DGAIE possède un terrain non bâti à Ouaga 2000.

- Hormis le bâtiment principal et l'annexe de type villa situés côté nord de la direction régionale du contrôle financier des Hauts-bassins et les deux (02) bâtiments de type villa abritant l'ex-service régional du parc automobile de l'État à Bobo-Dioulasso le patrimoine immobilier de la DGAIE présente, d'un point de vue général, un état physique acceptable.

Sa valeur est estimée à quatre milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions trois mille huit soixante-quatorze franc CFA (4 593 003 874).

✓ **le parc automobile**

Sur la période 2020-2024, la tendance de la taille du parc automobile est baissière avec un taux de régression annuel moyen de 2,90%.

Elle enregistre le pic le plus important en 2020 (27 véhicules) et la baisse la plus importante est enregistrée en 2021 (23 véhicules) expliquée par la mise à la réforme de quatre (04) véhicules.

La taille du parc automobile est restée constante sur les trois (03) dernières années. Sa valeur est estimée à 357 700 015 F CFA en 2024. Dans l'ensemble, le parc auto est vieillissant avec un âge moyen de sept (07) ans.

Tableau 6 : Evolution de la taille du parc automobile de la DGAIE entre 2020 et 2024

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024
Moto	9	9	9	9	9
Berline	9	8	7	7	7
Pick up	5	2	2	2	2
Station wagon	3	3	5	5	5
Camion	1	1	1	1	1
TOTAL	27	23	24	24	24

Source : DGAIE/BCMS

✓ le parc informatique

Au cours de la période 2020-2023, le parc informatique de la DGAIE a connu une croissance continue dans son ensemble. Cette augmentation résulte des différentes acquisitions et des transferts reçus de nouveaux matériels informatiques. Cependant, on peut constater une baisse globale du matériel informatique entre 2023 et 2024. En effet, cette baisse s'explique par leur déclassement.

Le parc informatique a connu sur les deux dernières années un renouvellement significatif au niveau des ordinateurs portables et les ordinateurs de bureau malgré leur nombre global en baisse. Sa valeur est estimée à 78 345 500 F CFA en 2024.

Tableau 7 : Evolution du parc informatique de la DGAIE de 2020 à 2024

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Ordinateur de bureau	171	176	186	189	168
Imprimante	121	134	162	156	144
Ordinateur portable	8	11	16	29	27
Photocopieur	16	20	20	14	14

Source : DGAIE/BCMS

I.2.4 Archives et documentation

Points saillants :

- Augmentation de la variation du volume des archives conservées d'une direction à l'autre ;
- Augmentation importante d'éliminables au niveau des directions techniques ;
- Forte augmentation du volume des archives évaluées et transférées ;
- Faible fréquence de consultation des archives et de la documentation.

Commentaire général

Les archives sont un ensemble de documents conservés pour pouvoir prouver des droits ou témoigner de certaines activités. Les archives permettent de garder les traces des actions de l'administration publique. Elles garantissent l'accès des citoyens à l'information administrative et le droit des peuples de connaître leur histoire, elles sont essentiellement à l'exercice de la démocratie, à la responsabilisation des pouvoirs publics et à la bonne gouvernance.

Les archives de la DGAIE sont prises en charge par le SAD. Après leur évaluation et transfert, elles sont traitées. A l'issue du traitement, certains documents sont conservés et d'autres appelés éliminables sont incinérés. Les documents conservés sont ensuite numérisés et stockés dans le logiciel MS ACCESS.

✓ Archives évaluées et transférées

Sur la période 2020-2024, le volume des archives enregistre un taux de croissance annuelle moyenne de 52,18%. Un pic est observé en 2024 avec un niveau de 118m/l. Ce pic est expliqué par le fait que beaucoup de structures ont manifesté le besoin de transfert d'archives. Le niveau le plus bas a été enregistré en 2023 (1,50m/l) expliqué par le transfert unique des dossiers du personnel admis à la retraite ou affecté dans une autre structure ou en position de stage provenant du Service des ressources humaines.

En 2024, la DEDC détient le record avec 38,25m/l suivi de la DAIE avec 24,00m/l, l'Unité de vérification de la DCMEF avec 22,50m/l, la DCM avec 10,50m/l, le Secrétariat DGAIE avec 8,25m/l, DPAE et CAT avec 4,50 m/l chacune, le SRH avec 3,00m/l et le SCRP avec 2,25m/l.

✓ Archives traitées et destinées à la conservation

Entre 2020 et 2024, le volume des archives traitées est passé de 18 m/l à 58 m/l, correspondant à une tendance à la hausse avec un accroissement moyen annuel de 33,98%.

Entre 2022 et 2023, le volume a plus que triplé, passant de 16 m/l à 51 m/l, ce qui correspond à une augmentation de 218,75%. Il a progressé de 13,73% entre 2023 et 2024. En outre, le volume des archives conservées passe de 10 m/l en 2020 à 15,50 m/l en 2024 soit un accroissement moyen annuel de 15,58%, traduisant une tendance haussière. Entre 2022 et 2023 le volume a connu une hausse de plus de 20m/l passant ainsi de 2,00m/l à 22,30m/l. Cette baisse s'expliquerait par le faible volume d'archives traité.

S'agissant des éliminables, ils sont passés de 8 m/l en 2020 à 42,50m/l en 2024 et représentaient respectivement 8,15 % et 43,28% du volume total des archives traitées. La progression moyenne annuelle est ressortie à 51,82%. Le pic de 2024 s'expliquerait par le volume d'éliminables identifié au sein de la DEDC soit 30m/l du volume global de 2024.

Tableau 8 : Situation des archives traitées entre 2020 et 2024 (en m/l)

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Structures	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables
DG et Services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	1	0	0	0
DCM	0	0	0	13	8	5	0	0	0	0	0	0	12	7,5	4,5
DEDC	0	0	0	0	0	0	16	2	14	2	0,3	1,7	33	3	30
DAIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	5	8
DPAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	4	18	0	0	0
UV/DCMEF	18	10	8	13	0	0	0	0	0	23	15	8	0	0	0
Total	18	10	8	13	8	5	16	2	14	51	22,3	28,7	58	15,5	42,5

Source : DGAIE/SAD

✓ Consultation des archives

Il y a une très faible fréquentation du service des archives selon les données du registre de consultation des archives et de la documentation. En effet, six (6) personnes ont visité le service en 2020, trois (03) en 2021, dix (10) personnes en 2022, huit (8) personnes en 2023 et quatre (04) personnes en 2024. Il s'agit principalement des services producteurs de la DGAIE.

✓ Numérisation des archives traitées de la DGAIE

Dans sa quête de performance, le service des archives et de la documentation a lancé une opération de numérisation des archives. Cette initiative permet d'optimiser la gestion documentaire en facilitant la recherche et l'accès aux documents pour les

différents utilisateurs, tout en renforçant leur sécurité. La numérisation améliore l'accessibilité des archives, prévenant la détérioration, la dégradation ou la perte accidentelle des originaux.

L'opération a débuté en novembre 2021 et a permis de numériser 347 dossiers d'archives, soit 22 373 pages. En 2022, 218 dossiers **d'archives**, représentant 140 345 pages, ont été numérisés. En 2023, 128 153 pages d'archives ont été numérisées et 202 518 pages ont également **été** numérisées en 2024.

✓ **Incinération des éliminables**

Lors de l'opération d'incinération des imprimés obsolètes, organisée par la DEDC en fin d'année 2022, 19 m/l d'éliminables ont été incinérés. En 2023, cette quantité a augmenté pour atteindre 180 m/l d'éliminables incinérés. Il faut noter qu'en 2024, il n'y a pas eu d'incinération.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Le traitement d'archives est un ensemble d'opérations et de procédures par lesquelles les archives sont triées, classées, décrites et indexées. A termes, ces opérations permettent de distinguer les archives à conserver de celles à éliminer.

Sont considérés comme éliminables, les documents suivants : les brouillons, les doublons, les fiches d'accompagnement, les notes, les bordereaux.

1m3 d'archives équivaut à 12m/l d'archives.

Tableau 9 Evolution de la consultation des archives

	2020	2021	2022	2023	2024
Archives	6	3	10	8	04

Source : DGAIE/SAD

Tableau 10 : Situation des archives évaluées et transférées entre 2020 et 2024 (Qté en m/ l)

	2020		2021		2022		2023		2024	
STRUCTURE	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)
DG_secrétariat	0,2	2,5	0,4	5	0	3	0	0	0,6875	8,25
SRH	0	0	0	0	0	0	0,1	1,5	0,25	3
SFM	0	0	0,2	2	0	0	0	0	0	0
SCRIP	0	0	0	0	0	0	0	0	0,19	2,3
CCI-SE	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
CAT	0,1	1	0	0	0	0	0	0	0,38	4,5
DAIE	0	0	0,8	10	0	0	0	0	2	24
DEDC	0	0	1,6	19	0	2	0	0	3,19	38

DCM	1,5	19	1,1	13	0	0	0	0	0,88	11
DPAE	0	0	0	0	2	22	0	0	0,38	4,5
DCMEF/UV	0	0	0	0	2	23	0	0	1,88	23
TOTAL	1,8	22	4,1	49	4	51	0,1	1,5	9,81	118

Source : DGAIE/SAD

1.2.5 Communication et relations publiques

Points saillants :

- Baisse de prévision des activités à médiatiser
- Satisfaction de la couverture médiatique sur les prévisions
- Prédominance des publications à travers les canaux numériques par rapport aux médias traditionnels.

Commentaire général

La communication a toujours été une nécessité pour l'administration publique. Elle permet de mettre à la disposition du public des informations fiables et aussi de sacrifier au devoir de rendre compte de la gestion du bien public. C'est dans cette dynamique que la Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État (DGAIE) élabore chaque année un plan opérationnel de communication sur la base du Plan de travail annuel adopté.

Le plan opérationnel 2024 compte vingt-sept (27) activités à médiatiser. Pour leur publication ou diffusion, le service de la communication et des relations publiques a utilisé les réseaux sociaux, le site web et a sollicité les médias traditionnels.

➤ La prévision des activités à médiatiser

Sur la période sous revue les prévisions des activités à médiatiser sont tendanciuellement en baisse. En effet, elles sont passées de 50 activités en 2020 à 27 activités en 2024 soit un taux de régression annuel moyen de 14,28%. Cette baisse est en partie imputable à la diminution des activités dans le PTA au cours de la même période.

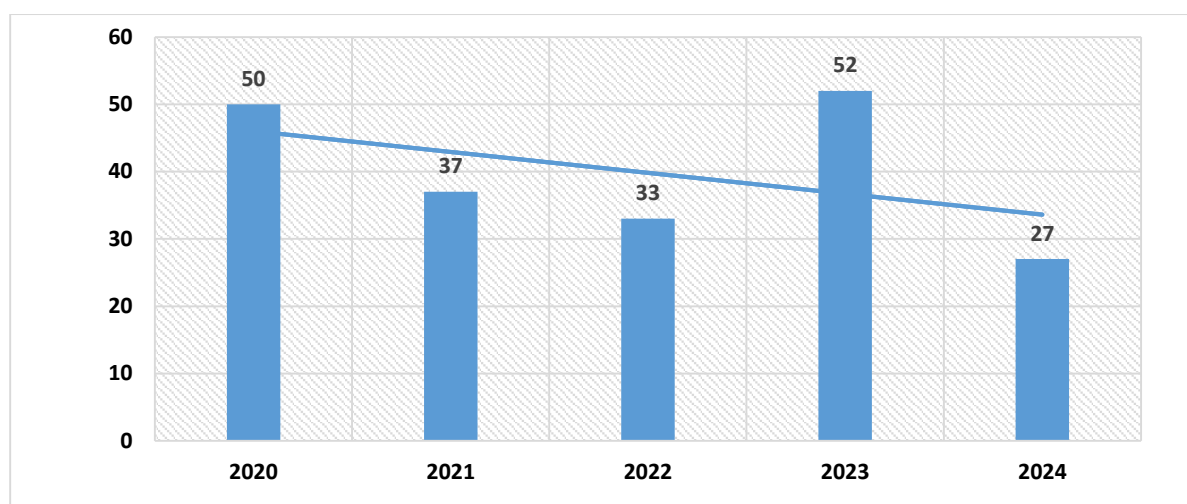
La prévision des activités à médiatiser enregistre un pic en 2023 (52 activités). Ce pic s'explique essentiellement par la digitalisation de la procédure d'organisation des ventes aux enchères publiques avec le Système en Ligne des enchères Publiques (SyLEP), une réforme qui a nécessité plusieurs actions de communication dont les sensibilisations, la réalisation et la diffusion d'une capsule explicative dans quatre

langues à savoir le français, le mooré, le dioula et le fulfuldé, des interviews. A cela s'est ajoutée la mise en ligne de plusieurs textes relatifs à l'agrément technique pour la maintenance des véhicules de l'Etat, à la nouvelle réglementation des baux administratifs et aussi à la gestion des bâtiments administratifs.

Toutefois, entre 2023 et 2024, la prévision des activités à médiatiser a subi une baisse de presque la moitié en passant de 52 à 27 (-48,08%). Cette baisse est expliquée principalement par la fin de la mise en œuvre des deux stratégies (SIE et SEE).

Ainsi, les prévisions d'activités à médiatiser pour 2024 portent essentiellement sur les activités de formation et de sensibilisation, l'organisation des ventes aux enchères publiques, les sessions de demande d'agrément technique pour la maintenance des véhicules de l'Etat, les cérémonies d'installation et de prestation de serment des comptables principaux des matières.

Graphique 7 : Nombre d'activités prévues à médiatiser de 2020 à 2024



Source : DGAIE/SCRIP

➤ La couverture médiatique des activités de la DGAIE

Tendanciellement sur la période, le taux de couverture médiatique des activités prévues est en hausse, avec des pics enregistrés en 2022 et 2023.

En effet, en 2022, sur 33 activités prévues, 34 ont été médiatisées soit un taux de 103,03% et en 2023 on note 54 activités médiatisées sur 52 prévues soit un taux de 103,85 %. Pour 2024, le taux de couverture a affiché un niveau de 92,59% avec 25 activités médiatisées sur 27 prévues. Ce taux bien qu'inférieur à celui de 2023, reste tout de même satisfaisant. Cette légère baisse s'explique par la non couverture de deux activités non réalisées. Il s'agit :

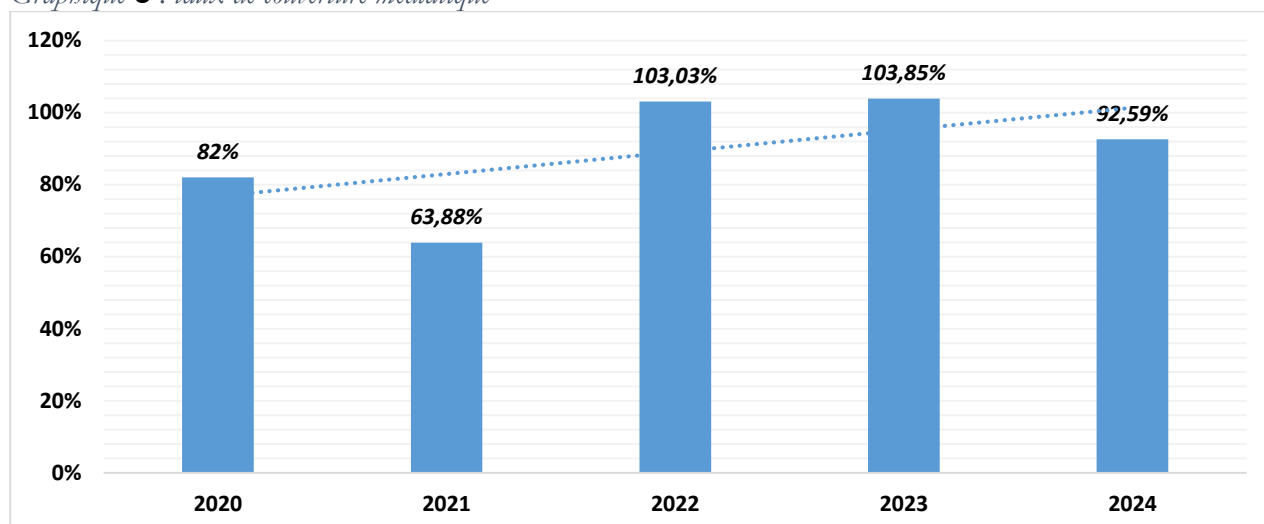
- la réalisation d'un film documentaire sur la comptabilité des matières ;
- la sensibilisation de la chaîne des acteurs de gestion du patrimoine non financier de l'Etat.

Tableau 11: Taux de couverture médiatique des activités par structure de 2020 à 2024

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Structures	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx couv	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx couv	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx couv	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx couv	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx couv
DG et Services rattachés	17	13	76,47%	15	12	80%	8	10	125,00%	19	28	155,56%	10	10	100%
DAIE	10	08	80%	06	05	83%	7	7	100,00%	8	7	87,50%	4	4	100%
DCM	14	17	121%	07	08	114,28%	8	7	87,50%	7	5	71,43%	7	6	85,71%
DEDC	06	02	33,33%	05	02	40%	7	7	100,00%	10	5	50%	3	2	66,67%
DPAE	03	01	33,33%	04	03	75%	3	3	100,00%	8	9	112,50%	3	3	100%
Total	50	41	82,00%	37	27	63,88%	33	34	103,03%	52	54	103,85%	27	25	92,59%

Source : DGAIE/SCRIP

Graphique 8 : taux de couverture médiatique



Source : DGAIE/SCRIP

Les canaux de communication utilisés durant l'année 2024

Entre 2020 et 2024, les canaux de communication utilisés par le service de la Communication et des Relations Publiques sont :

- des médias traditionnels (radio, télé, presse écrite) ;
- des médias numériques (site web, réseaux sociaux, vidéos,...) ;
- des affiches ;
- les crieurs publics.

Le canal des crieurs publics a été expérimenté pour la première fois en 2024 pour diffuser les communiqués sur les ventes aux enchères publiques en ligne et aussi ceux relatifs aux actions de sensibilisation sur la procédure.

Les canaux privilégiés sont restés en 2024 tout comme en 2023 et aussi les années antérieures, les médias numériques à l'instar de 2023 et des années antérieures. Le recours aux médias traditionnels demeure assez faible et évolue en dent de scie. Cela s'explique par l'évolution générale vers le numérique constatée également dans l'univers médiatique. Les médias numériques sont de plus en plus prisés par le public et faciles d'accès.

En effet, sur les 25 activités couvertes, 05 activités ont été publiées dans les médias traditionnels correspondant à un taux de 20,00%. Ce taux est en légère hausse par rapport à celui de 2023 qui était de 18,52%. Cette légère hausse en 2024 s'explique par l'apparition de nouvelles activités qui ont nécessité le recours aux médias traditionnels à savoir la prestation de serment des comptables matières, les sessions

de dépôt de demandes d'agrément technique pour la maintenance des véhicules de l'Etat.

Les activités qui ont été diffusées via les médias traditionnels en 2024 sont l'organisation des ventes aux enchères publiques, la sensibilisation sur la nouvelle procédure de participation aux ventes, l'ouverture des sessions de l'agrément technique pour la maintenance du matériel roulant, la prestation de serment des comptables matières, la formation des corps de contrôle sur la comptabilité des matières.

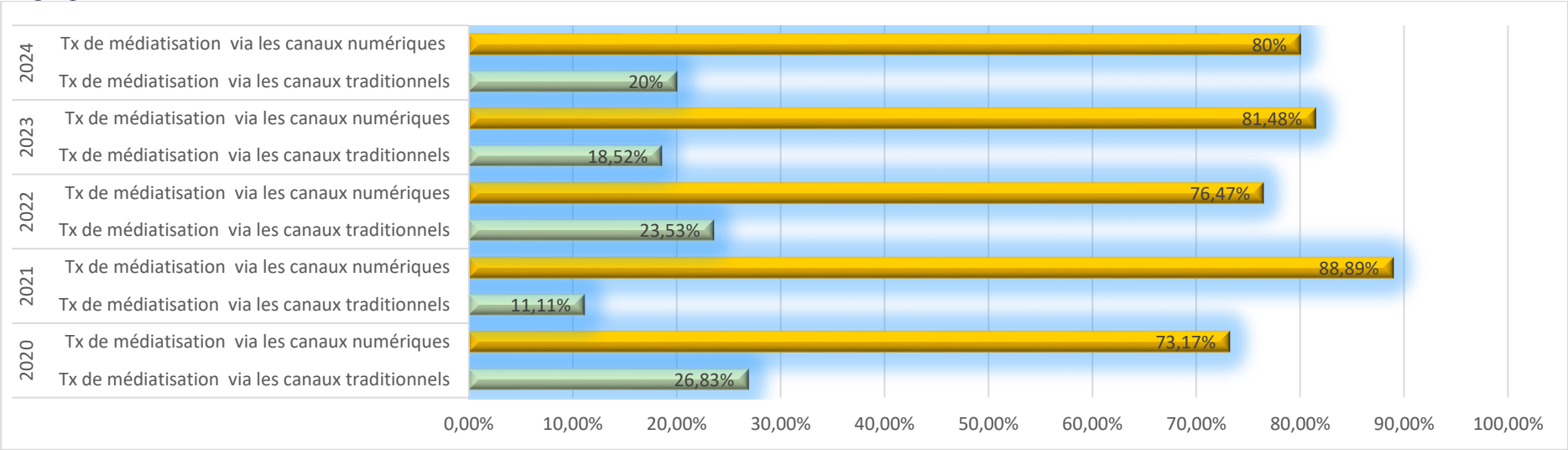
Les médias traditionnels mis à contribution sont Sidwaya, L'Observateur Paalga, Le Pays, la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB), Minute.bf, lefaso.net, Ouaga FM, Oméga Médias, Savane Média, Radio Salankoloto, Radio Munyu (Banfora), Radio Taamba (Fada), Radio Palabre (Koudougou), Radio Dauphin (Koupela), Radio Bassy (Ziniaré), Radio Kourita (Tenkodogo), Radio Tin Tua (Fada) et Radio LPC (Tenkodogo).

Tableau 12: couverture médiatique des activités via les médias traditionnels de 2020 à 2024

2020			2021			2022			2023			2024		
Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques	Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques	Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques	Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques	Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques
41	26,83%	73,17%	27	11,11%	88,89%	34	23,53%	76,47%	54	18,52%	81,48%	25	20%	80%

Source : DGAIE/SCRP

Graphique 9 : évolution des taux de médiatisation suivant le canal



Source : DGAIE/SCRP

➤ Consultation des informations

La page Facebook de la DGAIE a enregistré 29 000 abonnés en 2024 contre 27 000 en 2023 et 26 163 abonnés en 2022.

L'analyse des centres d'intérêts des visiteurs des canaux numériques montre un engouement pour les publications relatives à l'installation des comptables principaux des matières et surtout pour les publications relatives à la vente aux enchères publiques particulièrement les ventes du matériel roulant à quatre roues. En 2024, la publication sur l'unique vente du matériel roulant organisée, a enregistré 36 000 vues comparativement aux autres publications sur la vente de petit matériel ou de matériel roulant à deux (02) roues dont les vues vacillent entre 3000 et 6 000.

L'augmentation du nombre d'abonnés en 2024 s'explique par la facilité d'accès du public aux réseaux sociaux et la maîtrise de ces canaux.

La page Facebook de la DGAIE est accessible à l'adresse : DG des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État-DGAIE.

Le site web à l'adresse : <http://www.dgaie.gov.bf/>

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES INDICATEURS CLES DU PATRIMOINE NON FINANCIER DE L'ÉTAT

II.1 BATIMENTS ET BAUX ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT

II.1.1 Indicateurs clés des bâtiments administratifs de l'Etat

Points saillants :

- Prédominance des bâtiments à usage de bureaux ;
- Hausse tendancielle des dépenses de constructions nouvelles sur la période ;
- Baisse tendancielle des montants des contrats de réhabilitation sur la période.

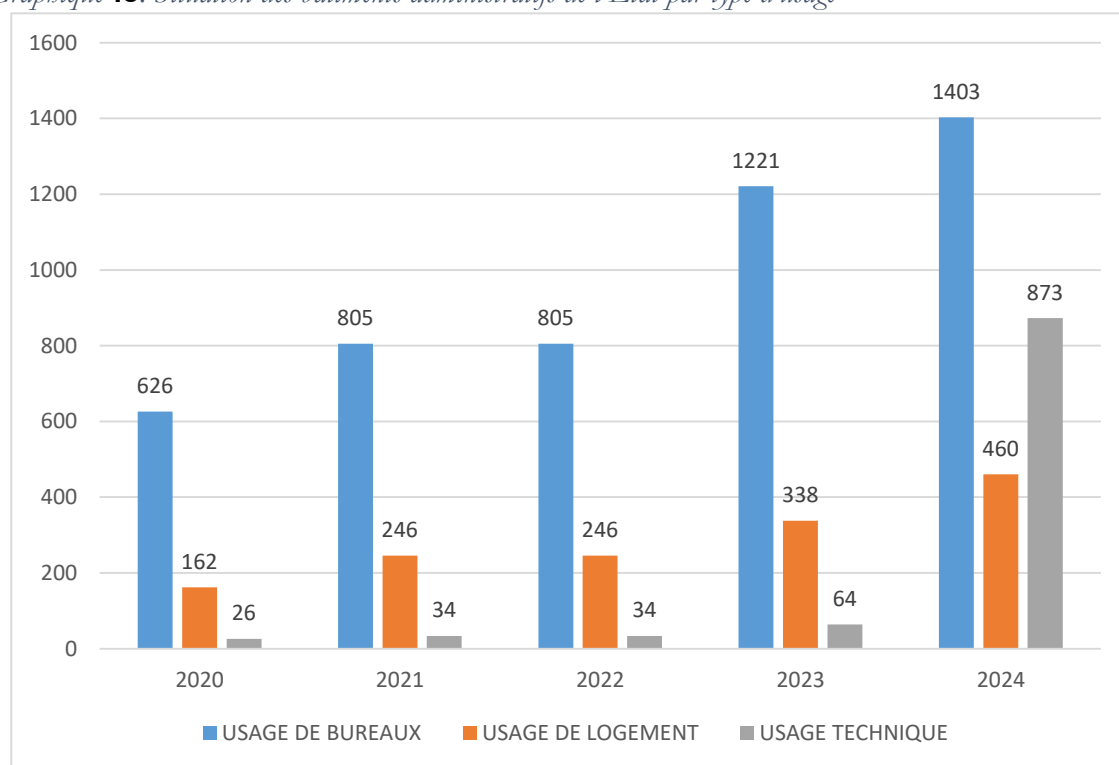
Commentaire général

Dans le but de maîtriser le patrimoine immobilier de l'Etat, des inventaires géoréférencés ont été initiés depuis 2018 dans les chefs-lieux de région et se poursuivent à ce jour. A terme, ils permettront d'avoir des données exhaustives et fiables sur le patrimoine immobilier bâti et non bâti de l'Etat sur toute l'étendue du territoire.

Sur la période 2018-2024, l'inventaire du patrimoine immobilier de l'Etat dans douze (12) chefs-lieux de région (Ouaga, Bobo-Dioulasso, Gaoua, Tenkodogo, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Banfora, Fada N'gourma, Kaya, Ziniaré et Dédougou) a permis de disposer des données sur les bâtiments administratifs et terrains dans ces chefs-lieux. Particulièrement en 2024, le recensement a concerné les chefs-lieux des régions de l'Est (Fada N'gourma) et du Nord (Ouahigouya) avec comme innovation le recensement dans les provinces de l'Oubritenga, du Bazega et du Boulkiemdé.

Les bâtiments administratifs de l'Etat sont constitués de bâtiments à plusieurs usages. L'analyse des données fait ressortir une prédominance des bâtiments administratifs à usage de bureaux par rapport aux autres types d'usage (logement et technique). En effet, les résultats du dénombrement dans lesdits chefs-lieux de région font état de 2 736 bâtiments administratifs abritant les structures publiques dont 1 403 à usage de bureaux (51,28%), 873 bâtiments administratifs à usage technique, (31,91%) et 460 bâtiments à usage de logement (16,81%).

Graphique 10: Situation des bâtiments administratifs de l'Etat par type d'usage



Source : DGAIE/DAIE

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, l'ensemble des 2 736 bâtiments inventoriés dans les douze (12) chefs-lieux de région ont une valeur totale de 107 198,12 millions F CFA. La valeur totale des terrains sur lesquelles les bâtiments sont réalisés est estimée à 361 942,74 millions F CFA. Ce qui donne une valeur totale de 469 140,86 millions F CFA (valeur de la parcelle + investissement).

Tableau 13 Situation de la répartition des bâtiments et des valeurs dans les chefs-lieux de région au 31/12/2024

Chef-lieu de régions	Nombre de bâtiments	Valeur intrinsèque des parcelles (en millions F CFA)	Valeur intrinsèque des bâtiments (en millions F CFA)	Valeur totale (parcelle + bâtiment) (en millions F CFA)
Ouagadougou	357	143 058,73	44 912,40	187 971,12
Bobo	274	82 559,63	8 724,40	91 284,04
Ziniaré	114	4 770,89	3 696,56	8 467,45
Gaoua	101	6 468,04	720,89	7 188,93
Tenkodogo	156	10 502,08	5 520,95	16 023,03

Koudougou	115	8 816,57	3 939,97	12 756,54
Manga	82	4 601,61	622,30	5 223,91
Banfora	133	8 208,32	4 159,68	12 368,01
Kaya	153	13 173,90	4 881,14	18 055,05
Dédougou	138	15 588,24	4 399,77	19 988,01
Fada N'gourma	771	53 217,27	18 076, 30	71 293, 57
Ouahigouya	342	10 977,46	7 543,75	18 521,21
Total	2 736	361 942,74	107 198,12	469 140,86

Source : DGAIE/DAIE

S'agissant des dépenses de constructions de nouveaux bâtiments administratifs exécutées par l'Etat, elles affichent une tendance haussière sur la période 2020-2024. En effet, elles ont progressé en moyenne annuelle de 64,83% en passant de 3 750 millions F CFA en 2020 à 27 679 millions F CFA en 2024.

En 2024, les dépenses relatives aux constructions nouvelles sont en progression de 48,84% comparativement à 2023 où elles se sont établies à 18 597 millions F CFA. Cette hausse est imputable aux constructions de bâtiments réalisées en 2024 au profit des forces de défense et de sécurité.

Tableau 14: Evolution des dépenses de constructions nouvelles en millions F CFA

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de constructions nouvelles	3 750	5 373	7 667	18 597	27 679

Source : DGAIE/DAIE

Outre les nouvelles constructions opérées, des travaux de réhabilitation exécutés par la DGAIE sont effectués chaque année sur les bâtiments administratifs en état de dégradation avancée. Sur la période sous revue, le nombre de contrats de réhabilitation a affiché une tendance baissière, en se situant à 4 contrats en 2024 contre 11 en 2020, soit un taux de régression moyen annuel de 22,35%.

Cette évolution est marquée par une hausse des contrats de réhabilitation de 109,09% entre 2020-2021, une baisse de 82,61% entre 2022-2023, et deux stagnations au cours des périodes 2021-2022 et 2023-2024.

La baisse constatée de 2022 à 2024 est imputable d’une part à la suspension des travaux des festivités du 11 décembre depuis 2022 et à la réorganisation d’autre part, des contrats de réhabilitation en lots composites en 2023.

Quant aux dépenses y relatives, elles ont également affiché une tendance baissière sur la période 2020-2024. En effet, elles sont passées de 1 038,88 millions F CFA en 2020 à 544 millions F CFA en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 14,93%.

Le montant des contrats de réhabilitation en 2024 est en hausse de 15,17% par rapport à 2023 (544 millions F CFA contre 472,33 millions F CFA).

Tableau 15 : Evolution du montant (en millions de F CFA) et du nombre de contrats de réhabilitation

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de contrats	11	23	23	4	4
Montant en F CFA	1 038,88	792,19	1 358,30	472,33	544

Source : DGAIE/DAIE

II.1.2 Indicateurs clés des baux administratifs de l’État

Points saillants :

- Tendance baissière du portefeuille des baux consentis à l’État ;
- Tendance haussière du montant des baux consentis à l’État ;
- Hausse du taux d’exécution des dépenses relatives aux baux administratifs en 2024 ;
- Forte expression des besoins en baux administratifs en 2020.

Commentaire général

Ces indicateurs sont relatifs à l’évolution du portefeuille et au taux de satisfaction des demandes de location.

- Evolution du nombre des baux consentis à l’Etat

L’analyse du portefeuille des baux fait ressortir une tendance à la baisse du nombre de baux consentis à l’Etat entre 2020 et 2024. En effet, le portefeuille est passé de 307 baux en 2020 à 243 baux en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 5,68% sur la période. On constate que l’évolution a d’abord été marquée par un accroissement moyen annuel de 1,94% entre 2020 et 2021 avant de se contracter entre 2021 et 2024 avec un taux de régression annuelle moyen de 8,67%. Un pic de 319 baux est constaté en 2021 expliqué entre autre, par la création de nouvelles

structures publiques et la scission d'anciennes structures entraînant ainsi une hausse des besoins de location en bâtiments.

Par contre, la baisse entre 2021 et 2024 est due au fait qu'au cours de la période 11 contrats ont été conclus contre 75 contrats résiliés. Ces résiliations sont essentiellement liées à la mise en œuvre des mesures de rationalisation des dépenses de l'Etat et à l'acquisition de nouveaux bâtiments.

En 2024, le nombre de baux consentis à l'Etat est de 243, en baisse de 10,99% par rapport à 2023 où il s'est établi à 273.

- Evolution en valeur des baux administratifs consentis à l'Etat

Sur la période 2020-2024, la valeur du portefeuille des baux administratifs consentis à l'Etat se sont décrues en moyenne annuelle de 1,05%. Cependant cette évolution tendancielle a été marquée par un accroissement annuel moyen de l'ordre de 16,75% entre 2020 et 2021, puis une contraction annuelle moyenne de l'ordre de 6,36% entre 2021-2024.

La hausse tendancielle de la valeur du portefeuille des baux administratifs s'explique principalement par le fait que les nouveaux contrats de bail ont plus porté sur des bâtiments de grande capacité à loyer élevé. Aussi, on constate que la hausse enregistrée des montants des baux entre 2020-2021 est plus importante que la baisse entre 2021-2024 (16,75% contre 6,36%).

En 2024, le montant total des baux administratifs consentis à l'Etat est de 7 170 millions F CFA contre 8 537 millions F CFA en 2023, soit un repli de 1 367 millions F CFA (-16,01%) essentiellement imputable aux résiliations des 30 contrats en 2024.

- Evolution du taux de satisfaction des demandes de location des bâtiments

Les demandes exprimées sont passées de 50 en 2020 à 13 en 2024, tandis que les demandes approuvées ont variées entre 26 et 6. Tendanciellement sur la période, les demandes exprimées et celles approuvées sont en baisse avec respectivement des taux de régression annuels moyens de 36,17% et 38,66%. Il en ressort une tendance baissière du taux de satisfaction sur la période passant de 50,00% en 2020 à 46,15% en 2024, avec un taux de régression annuel moyen de 3,90%. Cette tendance baissière s'inscrit dans la dynamique de rationalisation des dépenses liées aux baux administratifs.

En 2023 le taux de satisfaction est nul, 21 demandes de location ont été exprimées dont 07 ont été validées par la CNOI. Toutefois, aucune demande de location n’a été approuvée en Conseil des ministres d’où un taux d’approbation nul. Cette situation est principalement liée à la mise en œuvre des mesures de rationalisation des charges locatives de l’Etat.

En 2024, 6 nouveaux baux administratifs ont été conclus par l’Etat sur 13 demandes exprimées, soit un taux de satisfaction de 46,15% contre 00% en 2023.

Tableau 16 : évolution du nombre de demande de location de bâtiment exprimés et approuvée de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Demande exprimée	50	33	15	21	13
Demande approuvée	26	26	5	0	6
Taux de satisfaction en(%)	52,2	78,8	33,33	0	46,15

Source : DGAIE/DAIE

- *Evolution des dotations budgétaires pour la prise en compte des loyers et charges locatives*

Sur la période 2020-2024, les dotations budgétaires initiales pour la prise en charge des baux administratifs enregistrent une tendance haussière, avec une croissance annuelle moyenne de 9,01%. Toutefois, des baisses de dotations ont été constatées en 2021 de 0,27 milliards F CFA soit de d’ordre de 4,5% et en 2024 de 0,13 milliards F CFA soit d’ordre 1,65%.

Sur la même période, les montants exécutés pour la prise en charge des loyers et charges locatives enregistrent une tendance haussière avec un taux d’accroissement moyen annuel de 10,29%.

Entre 2021 et 2022, les montants exécutés sont passés de 6,43 milliards F CFA à 11,41 milliards F CFA, soit un doublement approximatif. Ce résultat est le fait de la prise en charge d’une part importante des arriérés des loués de 2021.

S’agissant du taux d’exécution budgétaire, il affiche une tendance haussière sur la période sous revue avec un taux de progression moyen annuel de 7,62%.

En 2024, les dotations initiales se sont situées à 7,76 milliards F CFA, en régression de 10% par rapport à 2023, tandis que les montants exécutés se sont situés à 7.66 milliards F CFA, en hausse de 24%. L’année 2024 affiche le plus faible écart “dotation initiale-montant exécuté” sur la période sous revue (10%) imputable à la mise en œuvre des mesures de rationalisation des dépenses de l’Etat.

Il convient de souligner que les montants exécutés dépassant souvent les dotations initiales s’expliquent par une allocation de crédits supplémentaires en cas d’insuffisance de la dotation initiale

Tableau 17 : évolution des montants prévisionnels des baux administratifs par an (en milliards de FCF) de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation initiale	5,99	5,72	6,47	7,86	7.7613
Montant exécuté	5,71	6,43	11,41	7,42	7,66
Ecart	+0,28	-0,71	-4,95	+0,44	+0,1

Source : DGAIE/DAIE

II.1.3 Répartition des baux administratifs

Points saillants :

- Concentration en nombre et en valeur des baux administratifs dans la région du Centre
- Forte prédominance des baux portant sur les bâtiments à usage de bureau
- Concentration en nombre des baux administratifs au MATDS
- Concentration en valeur des baux administratifs au MEF.

Commentaire général

Répartition des baux administratifs par région

Globalement, le portefeuille des baux administratifs a une tendance baissière sur la période 2020-2024 avec un taux de régression annuel moyen de l’ordre de 5.68%. L’analyse de la répartition des baux administratifs par région révèle que la tendance est à la baisse dans l’évolution du portefeuille des baux administratifs pour 69% des régions (09 régions sur 13). Il ressort sur ladite période une forte concentration du portefeuille des baux administratifs dans la région du Centre tandis que la plus faible concentration est observée dans les Cascades.

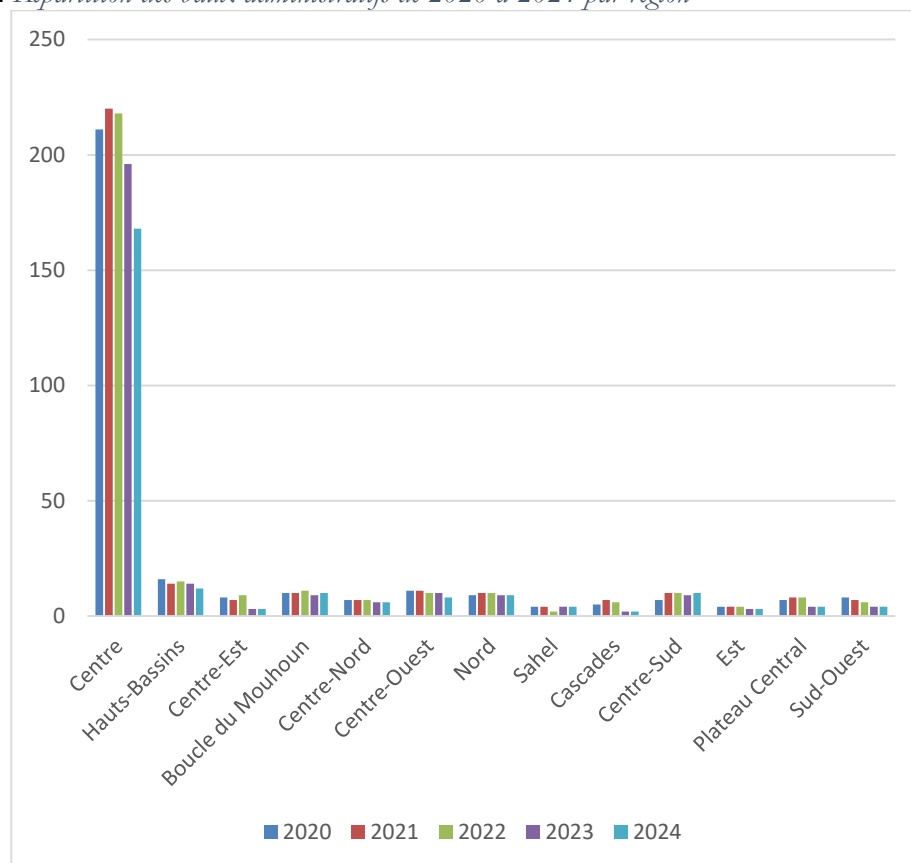
En 2024, le nombre de contrats de bail pour la région du Centre s’est situé à 168, en baisse de 28 contrats (-14,28%) comparativement à 2023. Le nombre de baux en 2024 pour cette région représente 69.13% de l’ensemble des contrats de bail. Cette concentration des bâtiments pris à bail dans la région du Centre s’explique par le fait que ladite région regorge plus de structures publiques et d’agents. La région des Cascades qui enregistre 02 baux administratifs en 2024, représentant 0,82% de l’ensemble des contrats de bail, est la région la moins cotée dans la répartition des baux.

Tableau 18 Répartition du nombre des baux administratifs de 2020 à 2024, par région

	2020	2021	2022	2023	2024
Centre	211	220	218	196	168
Hauts-Bassins	16	14	15	14	12
Centre-Est	8	7	9	3	3
Boucle du Mouhoun	10	10	11	9	10
Centre-Nord	7	7	7	6	6
Centre-Ouest	11	11	10	10	8
Nord	9	10	10	9	9
Sahel	4	4	2	4	4
Cascades	5	7	6	2	2
Centre-Sud	7	10	10	9	10
Est	4	4	4	3	3
Plateau Central	7	8	8	4	4
Sud-Ouest	8	7	6	4	4
Total	307	319	316	273	243

Source : DGAIE/DAIE

Graphique 11 Répartition des baux administratifs de 2020 à 2024 par région



Source : DGAIE/DAIE

En ce qui concerne, l'évolution du montant des baux administratifs consentis à l'Etat par région sur la période 2020-2024, il ressort que la tendance est à la baisse avec un taux de régression annuel moyen de l'ordre de 0,83%. En effet, dix (10) régions sur 13, soit 76,92% enregistrent une tendance baissière du montant des baux administratifs sur la période sous revue. Seules les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud et du Nord affichent une tendance haussière.

En 2024, le montant des baux administratifs consentis dans la région du Centre s'élève à 6771,09 millions FCFA, en baisse de 1334,32 millions F CFA (-16,46%) par rapport à 2023. Ce montant représente toutefois, 94,42% du montant total des baux administratifs en 2024, contre 5,57% pour les baux consentis dans les douze autres régions.

Tableau: 19 Répartition du montant des baux administratifs de 2020 à 2024, par région en millions de francs CFA

	2020	2021	2022	2023	2024
Centre	6 940,39	8 235,26	8 161,88	8 105,42	6 771,09
Hauts-Bassins	277,16	270,24	272,46	262,68	224,28
Centre-Est	34,56	25,92	25,32	8,46	8,46
Boucle du Mouhoun	20,28	20,28	23,88	18,66	20,46
Centre-Nord	13,88	13,88	13,88	11,72	11,72
Centre-Ouest	34,65	35,2	32,98	33,09	26,28
Nord	13,88	25,48	25,48	23,67	29,31
Sahel	3,78	3,78	2,82	3,78	3,78
Cascades	21,72	26,88	23,28	13,2	13,20
Centre-Sud	13,62	28,5	32,28	32,16	38,16
Est	7,12	7,13	7,13	5,628	5,62
Plateau Central	11,28	22,56	22,56	8,52	8,52
Sud-Ouest	20,52	18,24	15,96	9,96	9,96
Total	7 412,84	8 733,35	8 659,91	8 536,96	7 170,86

Source : DGAIE/DAIE

- Répartition des baux administratifs par type d'usage

Les bâtiments loués par l'Etat sont destinés généralement à trois types d'usage. Il s'agit des bâtiments à usage de bureaux, de logements et à usage technique. Sur la période sous revue, la proportion des bâtiments administratifs à usage de bureaux est prédominante comparativement à celle des autres types de bâtiments pris en bail par l'Etat.

Les bâtiments à usage de bureaux affichent une légère tendance baissière sur la période en se situant à 197 contrats de bail en 2024 contre 245 contrats de bail en 2020, soit un taux de régression annuel moyen de 5,31%.

Durant la période analysée, l'année 2021 a enregistré le nombre le plus élevé de bâtiments à usage de bureaux, avec 255 unités. En revanche, l'année 2024 a connu le nombre le plus bas, avec 197 bâtiments de ce type. Ce faible nombre est en lien avec la résiliation de contrat de bail suite à l'acquisition d'un bâtiment R+11 à usage de bureau.

En ce qui concerne les deux autres types, les bâtiments à usage de logement et à usage technique enregistrent sur la période respectivement leur plus grand nombre en 2021

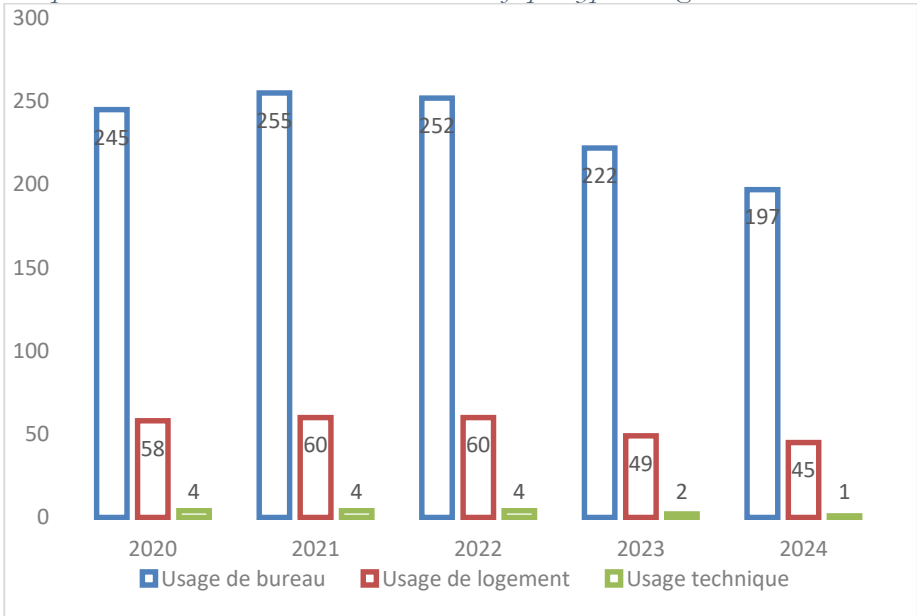
et 2022 (60) et en 2022 (4). Sur la même période, ils affichent leur plus faible nombre en 2024 respectivement de 45 et 1.

En 2024, les baux à usage de bureau représentaient 81,06% contre 18.94% pour les autres types d’usage. Cela s’explique par une prédominance des demandes de location de bâtiments à usage de bureaux comme celles des années antérieures.

Sur la période de 2020-2024, la valeur du portefeuille des baux portant sur les bâtiments à usage de bureaux ont affiché une tendance baissière. En effet, le taux de régression annuel moyen est de 0.78% en passant de 7 210 millions F CFA en 2020 à 6 988.10 millions F CFA en 2024.

Comparativement à 2023, la valeur du portefeuille des baux administratifs à usage de bureau, de logement et usage technique ont régressé en 2024 soit respectivement de -16.1%, -6.82% et -70%, imputables à un ensemble d’action visant à la rationalisation du train de vie de l’Etat.

Graphique 12 : Répartition du nombre des baux administratifs par type d’usage de 2020 à 2024



Source : DGAIE/DAIE

- Répartition des baux administratifs par Ministère et Institution

La répartition des baux administratifs par ministère et institution montre que de 2020 à 2024, les ministères en charge de l’administration du territoire, des finances et de l’éducation sont les trois gros détenteurs de contrats de bail, affichant chacun une tendance baissière avec un taux de régression annuel moyen respectivement de 4,46%, 7,72% et 2,6%.

En 2024, le Ministère de l’administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité détient le plus grand nombre de contrats de bail, soit 55 sur un total de 243 représentant 22.63% du portefeuille des baux. Il est suivi du Ministère de l’économie,

des finances et de la prospective avec 29 contrats et du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales avec 27 contrats représentant respectivement 11,93% et 11,11% du portefeuille des baux. Cette forte proportion des baux administratifs pour ces ministères s'explique par le fait qu'ils regorgent d'un plus grand nombre d'agents et de structures déconcentrées. En ce qui concerne le montant du portefeuille des baux administratifs consentis à l'Etat par ministères et institutions en 2024, il est globalement en baisse par rapport à 2023 avec une variation relative de -16,00%. Le ministère en charge des finances vient en tête avec un loyer annuel de 1 485,22 millions F CFA (20,71%) suivi du ministère en charge de la justice avec 668,64 millions F CFA (9,32%) et du ministère en charge de l'éducation nationale avec 600,49 millions F CFA (8,37%). Le ministère en charge de l'administration territoriale se plaçant en première position selon le portefeuille des baux administratifs n'est pas parmi les trois ministères en termes de valeur. Cette situation s'explique par le fait que les contrats des baux du ministère en charge de l'administration territoriale portent sur des bâtiments dont le loyer est relativement faible.

Tableau 20: Répartition du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat par ministère et institution de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
MMEC	3	4	4	3	3
MJDHPC	8	13	13	14	10
MATDS	66	64	64	60	55
MEA	0	2	2	2	2
MAAH	17	15	15	12	10
MUH	2	2	2	2	2
MEFP	40	43	45	30	29
MENA	30	32	32	28	27
MESRSI	12	11	11	11	10
MEEVCC	12	12	12	11	8
MCRP	3	4	4	4	3
MCAT	4	5	5	5	4
MI			1	1	2
MDNAC	1	1	1	0	0
M.FEMME	23	20	20	20	19
MFONCTION PUBLIQUE	8	6	6	3	2
M JEUNESS	14	15	15	11	10
MS	7	6	6	5	5
MAECBE	6	7	7	7	6
MRAAH	6	6	6	3	3
MSL	8	8	8	5	3
MTMUSR	0	8	1	1	1

	2020	2021	2022	2023	2024
MCIA	3	3	3	3	3
MDENP	3	3	2	3	1
PM	7	3	5	4	3
PRESIDENCE	19	21	21	21	20
CSC	1	1	1	1	0
COUR DES COMPTES	1	1	1	1	1
MEDIATEUR	2	2	2	1	0
CNDH	1	1	1	1	1
Total	307	319	316	273	243

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 21: Répartition du montant des baux administratifs consentis à l'Etat en 2024 par ministère et institution en F CFA

	montant annuel 2024	en pourcentage
MMEC	210 600 000	2,94
MJDHPC	668 640 000	9,32
MATDS	543 840 000	7,58
MEA	54 000 000	0,75
MAAH	136 740 000	1,91
MUH	20 400 000	0,28
MEFP	1 485 228 000	20,71
MENA	600 492 000	8,37
MESRSI	325 620 000	4,54
MEEVCC	192 624 000	2,69
MCRP	134 400 000	1,87
MCAT	125 712 000	1,75
MI	17 400 000	0,24
MDNAC	-	-
M.FEMME	410 568 000	5,73
MFONCTION PUBLIQUE	348 000 000	4,85
M JEUNESS	227 880 000	3,18
MS	50 400 000	0,70
MAECBE	198 960 000	2,77
MRAAH	140 700 000	1,96
MSL	102 000 000	1,42
MTMUSR	168 000 000	2,34

MCIA	104 460 000	1,46
MDENP	114 000 000	1,59
PM	160 800 000	2,24
PRESIDENCE	545 400 000	7,61
CSC	-	-
COUR DES COMPTES	36 000 000	0,50
MEDIATEUR	-	-
CNDH	48 000 000	0,67
Total	7 170 864 000	100

Source : DGAIE/DAIE

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Contrat de bail : Contrat de location d'immeubles dans lequel l'Etat ou un de ses démembrements est partie contractante.

Bâtiment à usage technique : local administratif affecté par l'Etat aux services publics techniques pour l'exercice de leurs activités professionnelles par exemple : garages, ateliers, laboratoires, établissements scolaires, établissements sanitaires, magasins, etc.

Sources statistiques : Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'Etat

II.1.4 Recettes de service

Points saillants :

- Baisse tendancielle des recettes de service sur la période ;
- Baisse tendancielle des recettes des ventes aux enchères sur la période ;
- Hausse tendancielle des recettes de location de véhicules sur la période.

Commentaire général

Les recettes de service de la DGAIE sont constituées essentiellement des produits issus de la vente aux enchères publiques, des fiches d'immatriculation, de l'agrément technique pour la maintenance du matériel roulant de l'Etat, des locations des immeubles de l'Etat et des locations de véhicules du parc central.

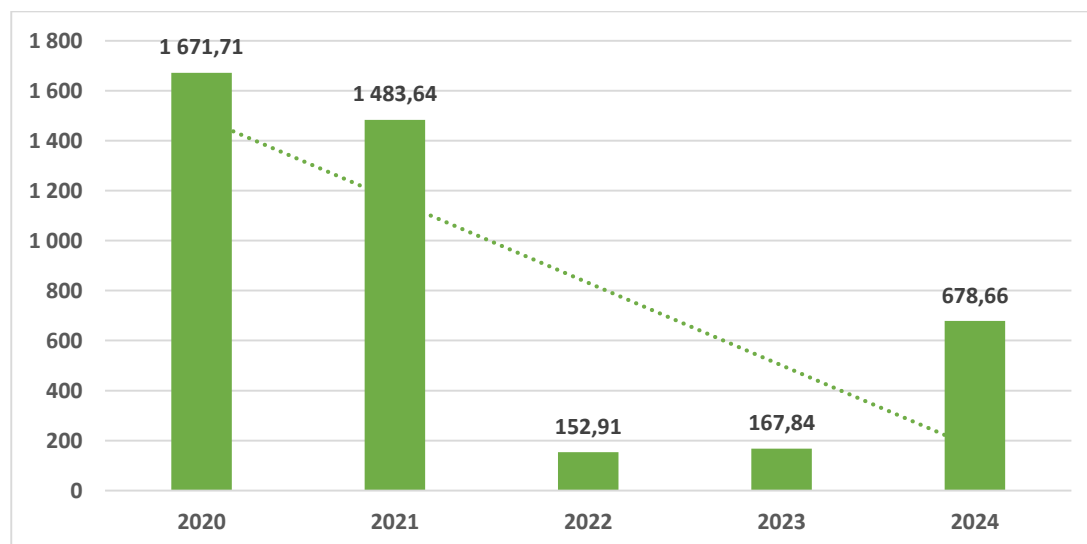
Sur la période 2020-2024, les recettes de service ont enregistré une tendance baissière. En effet, elles sont passées de 1 671,71 millions F CFA en 2020 à 678,66 millions F CFA en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 20,18% porté à plus de 94% par les ventes aux enchères.

L'analyse du mouvement de ces recettes sur ladite période laisse apparaître une évolution en deux phases. Dans la première phase, une baisse des recettes de service est constatée entre 2020 et 2022, ponctuée par un taux de régression annuel moyen de 69,76%. Ce résultat s'explique par la suspension des ventes aux enchères sous plis fermés en 2022 qui constituent le grand pourvoyeur des recettes de service. La seconde phase est marquée par une hausse continue des recettes de service entre 2022 et 2024, en moyenne annuelle de 110,67% imputable principalement à la hausse des recettes de location de véhicules (+477,25%) et des frais de dossier d'octroi ou de renouvellement de l'agrément technique pour la maintenance du matériel roulant de l'Etat (+137,04%).

La période sous revue affiche un pic des recettes de service en 2020 d'un montant de 1 671,71 millions F CFA imputable aux fruits issus de la vente aux enchères suite à l'opération spéciale de réforme du matériel roulant. Par contre, le plus faible niveau de recettes sur la période est enregistré en 2022 (152,91 millions F CFA).

En 2024, les recouvrements des recettes de service se sont situés à 678,66 millions F CFA, en hausse de 510,82 millions F CFA (+304,35%) comparativement à 2023. Cette augmentation est principalement la résultante de la hausse des recettes de location d'immeubles (+213 millions FCFA) et des recettes des ventes aux enchères (+138,82 millions FCFA).

Graphique 13 : Evolution des recouvrements des recettes de service de la DGAIE en millions F CFA entre 2020 et 2024



Source : DGAIE/DAIE

Les recettes des ventes aux enchères

Les recettes des ventes aux enchères constituent la première nature de recettes de la DGAIE en termes d'importance avec une part moyenne annuelle de 61,19%. La tendance de ces recettes est baissière sur la période 2020-2024. En effet, elles sont passées de 1 651,4 millions F CFA en 2020 à 155,83 millions F CFA en 2024, soit un taux de régression annuel moyen de 44,58%.

Une évolution en deux phases caractérise la vente aux enchères sur la période, à savoir une chute des ventes entre 2020 et 2023 en moyenne annuelle de 77,91% et une progression des ventes entre 2023 et 2024 de l'ordre de 816,11%.

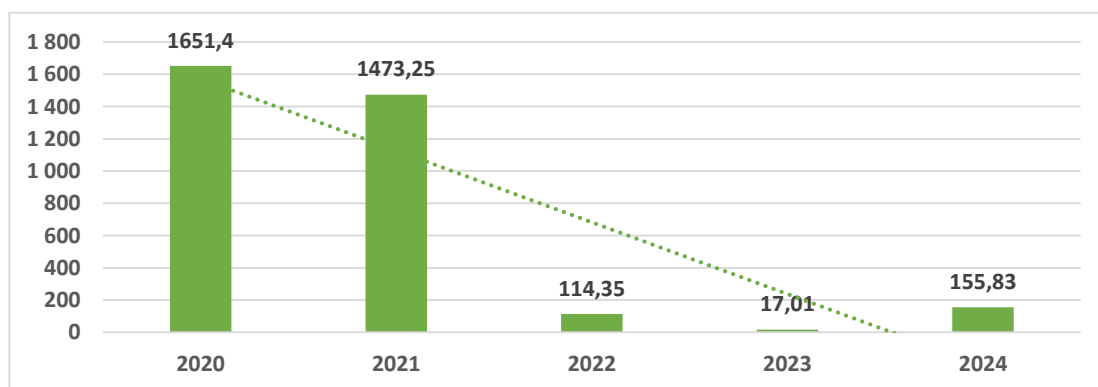
La chute des ventes est imputable à l'absence d'opérations de vente aux enchères sous plis fermés au cours des années 2022 et 2023. Aussi, la non appropriation du Sylep par les clients, la nature (petit matériel) et la faible quantité de biens proposés à la vente expliquent cette contre-performance.

Quant à la progression des ventes, elle est attribuable aux opérations de ventes aux enchères en 2024 via le Sylep du matériel roulant (véhicules à 4 roues) et du petit matériel. La vente des véhicules à 4 roues a occasionné une recette de 85,73 millions F CFA, représentant 55,02% des recettes totales des ventes aux enchères en 2024.

Les recettes des ventes aux enchères ont enregistré un pic de 1 651,4 millions F CFA en 2020 principalement imputable à l'opération spéciale de réforme du matériel roulant ayant conduit à leur vente aux enchères. En revanche, elles ont enregistré leur plus faible montant sur la période en 2023 (17,01 millions F CFA).

En 2024, les recettes des ventes aux enchères se sont établies à 155,83 millions FCFA, en progression de 816,11% comparativement à 2023 où elles se sont situées à 17,01 millions FCFA.

Graphique 14: Evolution des recouvrements des recettes de la vente aux enchères de la DGAIE en millions F CFA entre 2020 et 2024



Source : DGAIE/DAIE

Répartition des recettes issues des ventes aux enchères entre structures

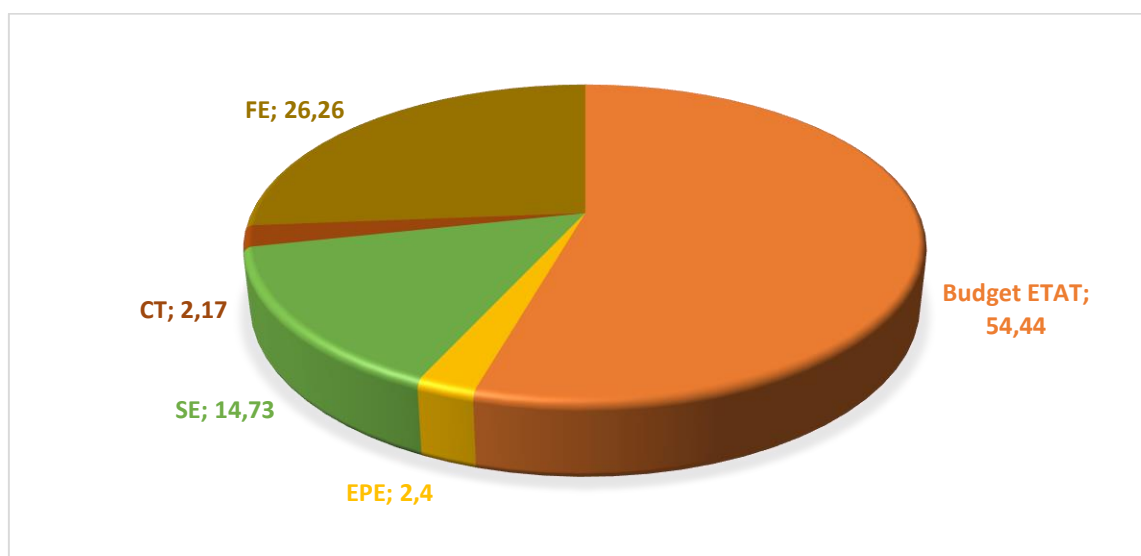
Les recettes issues des ventes aux enchères sont encadrées par l'arrêté n°2024 000018/MEFP/SG/DGAIE du 15 janvier 2024 portant tarification, modalités de perception et de répartition des recettes issues de certaines prestations de la direction en charge des affaires immobilières de l'Etat.

Les recettes issues des ventes du matériel et mobilier sont réparties après prélèvement des droits et taxes en sus ainsi qu'il suit :

- Pour les recettes issues des ventes du matériel et du mobilier de l'Etat :
 - 75% pour le budget de l'Etat ;
 - 20% pour le Fonds d'Equipement de la DGAIE ;
 - 05% pour le Fonds d'Equipement du MEF.
- Pour les recettes issues des ventes du matériel et mobilier des Collectivités Territoriales :
 - 90% pour le budget de la CT concernée ;
 - 05% pour le Fonds d'Equipement de la DGAIE ;
 - 05% pour le Fonds d'Equipement du MEF.
- Pour les recettes issues des ventes du matériel et mobilier des EPE et Sociétés d'Etat (SE) :
 - 70% pour le budget de l'EPE ou la SE concerné ;
 - 20% pour le Fonds d'Equipement de la DGAIE ;
 - 10% pour le Fonds d'Equipement du MEF.

En application de l'arrêté ci-dessus cité, une répartition des recettes des ventes aux enchères a été faite en 2024. Sur un montant total de 155,83 millions F CFA de recettes des ventes aux enchères, le budget de l'Etat a bénéficié de 84,84 millions F CFA, soit 54,44% suivi des Fonds d'Equipement de la DGAIE et du MEF (26,26%), des Sociétés d'Etat (14,73%), des EPE (2,40%) et des CT (2,17%).

Graphique 15 : Répartition des recettes de la vente aux enchères par structure en 2024



Source : DGAIE/DAIE

Les recettes de location de véhicules du parc central

Les recettes de location de véhicules du parc central constituent la deuxième nature de recettes de la DGAIE en termes d'importance avec une part annuelle moyenne de 23,87% sur la période 2020-2024.

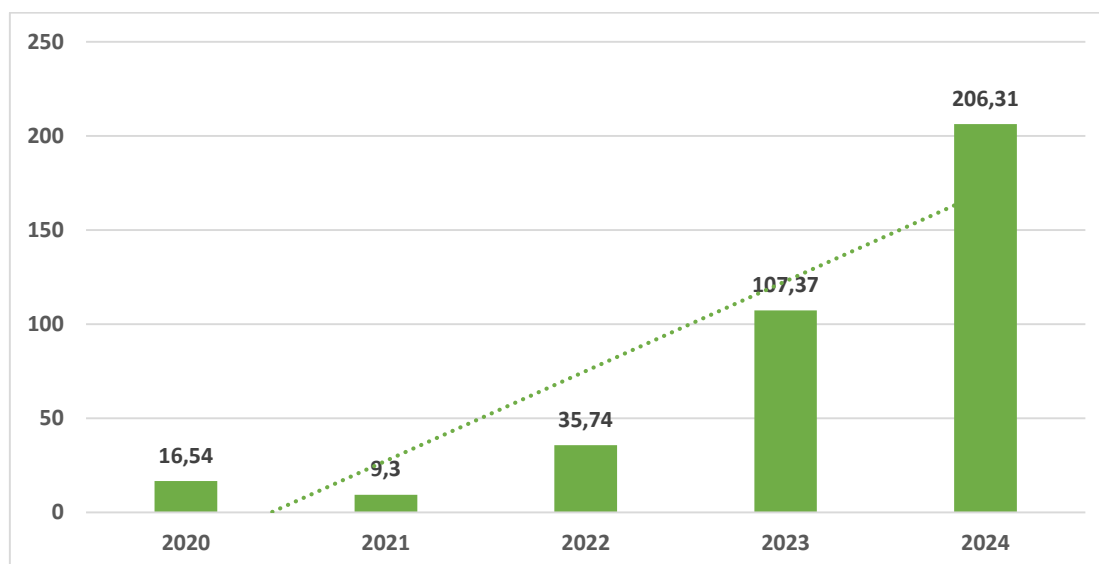
Elles affichent une tendance haussière sur ladite période en passant de 16,54 millions F CFA en 2020 à 206,31 millions F CFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 87,93%.

Sur la même période, les recettes de location de véhicules affichent une évolution marquée par une contraction des recettes entre 2020 et 2021 de l'ordre de 43,77% imputable à une insuffisance du nombre de véhicules mis en location, suivie d'une progression des recettes entre 2021 et 2024 ponctuée par un taux d'accroissement annuel moyen de 178,09%. Cette hausse est imputable à l'amélioration des tarifications des locations des véhicules à travers la relecture en 2023 de l'arrêté portant tarification des recettes, au recouvrement des arriérés et aux recettes accidentelles (location de cars au profit de la SONABHY en 2023 et 2024).

Les recettes de location de véhicule ont connu un pic de 206,31 millions F CFA en 2024 et ont enregistré leur plus faible montant sur la période en 2021 (9,3 millions F CFA).

Comparativement à 2023, les recouvrement de 2024 ont connus un taux d'accroissement de 92,15%.

Graphique 16 : Evolution des recouvrements des recettes de location de véhicules en millions F CFA entre 2020 et 2024



Source : DGAIE/DAIE

II.2 DEPENSES EN EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE

Points saillants :

- Hausse tendancielle de la facture globale d'eau, d'électricité et de téléphone (EET) sur la période ;
- Pic de la facture globale de consommation d'EET de l'État observé en 2024 ;
- Hausse relative des factures globales de consommation d'électricité en 2024 ;
- Baisse des factures globales de consommation d'eau et de téléphone en 2024.

Commentaire général

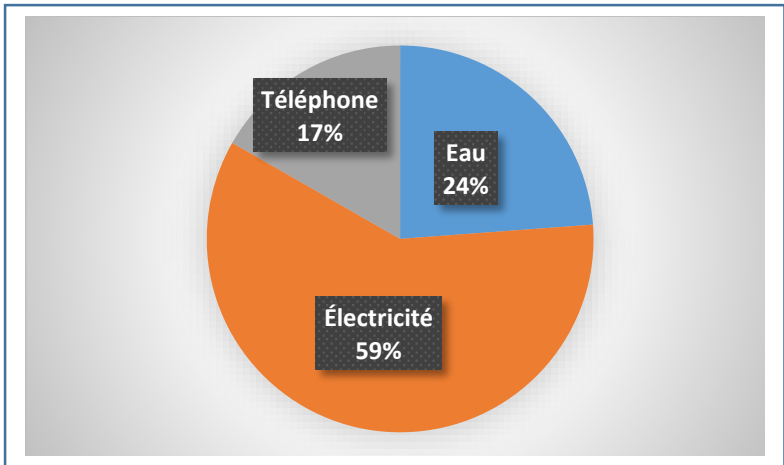
- ✓ Evolution de la facture globale d'eau, d'électricité et de téléphone de l'État

La facture globale d'eau, d'électricité et de téléphone de l'État a connu une hausse entre 2020 et 2024 à l'image de la période précédente, principalement portée par la facture d'électricité qui occupe 58,15% des dépenses de consommation de ces trois postes. Cette facture globale est passée **de 33 444,97 millions FCFA** en 2020 à **36 380,62 millions FCFA** en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de **2,13%**.

Sur la période de référence, le montant total des dépenses en eau, électricité et téléphone s'élève à **176 510,76 millions FCFA** avec une dépense annuelle moyenne de **35 302,15 millions FCFA**. La part des dépenses par poste se présentent comme suit :

- eau : 42 052,28 millions FCFA soit 23,82 % ;
- électricité : 104 936,96 millions FCFA soit 59,45% ;
- téléphone : 29 521,53 millions FCFA soit 16,73%.

Graphique 17 : Répartition des dépenses globales de consommation par poste



Source : DGAIE/DEDC

Les dépenses globales en EET ont coûté **36 380, 62 millions F CFA** en **2024** contre **36 207, 49 millions F CFA** en **2023**, soit une **hausse** relative de **0,48%** expliquée principalement par l’augmentation des dépenses en électricité.

Tableau 22 : Evolution du montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone en millions F CFA

DESIGNATI ON	2020	2021	2022	2023	2024	total
Eau	8 107,58	8 918,91	8 399,65	8 433,07	8 193,06	42 052,28

Électricité	19 090,59	20 835,30	20 397,45	21 835,37	22 778,24	104 936,96
Téléphone	6 246,79	5 958,36	5 968,01	5 939,05	5 409,32	29 521,53
TOTAL	33 444,97	35 712,57	34 765,12	36 207,49	36 380,62	176 510,76

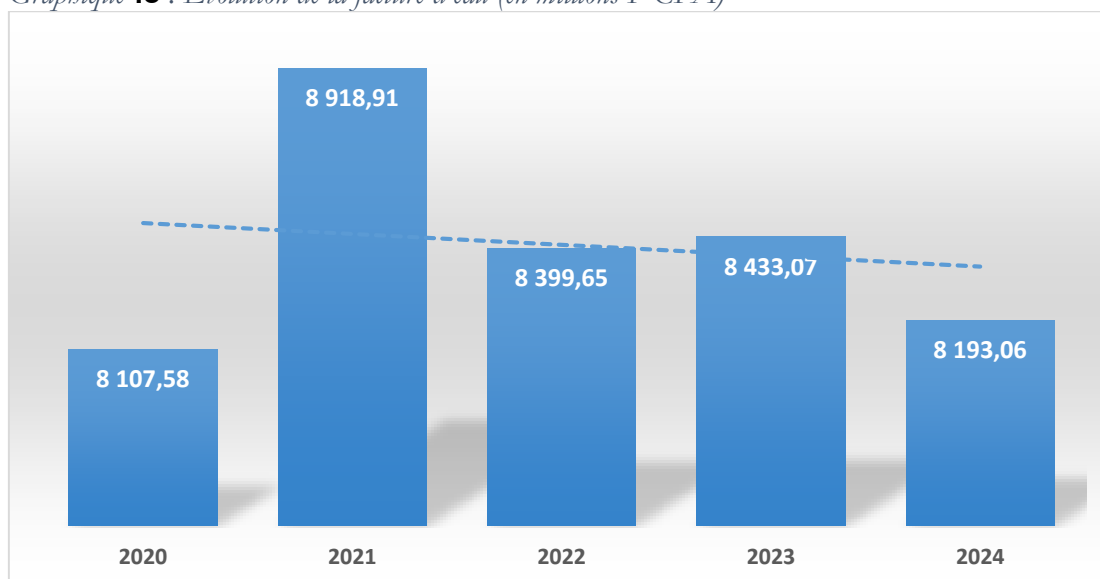
Source : DGAIE/DEDC

✓ *Au niveau de la facture d'eau*

L'ensemble des factures de consommation d'eau de l'Administration publique, sur la période 2020-2024, présente une tendance baissière avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,26%. Il est passé de 8 107,58 millions en 2020 à 8 193,06 millions de FCFA en 2024 avec une consommation annuelle moyenne de 8 410,56 millions de FCFA. La plus grande dépense a été enregistrée en 2021 mais a connu une diminution relative de 6,00% en 2022.

Ces dépenses de consommation d'eau de l'Etat en 2024 ont connu une baisse par rapport en 2023 avec un taux de - 2,85%.

Graphique 18 : Evolution de la facture d'eau (en millions F CFA)



Source : DGAIE/DEDC

Les augmentations de factures d'eau au cours de la période pourraient être liées à plusieurs facteurs tels qu'entre autres les nouveaux abonnements, les fuites d'eau, la facturation des abonnements inactifs, les cas d'utilisations frauduleuses des abonnements d'eau de l'Administration.

Cependant, les baisses des consommations observées au cours de la période peuvent s'expliquer par la mise en œuvre des actions de rationalisation comme la réalisation de forages dans les centres à forte concentration humaine (camps militaires, universités, centres pénitenciers et les centres hospitaliers, ...), les contrôles inopinés sur l'utilisation des abonnements d'eau, les audits des abonnements d'eau, la résiliation des abonnements inactifs, la sensibilisation.

L'analyse des consommations d'eau par Ministères et Institutions indique que le Ministère chargé de la défense enregistre la plus forte consommation en 2024 avec une part de 28,39% de la facture globale d'eau suivi du Ministère de la Santé (18,65%) et la Présidence du Faso (17,99%), cf. Tableau (Cf tab III.8.3).

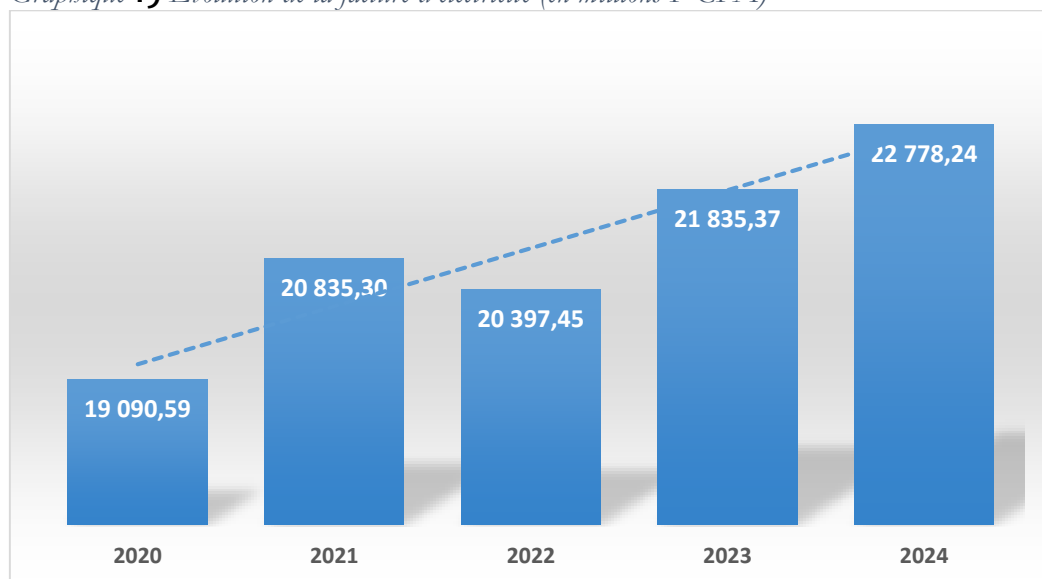
La consommation cumulée de ces trois structures s'élève à 5 327,76 millions F CFA soit **65,03%** de la consommation totale en eau de l'administration publique. Cette situation pourrait s'expliquer par l'effectif du personnel et le nombre élevé de structures rattachées à ces départements.

✓ *Au niveau de la facture d'électricité*

La facture globale d'électricité a connu une tendance haussière sur la période de 2020 à 2024. Elle est passée de 19 090,59 millions FCFA en 2020 à 22 778,24 millions FCFA en 2024 soit d'un taux d'accroissement annuel moyen de 4,51%. Cette tendance résulte d'une hausse soutenue et continue des consommations d'électricité à partir de 2022 avec une croissance moyenne 5,67%.

De 2020 à 2021, on enregistre une croissance relativement forte de la consommation de l'électricité de l'administration publique. En effet, sur cette période, la facture a passé de 19 090,60 millions FCFA à 20 835,30 millions FCFA soit une variation absolue de 1 744,71 millions FCFA correspondant à une variation relative de 9,14%. De même, la consommation d'électricité de l'Etat a augmenté d'une manière continue entre 2022 et 2024.

Graphique 19 Evolution de la facture d'électricité (en millions F CFA)



Source : DGAIE/DEDC

Cette hausse peut se justifier par la fourniture de l'électricité à de nouveaux abonnés dû à la mise en place de nouvelles structures administratives, la facturation des compteurs inactifs et l'utilisation aussi accrue de nouveaux équipements énergivores.

Par contre, une baisse des consommations d'électricité des services publics de l'Etat a-t-elle été enregistrée en 2022 par rapport à 2021. En effet, la facture d'électricité de l'Administration publique a connu une variation négative de 2,10% en passant de 20 835,30 millions FCFA à 20 397,45 millions FCFA sur la période indiquée.

La baisse de consommations peut s'expliquer par la mise en œuvre des mesures de rationalisation qui permettent de maîtriser l'évolution des consommations dans des proportions acceptables. Ces mesures de rationalisation se rapportent à l'audit des abonnements publics, aux contrôles inopinés de l'utilisation de ces abonnements qui ont permis l'assainissement des abonnements en électricité, le réajustement des facteurs de puissances de certains abonnés, la résiliation des compteurs inactifs, la déconnexion des branchements de particuliers sur ceux de l'Administration Publique.

En 2024, les travaux d'ajustement² des puissances électriques souscrites ont concerné 901 compteurs et ont permis de dégager une économie annuelle de 953,56 millions F CFA.

² Sur 1232 compteurs d'électricité examinés, 658 d'entre eux ont une puissance supérieure et 243 enregistrent une puissance inférieure aux besoins réels de consommation.

L'analyse des consommations par structure montre que le Ministère de la Santé constitue le plus grand consommateur d'électricité avec plus d'un quart (26,92%) de la consommation totale de l'administration publique suivi du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (15,75%) et du Ministère de l'Economie et des Finances (11,62%). (Cf tab III.8.4)

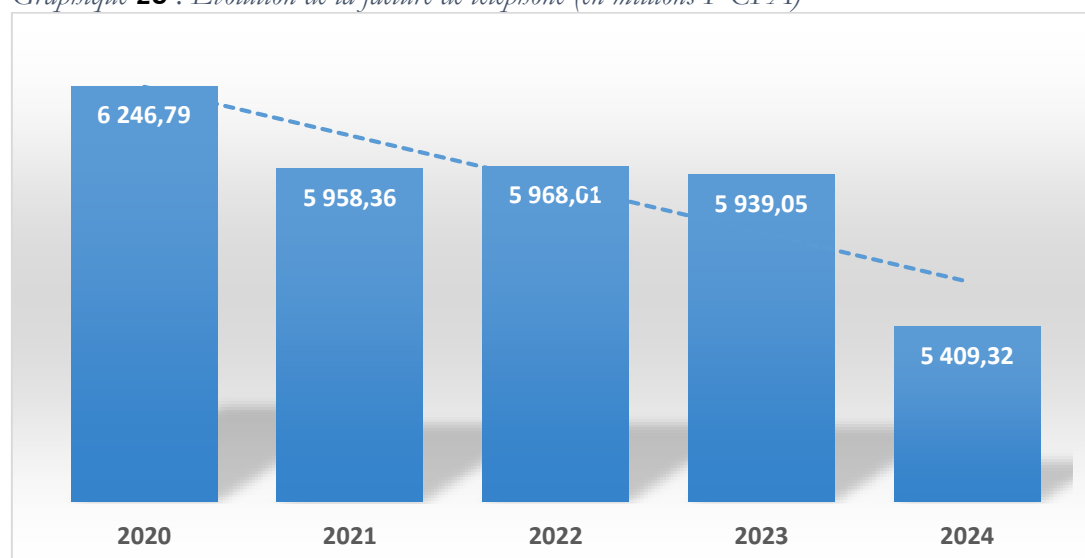
Les consommations cumulées de ces trois structures s'élèvent à 12 367,54 millions F CFA et représentent plus de la moitié de la consommation totale de l'administration (54,30%) en 2024. Cette situation pourrait s'expliquer par la forte déconcentration de ces ministères et la nature des prestations fournies qui nécessitent une forte consommation d'énergie.

✓ *Au niveau de la facture de téléphone*

D'une manière générale, les dépenses liées aux consommations de téléphone de l'Administration publique ont connu une tendance baissière sur la période de 2020-2024 avec une régression annuelle moyenne de 3,53%. Les baisses remarquables ont été enregistrées sur les périodes 2020-2021 et surtout 2023-2024 avec des taux de diminution respectifs de 4,62% et 8,92%.

Toutefois, ces dépenses sont restées relativement stables entre 2021 et 2023 avec une consommations moyenne annuelle de 5 955,14 millions F CFA.

Graphique 20 : Evolution de la facture de téléphone (en millions F CFA)



Source : DGAIE/DEDC

Entre 2023 et 2024, la baisse remarquable enregistrée en matière de communication s'explique par l'assainissement des lignes téléphoniques fixes de l'Administration

publique. En effet, cette opération a permis la résiliation de 4 888 numéros fixes téléphoniques de 30 structures (Ministères et institutions) à la date du 31 décembre 2024. Le Ministère de l'Economie et des Finances enregistre le plus grand nombre de lignes résiliés (1153), suivi du Ministère de la défense et des Anciens Combattants (626), du Ministère de la Santé (529), du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (319), etc. (cf tab III. 8.5.)

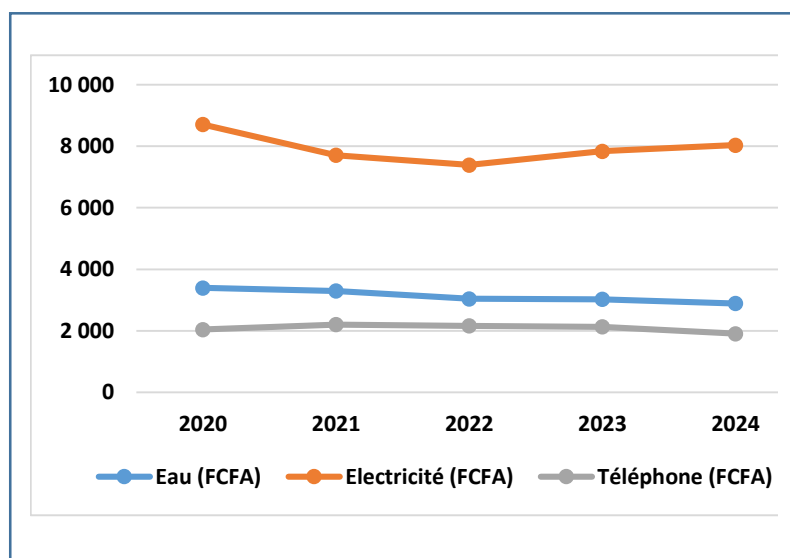
Les plus grands consommateurs sont respectivement le ministère en charge des finances (19,22%), le ministère en charge de la défense (18,24%) et la Présidence du Faso (13,68%) (cf tab III.8.5). Cette situation pourrait s'expliquer par le nombre important des liaisons spécialisées au niveau desdites structures.

Les consommations cumulées de ces trois (03) ministères représentent 51,14% de la consommation globale en téléphone.

Cependant, les dépenses communes interministérielles qui prennent en charge les dépenses liées aux redevances du RESINA et les dotations spécifiques des crédits de communication aux personnalités de l'Etat occupent une place importante avec un taux de 15,47% de la consommation globale en téléphone.

La poursuite des actions de rationalisation des charges de fonctionnement de l'Etat ont permis la stabilisation de la dépense des consommations moyennes mensuelles d'eau, d'électricité et de téléphone par agent public.

Graphique 21: Evolution des consommations annuelles moyennes par agent public



Source : DGAIE/DEDC

D’une manière générale, ces consommations moyennes sont en baisse continue depuis 2020.

Cependant, à l’image de l’évolution des consommations globales d’électricité, la consommation moyenne annuelle en électricité par agent public connaît une tendance haussière depuis 2022 comme l’indique le graphique ci-contre. Cette augmentation est au taux annuel moyen de 4,25%, moins que proportionnelle à la baisse constatée entre 2020 et 2022 avec un taux de régression de 7,87%.

Les diminutions des consommations annuelles moyennes sur la période sont de l’ordre de 3,95% pour l’eau, 2% pour l’électricité et 1,70% pour le téléphone selon le tableau ci-dessous :

Tableau 23 : Evolution des consommations moyennes annuelles par agent publique de 2020 à 2024

Année	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Eau (FCFA)	3 395	3 299	3 044	3 027	2 890	
Electricité (FCFA)	8 709	7 707	7 393	7 838	8 034	
Téléphone (FCFA)	2 043	2 204	2 163	2 132	1 908	
Total (F CFA)	14 147	13 210	12 600	12 996	12 832	

Source : DGAIE/DEDC

II.3 DEPENSES DE FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE L’ÉTAT

Points saillants :

- Hausse tendancielle des dépenses de fourniture de l’Etat ;
- Forte prédominance des dépenses relative au matériel informatique et péri informatique et du matériel de bureau et de logement sur la période.

Commentaire général

Ces dépenses regroupent celles réalisées pour l’acquisition des biens sur le budget de l’Etat ci-après :

- matériels informatiques et péri-informatiques ;
- mobiliers et matériels de bureau et de logement ;
- fournitures de bureau ;

- produits et consommables informatiques et péri-informatiques.

Elles concernent également les dépenses d'acquisition d'imprimés administratifs et de valeur.

Entre 2020-2024, les dépenses globales de fournitures et d'équipements ont connu une tendance haussière avec un taux annuel moyen de 25,66%. Elle est marquée par deux phases de hausse en 2020-2021 et 2022-2024. En effet, entre 2020 et 2021 les dépenses globales sont passées 3911,14 millions de FCFA à 7844,66 soit une augmentation de 100,57%. Ces dépenses sont passées entre 2022 et 2024 de 6221,56 millions à 9719,62 millions soit une hausse de 56,22%.

Au cours de la période considérée, le cumul des dépenses de fournitures et d'équipements s'élève à 36 382,29 millions F CFA porté particulièrement par celles relatives aux dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques. Il est constitué comme suit :

- 35% pour les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques ;
- 32% pour les dépenses d'acquisition de mobiliers et matériels de bureau et de logement ;
- 18% pour celles de fournitures de bureau ;
- 15% pour celles de produits et consommables informatiques et péri-informatiques.

✓ *Les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques*

Sur la période 2020-2024, les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques ont globalement augmenté passant de 1258,07 millions F CFA à 2 418,07 millions F CFA, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 17,74%. Elles enregistrent une hausse continue sur la période 2021-2023 avec respectivement 32,02% en 2021, 45,70% en 2022 et 55,31% en 2023. L'année 2024, quant à elle enregistre une baisse de 35,66%.

✓ *Les dépenses d'acquisition de mobiliers et matériels de bureau et de logement*

Les dépenses d'acquisition de mobiliers, de matériels de bureau et de logement ont connu une hausse passant de 1 054,58 millions FCFA en 2020 à 3 798, 92 millions

FCFA en 2024 soit une variation annuelle moyenne de 37,77%. Elles ont enregistré une augmentation continue sur toute la période avec un pic de 117,56% en 2021 et 42,56% en 2024.

✓ *Les dépenses d’acquisition de fournitures de bureau*

Entre 2020 et 2024, les dépenses d’acquisitions de fournitures ont enregistré une augmentation avec un taux d’accroissement annuel moyen de 17,68%. Sur la période l’année 2021 enregistre un pic de 2 414,34 millions de F CFA contre 618,31 millions de F CFA en 2022.

✓ *Les dépenses d’acquisition de produits et consommables informatiques et péri-informatiques*

Les dépenses d’acquisition de produits et consommables informatiques et péri-informatiques ont observé une augmentation entre 2020 et 2024 avec un taux d’accroissement moyen annuel de 20,66%. On note une augmentation de 95% entre 2020 et 2021. Ces dépenses sont passées respectivement de 755,75 millions de F CFA à 1475,07 millions de F CFA. Sur la période l’année 2024 enregistre le pic qui est de l’ordre de 1601,53 millions de F CFA.

Tableau 24 : Evolution des acquisitions d’équipements faites par les ministères et institutions (en F CFA)

	2020	2021	2022	2023	2024
Matériels informatiques et péri-informatiques	1 258 077 513	1 660 955 132	2 419 963 234	3 758 385 913	2 418 068 418
Mobiliers matériels et de bureau et de logement	1 054 575 593	2 294 296 545	2 385 967 110	3 401 261 669	3 798 921 169
Fournitures de bureau	842 785 342	2 414 338 369	618 314 633	728 289 573	1 901 101 224
Produits et consommables informatiques et péri-informatiques	755 706 411	1 475 068 154	797 369 531	797 369 531	1 601 529 049
TOTAL	3 911 144 859	7 844 658 200	6 221 558 069	8 685 308 709	9719619860

Source : construit à partir des données de SIN@FOLO

✓ ***Evolution des dépenses d'imprimés administratifs et de valeur acquis sur les Dépenses Communes Interministérielles (DCIM)***

Elles ne concernent que celles acquises sur les Dépenses Communes Interministérielles (DCIM).

Elles présentent une évolution en dents de scie sur la période 2020-2024 avec une tendance haussière d'un taux d'accroissement annuel moyen de 06,61%. Cette évolution est caractérisée par une baisse accentuée de 49,18% en 2021. L'année 2023 enregistre un pic de 1 245,48 millions F CFA dû à l'acquisition à la fois de timbres fiscaux d'une part et d'autre part à l'exécution en 2023 des dossiers non aboutis. L'année 2024 quant à elle enregistre une stabilité relative de l'ordre de 1 185, 87 millions F CFA.

Sur la période 2020-2024, les dépenses destinées à l'acquisition des timbres fiscaux se chiffrent à 954,043 millions F CFA, avec une dépense moyenne annuelle de 190,80 millions F CFA. En effet, elles ont connu une tendance baissière d'une manière générale au cours de la période et marquée par des dépenses nulles en 2021 due au non aboutissement de la procédure de la commande publique. L'année 2023 est marquée par un pic de l'ordre de 277,85 millions FCFA suivi d'une légère hausse de 4,7% en 2024.

Dans le cadre de la dématérialisation des processus des structures publiques, les timbres numériques remplaceront progressivement les timbres physiques à travers l'implémentation de e-timbres. Dans ce cadre, la vente des timbres numériques a permis d'enregistrer 81, 246 millions en 2023 correspondant à la vente du dernier trimestre et 1 539, 58 millions de F CFA pour l'année 2024.

Au cours de période 2020-2024, le montant global pour l'acquisitions des autres imprimés administratifs (quittances, feuilles d'examen scolaires, etc.) s'est chiffré à 3 361,975 millions F CFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 5%. L'évolution de ces dépenses est caractérisée par trois phases :

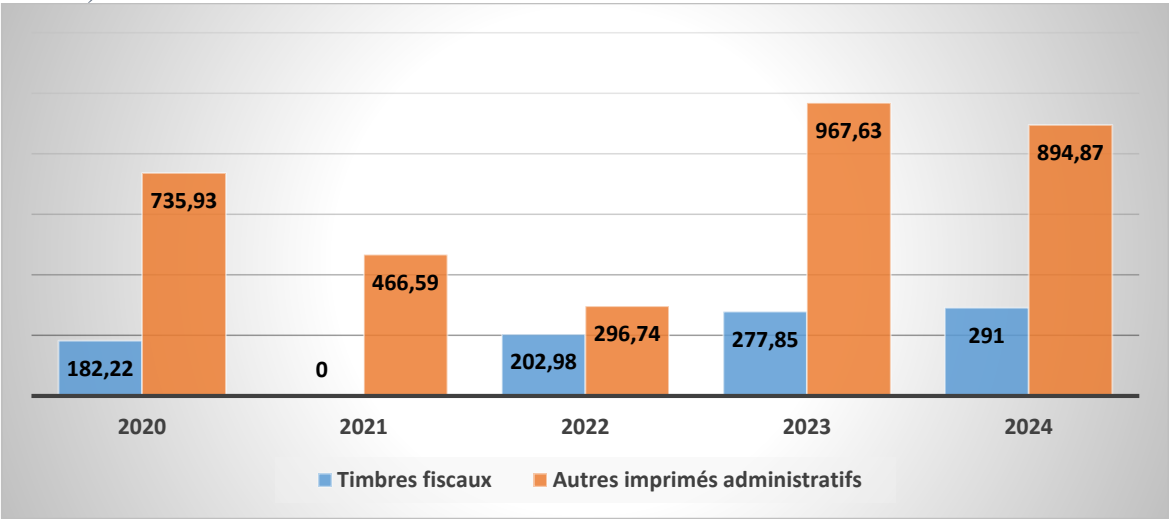
- de 2020 à 2022, les dépenses des acquisitions des autres imprimés administratifs présentent une baisse continue et sont passées de 735,93 millions F CFA à 296,74 millions F CFA soit une régression annuelle moyenne de 36,50% ;
- l'année 2023 affiche un pic de 967,63 millions FCFA dû aux reports d'engagement et de liquidation des marchés d'acquisition d'imprimés administratifs et de valeur initiés en 2022 et exécutés en 2023 ;
- l'année 2024 quant à elle, observe une légère baisse de 8%.

Tableau 25 : Situation de la vente des timbres numérique en 2023 et 2024 (en millions F CFA)

	2023	2024	TOTAL
Valeurs	81,25	1 539, 58	1 620, 83

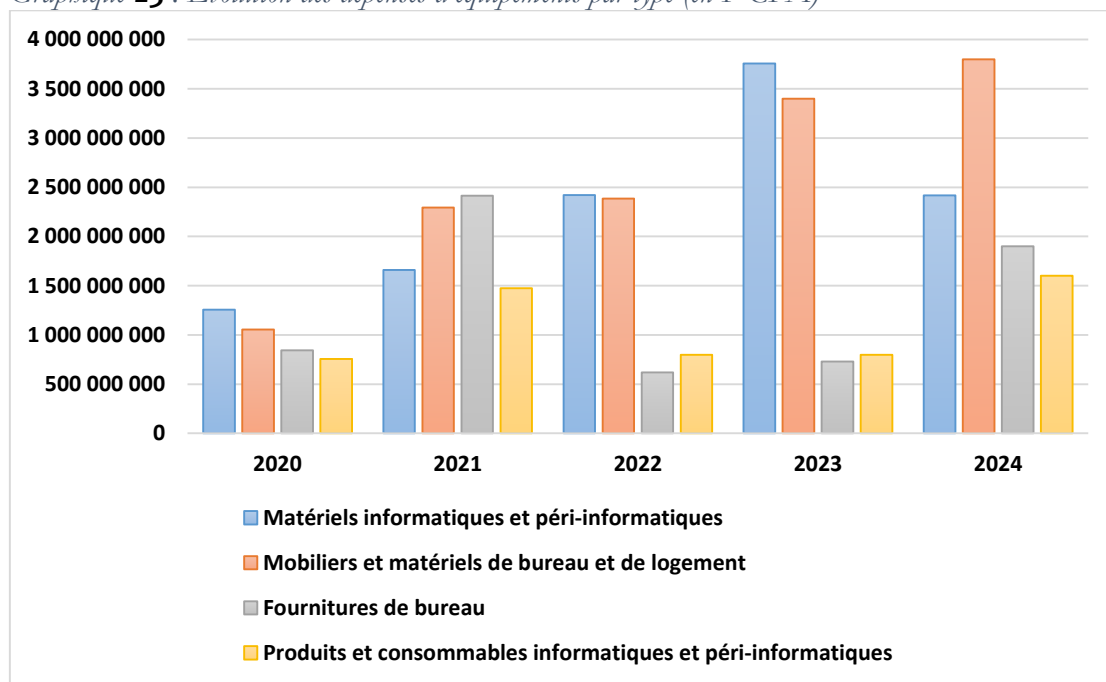
Source : DGAIE/DEDC

Graphique 22: Evolution des dépenses des timbres fiscaux et des autres imprimés administratifs (en millions F CFA)



Source : DGAIE/DEDC

Graphique 23 : Evolution des dépenses d'équipements par type (en F CFA)



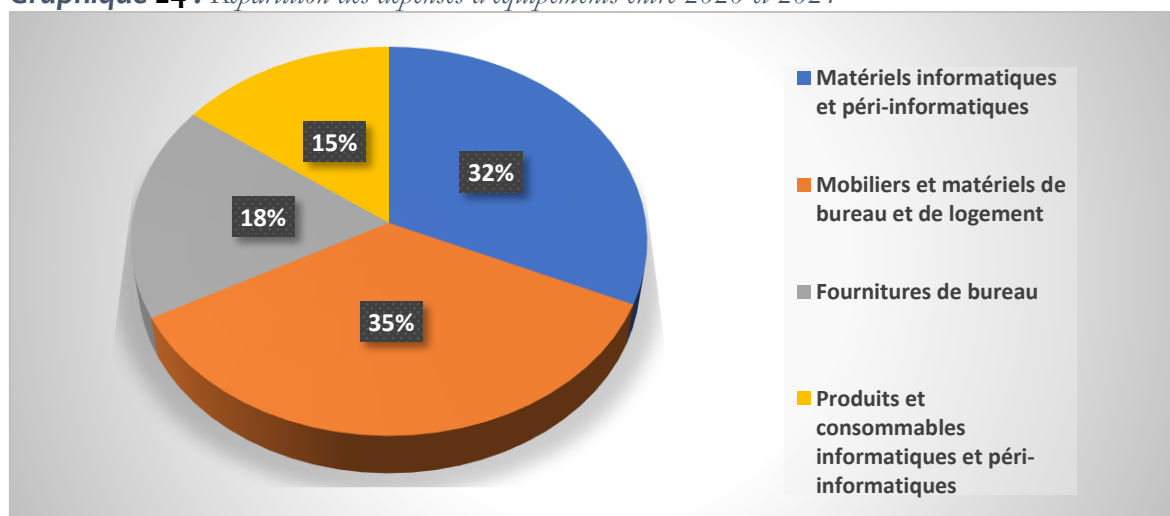
Source : construit à partir des données du CID et de SIN@FOLO

NOTES METHODOLOGIQUES

Les équipements sont généralement composés de matériels et mobiliers (bureau, logement et spécifiques), de matériels informatiques et de fournitures de bureau.

Les imprimés administratifs sont constitués d'imprimés ordinaires et d'imprimés de valeur inactive essentiellement destinés à la mobilisation des ressources financières de l'Etat par les régies de recettes comme la Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime (DGTTM), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), etc.

Graphique 24 : Répartition des dépenses d'équipements entre 2020 et 2024



Source : DGAIE/DEDC

Tableau 26 : Evolution des acquisitions d'imprimés administratifs et de valeur entre 2020 et 2024 en millions de F CFA

	2020	2021	2022	2023	2024
Timbres fiscaux	182,22	0,00	202,98	277,85	291,00
Autres imprimés administratifs	735,93	466,59	296,74	967,63	894,87
Total	918,14	466,59	499,72	1 245,47	1 185,87

Source : DGAIE/DEDC

II.4 LE TRAIN DE VIE DE L'ÉTAT

Points saillants :

- Augmentation continue des dépenses des acquisitions des Biens et Services et des dépenses de personnel sur la période 2020-2024 ;
- Augmentation continue des recettes propres de l'Etat plus que proportionnelle aux dépenses de fonctionnement ;
- Amélioration significative du Ratio fonctionnement/Recettes propres à partir de 2022 ;
- Train de vie de l'État relativement maîtrisé.

Commentaire général

Les dépenses de fonctionnement de l'Etat ont connu une augmentation continue au cours de la période 2020-2024 à l'image de la période précédente (2019-2023) avec un taux d'accroissement annuel moyen de 6,72% passant de 1 073,02 milliards en 2020 à 1 391,66 milliards en 2023 (cf. tableau III.8.11). Ces dépenses sont soutenues essentiellement par les dépenses de personnel qui représentent plus de 80%, les dépenses d'acquisition de véhicules étant très faibles en 2023 suite aux restrictions et orientations liées au contexte sécuritaire. En effet, il ressort une hausse du volume des dépenses de personnel de 73,90 milliards FCFA (soit 6,74 % d'augmentation) en 2024 par rapport à 2023 selon le rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2024, au 31 décembre.

Quant aux recettes propres, elles ont connu une hausse importante et continue entre 2020 et 2024 comme la période précédente (2019-2023). Passées de 1 355,77 milliards en 2020 à 2 769,18 milliards en 2024, les recettes propres ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 19,55%.

Toutefois, il est à noter qu'en 2020 la survenue de la pandémie liée à la maladie à Coronavirus a affecté négativement les recettes ordinaires. Aussi, les mesures prises pour contenir ladite pandémie ont entraîné un alourdissement des dépenses de fonctionnement ce qui a contribué à dégrader l'indicateur relatif au train de vie l'État en 2020.

Le train de vie de l'État est relativement maîtrisé sur la période 2020-2024. En effet, le ratio dépenses d'acquisitions de biens et services et des dépenses de personnel (dépenses de fonctionnement) sur les recettes propres de la période, resté relativement stable en 2024 par rapport à 2023 est passé de 0,79 en 2020 à 0,50 en 2024.

Cet indicateur s'est établi en moyenne à 0,60 sur la période. Ce qui indique que 100 FCFA de recettes propres recouvrées permettent de prendre en charge la totalité des dépenses d'acquisitions de biens et services et des dépenses de personnel et de dégager une marge de 40 FCFA pour les investissements et les autres natures de dépenses, en amélioration par rapport à la période précédente qui était de 34 FCFA.

Les différentes mesures de réduction du train de vie de l'État ces dernières années ont favorisé une amélioration continue de cette marge avec un pic de 50 FCFA en 2024 et ce, malgré l'accroissement des effectifs de l'administration, la prise en charge des questions sécuritaires et humanitaires qui engendrent des charges nouvelles.

Tableau 27 : Evolution du train de vie de l'Etat

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses des ABS et du personnel (en milliards)	1 073,02	1 155,61	1 218,79*	1 304,79**	1 391,66***
Dépenses acquisition de véhicules (en milliards)	2,98	6,78	4,61	0	8 423,16
Total des dépenses de fonctionnement (en milliards)	1 076,00	1 162,39	1 223,40	1 304,79	1 391,66
Recettes propres (en milliards)	1 355,77	1 683,15	2 400,62*	2553,33* *	2 769,18***

Ratio fonctionnement/Recettes propres	0,79	0,69	0,51	0,51	0,50
--	------	------	------	------	------

Source : DGAIE/DEDC

* du Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2022, au 31 décembre 2022

** du Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2023, au 31 décembre 2023

*** du Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2023, au 31 décembre 2024

Notes

Dans le cadre du présent annuaire statistique, le train de vie de l'État s'entend des dépenses relatives au fonctionnement courant des services publics rapportées aux recettes propres. Le fonctionnement courant intègre essentiellement les dépenses d'acquisition de biens et services et celles du personnel. Quant aux recettes propres, elles concernent les recettes fiscales et non fiscales.

II.5 INDICATEURS CLES DU PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT

II.5.1 Taille du parc automobile de l'Etat

Points saillants

- prédominance des véhicules à deux roues sur l'ensemble du parc automobile de l'État;
- faible proportion de véhicules utilitaires de type pickup et station wagon au niveau régional;
- prédominance de véhicules utilitaires de type pickup et station wagon au niveau central.

Commentaire général

Sur la période sous revue 2020-2024, la taille du parc automobile de l'Etat a connu une légère hausse significative. Il est passée de 15 161 véhicules toutes catégories et tous types compris à 18 962 pour un taux d'accroissement annuel moyen de 5,75%. Cependant le nombre de véhicule en 2024 a connu une augmentation par rapport en 2023 avec un taux de variation de +10.21%.

Cette augmentation en 2024, est dû un inventaire physique du matériel roulant de l'Etat et des autres organismes publics organisé pour rendre disponible les données des véhicules exhaustives, fiables et à jour. Débuté dans les ministères et institutions,

puis dans les EPE (Etablissement Publique de l'Etat), Cette opération se poursuit avec les SE (Société d'Etat), les CT (Collectivités Territoriales) et les Autorités Indépendantes.

Tableau 28 : Evolution du train de vie de l'Etat

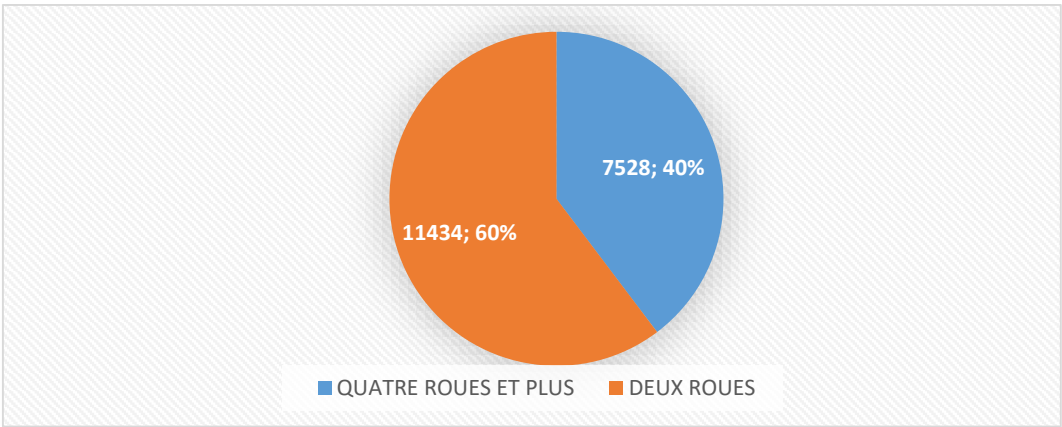
DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024	Taux d'accroissement moyen annuel	Variation (2021-2022)
4 roues	3727	3727	5771	5771	7528	19,21%	30,45%
Berline	673	673	1078	1078	1239	16,48%	14,94%
Pick-Up	1793	1793	2827	2827	3609	19,11%	27,66%
Station wagon	866	866	1468	1468	1884	21,45%	28,34%
Autres types de véhicules (Véhicules spécifiques, car/bus, camion, engins technique BTP).	395	395	398	398	796	19,15%	100,00%
2 roues (Motos)	11434	11434	11434	11434	11434	0,00%	0,00%
Total	15161	15 161	17 205	17205	18962	5,75%	10,21%

Source : DGAIE/DPAE

Ainsi, le parc automobile de l'Etat est composé comme suit, avec une forte prédominance des véhicules à deux (02) roues provenance principale des structures déconcentrées :

- 7 528 véhicules à 4 roues et plus soit 39,70% ;
- 11 434 véhicules à 2 roues soit 60.30%.

Graphique 25 Nombre de véhicules à deux roues et quatre roues



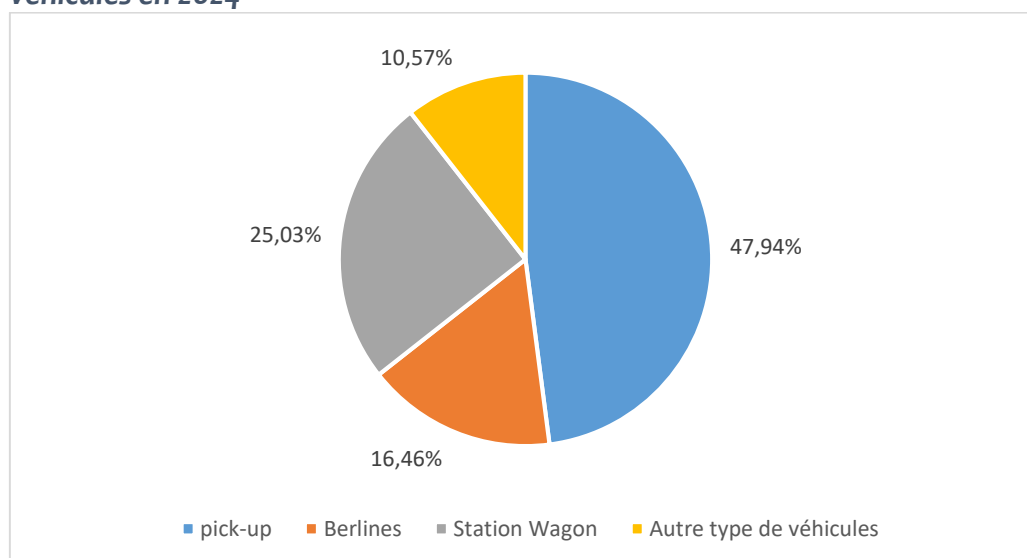
Source : DGAIE/DPAE

La répartition par type de véhicule à quatre (04) roues et plus en 2024, les véhicules se présente comme suit :

- La répartition par type de véhicule à quatre (04) roues et plus en 2024, se présente comme suit :
- 3 609 pick-up soit (47,94%) ;
- 1 239 berlines soit (16,46%) ;
- 1 884 stations wagon soit (25,03%) ;
- 796 autres types de véhicules soit (10,57%) (Véhicules spécifiques car/bus, camion, engins technique pour BTP).

Cette répartition indique une forte prédominance des véhicules de type pick-up avec un taux de 47,94% dans l'ensemble des véhicules à 4 roues et plus. Cependant les autres types de véhicules (spécifiques, car/bus, camion, engins technique pour BTP) ont un taux faible soit (10,57%) dans l'ensemble de ces véhicules.

Graphique 26 : situation des véhicules à 4 roues du parc automobile de l'Etat par type de véhicules en 2024



Source : DGAIE/DPAE

En termes de répartition spatiale en 2024, le parc automobile de l'Etat (tous types compris) se répartit comme suit :

- 9 658 véhicules au niveau central, soit 50,93% ;
- 9 304 véhicules au niveau déconcentré, soit 49,07%.

L'analyse de cette répartition montre, non seulement qu'au niveau central et déconcentré le nombre de véhicule est sensiblement le même, mais aussi que la taille

des véhicules à deux (02) roues est dominante tant au niveau central avec 4 548 véhicules, soit 284,78% qu’au niveau déconcentré avec 6 886 soit 89,00%.

Pour la répartition géographique des véhicules à quatre (04) roues et plus de la même année (2024), elle s’établit ainsi qu’il suit :

- 5110 au niveau central (Région du Centre), soit 67,88%. ;
- 2418 au niveau régional (autres régions), soit 32,12%.

Au niveau central, sur un total de 5110 véhicules à quatre (04) roues et plus tous type confondus, on enregistre 1101 véhicules de type berline (21,55%), 2258 véhicules de type pickup (44,19%). 12.57 véhicules de type station wagon (24,60%) et 494 autres véhicules (spécifiques, car/bus, camion, engins technique pour BTP) (9,67%). Au niveau déconcentré, le parc automobile se compose de 5418 véhicules tous types confondus soit 138 de type berline (5,71%), 1351 de type pickup (55,87%). 627 de type station wagon (25,93%) et 302 autres véhicules (spécifiques, car/bus, camion, engins technique pour BTP) (12.49%).

Tableau 29 : Situation du parc auto de l’État au niveau central et au niveau régional en 2024

DESIGNATION	MOTOS	BERLINE	PICK UP	STATION WAGON	AUTRES VEHICULES (spécifiques, car/bus, camion, engins technique pour BTP)	TOTAL
niveau déconcentre	6886	138	1351	627	302	9304
niveau central	4548	1101	2258	1257	796	9658
TOTAL	11434	1239	3609	1884	1096	18962
	60,30%	6,53%	19,03%	9,94%	5,78%	100,00%

Source : DGAIE/DPAE

En 2024, le parc automobile central de l’État géré par la DGAIE compte 119 véhicules à quatre (04) roues et plus, tous types confondus, avec une proportion majoritaire constituée de véhicules berlines avec 60,50%. Rapporté à l’ensemble du parc automobile de l’État, le parc central représente 1,58% des véhicules de l’État.

Tableau 30 : Situation des véhicules du parc central de l’Etat en 2024

TYPES	MARQUES	MODELE	NOMBRES
BERLINE	MERCEDES	E250	22
		C180	2
	BMW	750 et 530	15
	TOYOTA	CAMRY	5
		CORROLA	1

	RENAULT	TALISMAN	22
	RENAULT	SANDERO	2
	RENAULT	PEUGEOT	1
	HUNDAI	SONATA	2
CARS/BUS	YUTONG, HYUNDAI, MERCEDES		16
CAMIONS	RENAULT		1
PICK-UP	DOUBLE ET SIMPLE CABINE		19
STATION WAGONS			11
TOTAL GENERAL			119

Source : DGAIE/DPAE

II.5.2 Evolution des dépenses relatives à la gestion du parc automobile de l'État

Points saillants :

- Tendance haussière des dépenses relatives à la gestion du matériel roulant ;
- hausse des dépenses relatives à l'acquisition du carburant et lubrifiant ;
- hausse tendancielle des dépenses d'entretien et réparation.

Commentaire général

Sur la période 2020-2024, les charges liées au matériel roulant de l'État connaissent globalement une évolution tendancielle en hausse. En effet, les dépenses cumulées en carburant et lubrifiants, en acquisitions nouvelles de véhicules et en entretien et réparation sont passées de 15,43 milliards en 2020 à 26,93 milliards en 2024 pour un taux de variation moyen annuel de 14,94%.

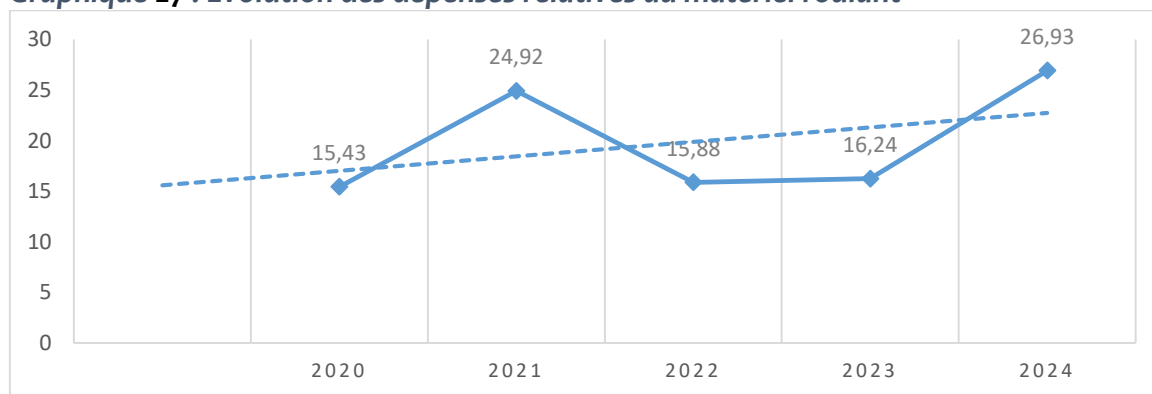
Ces dépenses sont passées de 16,24 milliards en 2023 à 26,93 milliards en 2024, soit une hausse de 65.83% qui s'explique notamment l'augmentation des dépenses liées à la situation sécuritaire.

Tableau 31 : évolution des dépenses relatives au matériel roulant des Ministères et Institutions (en Milliards de Francs CFA) de 2020-2024

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	TCAM
Carburant et lubrifiant	11,16	17,23	7,94	12,15	25,14	22,51%
Acquisition de véhicules	2,98	6,78	4,61	0,29	0,99	-24,08%
Entretien et réparation	1,29	0,91	3,33	3,8	0,8	-11,26%
Total	15,43	24,92	15,88	16,24	26,93	14,94%

Source : DGAIE/DPAE

Graphique 27 : Évolution des dépenses relatives au matériel roulant

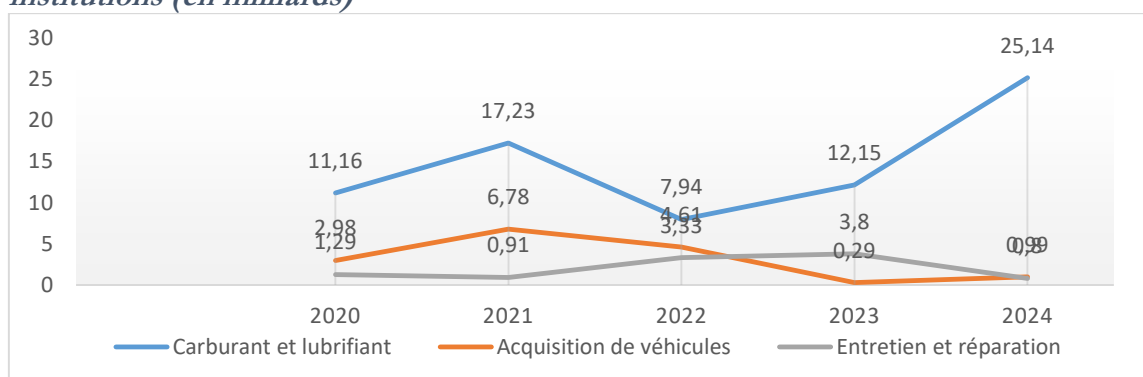


Source : DGAIE/DPAE

De façon générale, la hausse des dépenses du matériel roulants est principalement les dépenses d'acquisition de carburant et lubrifiants des ministères.

- Entre 2020 et 2024, les dépenses d'acquisition de carburant et lubrifiants des ministères et institutions ont connu une évolution tendancielle en hausse avec une croissance annuelle moyenne de 22.51%. Après la baisse de 2022, ces dépenses se sont augmentées de manière significative. En effet de 2023 à 2024 elles se sont doublées passant de 16,24 milliards de FCFA, à 26,93 soit une hausse de 17,03%. Cette évolution positive desdites dépenses est liée à l'évolution de l'activité économique.
- Les dépenses d'acquisition de matériel roulant de l'Etat ont connu de 2020 à 2024 une évolution tendanciellement baissière contrairement à celles liées à l'acquisition du carburant et lubrifiants. Cependant en 2021 ces dépenses présentent un pic de 6,78 milliards de FCFA correspondant à une forte acquisition nouvelle de matériel roulant. À partir de 2021 ces dépenses sont baissées jusqu'en 2023. De 2023 à 2024 ces dépenses ont connues une augmentation considérable avec un taux de variation de 241,38%. Cette tendance globale à la baisse des dépenses d'acquisitions de matériel roulant s'explique par la mise en place des mesures interdisant l'acquisition de nouveaux véhicules.
- Pour les dépenses d'entretien et de réparation du matériel roulant de l'Etat, elles connaissent une légère hausse globale sur la période (2020-2024) avec un taux de régression annuel moyen de 11.26%. De façon détaillée, lesdites dépenses ont connu une hausse entre 2021 et 2023 avec un pic de 3,8 milliards de FCFA. Enfin de 2023 à 2024 ces dépenses ont connu une baisse considérable passant de 3,8 milliards de FCFA à 0,8 milliards de FCFA avec un taux de variation de l'ordre de 5,54%.

Graphique 28 : évolution des dépenses relatives au matériel roulant des Ministères et institutions (en milliards)



Source : DGAIE/DPAE

II.5.3 Les opérations de contrôles des véhicules de l'État et des autres organismes publics

Points saillants :

- Persistance des cas d'infraction à la réglementation sur l'utilisation des véhicules de l'État.

Commentaire général

Selon les dispositions des articles 55 et 56 du décret n°2023-00889/PRES-TRANS/PM/MEFP/MATDS/MTMUSR du 19 juillet 2023, il est organisé respectivement des opérations spéciales de contrôle de police et des contrôles d'ordre administratif sur l'utilisation des véhicules de l'Etat. Ces opérations de contrôle des véhicules de l'Etat constituent le principal moyen de sensibilisation en matière d'utilisation desdits véhicules.

Les opérations de contrôles effectuées, au cours de la période sous revue, montrent globalement une persistance des infractions à l'utilisation rationnelle et responsable des véhicules de l'Etat et des autres organismes publics. En effet, de 2020 à 2024, sur 2063 cas de contrôles de véhicules au cours des cinq (05) d'opérations spéciales, 182 ont fait l'objet de verbalisation pour utilisation non conforme à la réglementation avec un taux d'infraction de 8,82%. Au cours de la même période, le taux de croissance annuel moyen est ressorti à 4,50%.

Toutefois, il convient de relever une amélioration de l'utilisation responsable des véhicules de l'Etat entre 2023 et 2024. Les opérations de contrôle de 2023 ayant enregistré un fort taux d'infraction soit 13,54% tandis que en 2024 le taux à baisser de moitié presque (7,74%).

Tableau 32 Evolution des taux d’infraction dans le cadre de l’utilisation des véhicules de l’Etat de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Cas de contrôles de véhicules	385	559	517	266	336	2063
Cas d’infraction	25	48	47	36	26	182
Taux d’infraction (en %)	6,49	8,59	9,09	13,53	7,74	8,82

Source : DGAIE/DPAE

Situation des sollicitations des véhicules du parc central de l’Etat

Selon les dispositions de l’article 26 du décret n°2023-0889/PRES-TRANS/PM/MEFP/MATDS/MTMUSR du 19 juillet 2023, les véhicules du parc central de l’Etat sont destinés à pallier un besoin urgent ou ponctuel de l’Etat. A ce titre, le parc central est régulièrement saisi pour des mises à dispositions de véhicules au profit de structures de l’administration publique aussi bien à titre gratuit qu’à titre onéreux à travers les locations de véhicules.

La location des véhicules du parc central de l’Etat aux termes des dispositions de l’arrêté n°2023-559/MEFP/SG/DGPE/DPAE du 14 novembre 2023 portant tarification et modalités de perception et de répartition des recettes issues de certaines prestations de la Direction du Parc Automobile de l’Etat, est également ouverte aux personnes physiques et morales privées.

Au titre de l’année 2024, la DGAIE a pu satisfaire 293 demandes de sollicitations de véhicules sur un total de 341 demandes enregistrées, soit un taux de satisfaction de 85,67%.

Tableau 33 : Situation des demandes de sollicitation des véhicules du parc central de l’Etat

Demandes traitées	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
341	293	85,67%

Source : DGAIE/DPAE

II.6 INDICATEURS CLES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPTABILITE MATIERES

II.6.1 Réceptions des commandes publiques

Points saillants :

- Baisse du nombre de dossiers d'invitation aux réceptions des commandes publiques ;
- Augmentation du montant des marchés réceptionnés sur la période 2020-2024 ;
- Forte hausse du montant des réceptions entre 2023 et 2024.

Commentaire général

La Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État (DGAIE) participe aux réceptions des commandes publiques organisées par les différents ministères, institutions et autres organismes publics au niveau central, pour des montants supérieurs à 10 millions de F CFA, à l'exception des marchés à commandes.

La réception formalise le transfert de propriété des biens et services à l'État. Le nombre de dossiers de réceptions reçus par la DGAIE connaît une diminution continue, avec un taux de régression annuel moyen de 17,18% sur la période 2020-2024.

En outre, en 2024, la DGAIE a participé à 616 réceptions de commandes publiques, enregistrant une baisse de 24,42% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est attribuée à l'opérationnalisation des bureaux comptables matières dans les structures publiques (ministères, institutions et EPE) et à l'inaccessibilité de certaines zones en raison de l'insécurité.

Par ailleurs, le montant annuel de ces commandes publiques est de 235,29 milliards F CFA en 2020 et 119,62 milliards F CFA en 2024, marqué par une baisse continue sur la période. Ce montant affiche un taux de régression annuel de l'ordre de 15,56% sur la période sous revue.

Aussi, sur la période 2023-2024, malgré la baisse du nombre de dossiers (de 815 à 616) de réception, une forte hausse du montant total des marchés ayant fait l'objet de réception en 2024 (119.62 milliards FCFA) par rapport à 2023 (53,96 milliards FCFA) a été enregistrée.

Cette hausse estimée à environ 121,68 % sur la période 2023-2024 est due au nombre important de dossiers de gros marchés dont les derniers étaient les travaux de construction clé à main de l'usine de transformation de tomates à Bobo-Dioulasso d'un coût total HTVA de 5.21 milliards FCFA.

Tableau 34: Evolution du nombre de dossiers de réception des commandes publics et leur montant

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de réceptions	1 309	1 267	829	815	616	4836
Montant réceptions (en de milliards francs CFA)	235,29	217,06	153,01	53,96	119,62	778,94

Source : DGAIE/DPAE

II.6.2 Réforme des biens de l'État

Points saillants :

- Nombre de véhicules réformés tendanciuellement en hausse ;
- Prédominance des engins à quatre (04) roues dans les véhicules réformés en 2023.

Commentaire général

La réforme des matières constitue une procédure de sortie définitive des biens de l'Etat et des autres organismes publics, lorsque ceux-ci ne sont plus susceptibles d'emploi ou de réemploi, en raison de leur degré d'altération ou d'usure, ou lorsque les coûts de maintenance deviennent excessivement onéreux pour l'Etat.

La réforme des matières s'applique aux biens mobiliers, immobiliers, au matériel roulant et volant de l'Etat et des autres organismes publics. Cette réforme suit impérativement le processus suivant :

- proposition de mise à la réforme des matières ;
- approbation par les autorités compétentes ;
- proposition de la nouvelle destination des matières par une commission de réforme ;
- élaboration du procès-verbal de réforme.

Cette procédure s'applique à tous les biens de l'Etat. Cependant, l'analyse concernera la réforme des matériels roulants de l'Etat et des bâtiments.

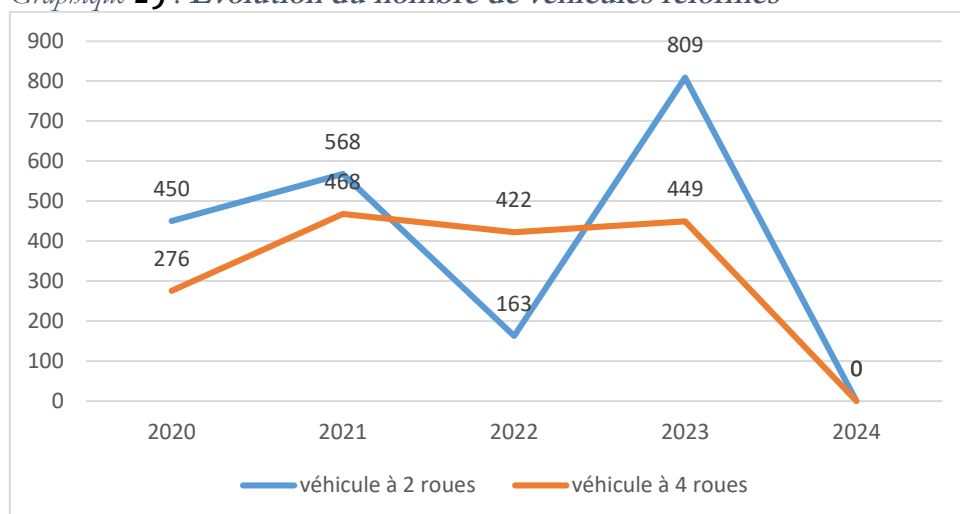
Au cours de l'année 2024, aucune opération de réforme de matériel roulant n'a été constatée. Cette situation se justifierait par l'opération spéciale de réforme et de

retrait des véhicules de l'Etat dans les garages privés organisé sur la période 2022-2023. Pour ce faire, l'analyse concernera la période 2020-2023. Ainsi, le nombre de véhicules reformés est tendancielllement en hausse sur ladite période avec une progression annuelle moyenne de 14,73%. Ces réformes ont concerné 3605 véhicules dont 1990 véhicules à 4 roues (soit 55,20%) et 1615 véhicules à 2 roues, (soit 44,80%).

En outre, l'année 2023 enregistre un nombre élevé de véhicules reformés (1 258), comprenant à la fois des deux (2) roues et des quatre (4) roues et plus. Cette forte hausse est due à l'opération spéciale de réforme et de retrait des véhicules de l'Etat dans les garages privés organisés sur la période 2022-2023.

Par ailleurs, au cours de l'année 2023 ; deux (02) Boeings de la Présidence du Faso ont fait l'objet de réforme. Il en est de même pour des bâtiments, notamment celui de l'État-major général des armées, ceux des ambassades à Paris, Bruxelles et New-York.

Graphique 29 : Evolution du nombre de véhicules reformés



Source : DGAIE/DCM

II.6.3 Dévolution des biens des projets et programmes en fin d'exécution au Burkina Faso

Points saillants :

- Augmentation du nombre d'opérations de dévolution des biens des projets et programmes en fin d'exécution entre 2023 et 2024 ;
- Baisse du nombre de biens issus de dévolution des projets et programmes en fin d'exécution en 2023.

Commentaire général

La DGAIE est chargée de conduire la dévolution des biens des projets et programmes en fin d'exécution à travers la commission interministérielle de dévolution des biens.

Les biens acquis sur financement des projets et programmes demeurent la propriété desdits projets et programmes jusqu'à leur transfert ou cession. Ainsi, ces biens ne peuvent faire l'objet de dévolution qu'à la clôture des projets et programmes.

Le nombre de biens des projets et programmes ayant connu de dévolution évolue en dent de scie et est tendanciellement en baisse sur la période 2020-2024 avec une régression moyenne annuelle de 1,35% et un effectif passant de 3 425 en 2020 à 3 244 en 2024.

Toutefois, le nombre de biens dévolus en 2024 a connu une hausse considérable de l'ordre de 152,45% comparativement à celui de 2023 passant de 1 285 à 3 244.

Par ailleurs, on constate une légère baisse du nombre d'opérations de dévolution des biens des projets et programmes sur la période 2020-2024. En effet, ce nombre est passé de 24 en 2020 à 22 en 2024, soit une régression moyenne annuelle de 2,15%. Cela s'explique par les difficultés de financement des activités de la commission interministérielle de dévolution des biens et services et la non maîtrise du portefeuille des projets et programmes devant faire objet de dévolution.

En outre, le nombre de projets et programmes dont les biens ont été dévolus a considérablement évolué entre 2023 et 2024 passant respectivement de 08 à 22.

La dévolution permet de réaffecter des biens au profit des structures publiques. En effet, sur la période 2020-2024, 521 bâtiments administratifs composés essentiellement de centres de santé, des écoles et de bâtiments à usage technique, 2 676 ordinateurs de bureau, 2 541 imprimantes, 2 380 ordinateurs portables, 6 881 chaises, 3 280 fauteuils, 2478 bureaux, 1 980 armoires et 39 groupes électrogènes ont été réaffectés.

Par ailleurs, 48 autres ouvrages et infrastructures composés de forages, des aires de séchage, de parc de vaccination, de silos de conservation d'oignon ont fait l'objet de réaffectation.

Pour ce qui est du matériel roulant, 1 569 motos, 50 véhicules berlines, 193 stations wagon, 315 pick-up et 27 véhicules spécifiques ont été reversés dans le patrimoine de l'Etat.

2 676 ordinateurs de bureau

Tableau 35 : Evolution des biens dévolus des projets et programmes entre 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Bien immobilier						
Bâtiments	8	56	256	75	126	521

Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	424	1094	759	106	293	2 676
Imprimante	384	1042	669	78	368	2 541
Ordinateur portable	360	881	681	185	273	2 380
Mobilier de bureau						
Chaise	1015	2818	1719	357	972	6 881
Fauteuil	216	1894	677	126	367	3 280
Bureau	203	1366	431	105	373	2 478
Armoire	221	1147	437	50	125	1 980
Matériel roulant						
Moto	500	406	327	112	224	1 569
Berline	9	12	21	6	2	50
Station wagon	49	33	64	24	23	193
Pick-Up	36	166	20	45	48	315
Véhicule spécifique	0	15	9	3	0	27
Matériel et outillage spécifique des mines et énergies						
Groupe électrogène	0	0	24	13	2	39
Autre ouvrage et infrastructure						
Autre ouvrage et infrastructure	0	0	0	0	48	48
Total	3 425	10 930	6 094	1 285	3 244	24 978

Source : DGAIE/DCM

Tableau 36 : Evolution du nombre du nombre de projets et programmes dont les biens ont fait l'objet de dévolution

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de Projets et programmes	24	25	21	08	22	100

Source : DGAIE/DCM

II.6.4 Évolution du déploiement de la comptabilité des matières dans l'administration publique

Points saillants

- Implémentation progressive de la comptabilité matières dans l'administration publique depuis 2020 ;
- Hausse tendancielle du nombre de comptables matières dans les structures publiques ;
- Augmentation du nombre de personnes formées et sensibilisées avec un accroissement considérable en 2024.

Commentaire général

La dynamique de l'implémentation de la comptabilité des matières dans les administrations publiques a connu une hausse générale sur la période 2020-2024. Elle consiste à la réalisation des activités de sensibilisation, formation, et réalisation des inventaires, le déploiement du SIGCM ainsi qu'à la responsabilisation des acteurs chargés de la gestion du patrimoine non financier de l'Etat.

Nombre de structures ayant bénéficié de l'appui de la DGAIE

Sur la période 2020-2024, le nombre de structures bénéficiaires de l'appui de la DGAIE dans le cadre de l'implantation de la comptabilité des matières régresse en moyenne annuellement de 7,19 %. Cette baisse s'expliquerait par la faiblesse des ressources allouées à l'implémentation de la comptabilité des matières. Toutefois, il est resté statique (189) sur la période 2021-2023. Cela s'explique d'une part par la situation sociopolitique et sécuritaire et d'autre part, la non tenue des sessions annuelles de formation au profit des acteurs des EPE et des CT depuis 2022.

Par ailleurs, il faut relever que l'implémentation de la comptabilité des matières au sein des collectivités territoriales se fait sur leur initiative.

Tableau 37: Evolution du nombre de structures ayant bénéficié de l'appui de la DGAIE dans le cadre de l'implantation de la comptabilité des matières

	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et institutions	41	41	41	41	33
EPE	96	126	126	126	60
Collectivités territoriales	17	19	19	20	21
Projets et Programmes de Dev	1	3	3	3	0
Sociétés d'Etat	0	0	0	0	1
Total	155	189	189	189	115

Source : DGAIE/DCM

Opérationnalisation des bureaux comptables matières

Sur la période 2020-2024, l’opérationnalisation des bureaux comptables matières a considérablement évoluée avec la nomination et l’installation des comptables principaux des matières dans les ministères ; institutions et établissements publics de l’Etat.

En effet, dans l’ensemble des ministères et institutions, les bureaux comptables matières sont opérationnalisés avec la nomination et l’installation de quarante-un (41) comptables principaux des matières à l’exception de la CENI et de l’Assemblée Nationale. Ce nombre est passé à trente-un (31) en 2024 avec la fusion de certains ministères.

Pour les EPE, le processus de l’opérationnalisation enclenché depuis 2023 est toujours en cours.

Sur la période 2023-2024, on dénombre sept (07) EPE ayant bénéficié de nomination et d’installation de CPM en 2023 et quarante-sept (47) en 2024.

Tableau 38: Evolution du nombre d'EPE bénéficiaires d'un comptable principal des matières nommé et installé.

	2020	2021	2022	2023	2024
EPE	00	00	00	07	47

Source : DGAIE/DCM

Formation et sensibilisation des acteurs de la comptabilité des matières

Le processus de déploiement de la comptabilité des matières intègre la formation et la sensibilisation des acteurs de la comptabilité des matières aussi bien sur le cadre juridique de la comptabilité des matières que sur les techniques de gestion des matières et de tenue de la comptabilité des matières.

À ce titre, sur la période 2020-2024, le nombre d’acteurs ayant bénéficié d’une formation (ou sensibilisation) relative à la comptabilité des matières connaît une hausse d’une moyenne annuelle de 5,97%.

Sur la période 2022-2023, on constate une baisse d’environ 50% du nombre de personnes formées passant respectivement de 600 à 300. Cela s’expliquerait par l’achèvement du projet d’implémentation de la comptabilité matière dans l’administration publique au cours 2022.

Cependant, sur la période 2023-2024, on constate une hausse de plus de 251% du nombre de personnes formées passant de 300 en 2023 à 1053 en 2024. Ce phénomène s’expliquerait par l’opérationnalisation des bureaux comptables matières dans les EPE et l’implantation de la comptabilité des matières dans près de vingt (20) collectivités territoriales.

Tableau 39: Evolution du nombre d'acteurs formés et sensibilisés sur la comptabilité des matières et la gouvernance des biens publics

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre d'acteurs	835	415	600	300	1053	3203

Source : DGAIE/DCM

TROISIEME PARTIE : QUELQUES STATISTIQUES DES AFFAIRES IMMOBILIERES ET DE L'EQUIPEMENT DE L'ÉTAT

III.1 STATISTIQUES DES RESSOURCES HUMAINES

Tableau III. 1.1 : Evolution des effectifs de la DGAIE sur la période 2020-2024

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs	217	208	199	175	155

Source : DGAIE/SRH

Tableau III. 1.2 : Evolution du personnel par tranche d'âge

	2020	2021	2022	2023	2024
23 à 30 ans	28	14	7	4	6
31 à 36 ans	40	47	45	35	21
37 à 40 ans	46	41	36	27	19
41 à 45 ans	51	50	52	50	41
46 à 50 ans	21	33	37	41	49
51 à 55 ans	26	19	16	13	16
56 à 60 ans	5	4	6	5	3
Total	217	208	199	175	155

Source : DGAIE/SRH

Tableau III.1. 3 : Evolution de l'effectif du personnel de la DGAIE par catégorie (%)

ANNEES	2020	2021	2022	2023	2024
A et assimilés	47	46	44	41	30
B et assimilés	60	60	58	51	43
C et assimilés	54	52	52	44	45
D et assimilés	6	5	5	4	3
E et assimilés	50	45	40	35	34
Total	217	208	199	175	155

Source : DGAIE/SRH

Tableau III.1. 4 : Evolution du personnel par tranche d'âge

TRANCHE D'AGE	EFFECTIFS	%
[18-45]	87	56,13%
]45-60]	68	43,87%
TOTAL	155	100,00

Source : DGAIE/SRH

Tableau III.1. 5 : Effectif du personnel selon le sexe

Années	2020		2021		2022		2023		2024	
Genre	EF.	(%)	EF.	(%)	EF.	(%)	EF.	(%)	EF.	(%)
Masculin	168	77,42%	154	74,04%	144	72,36%	127	72,57%	105	67,74%
Féminin	49	22,58%	54	25,96%	55	27,64%	48	27,43%	50	32,26%
Total	217	100%	208	100%	199	100,00%	175	100,00%	155	100,00%

Source : DGAIE/SRH

Tableau III.1. 6 : Répartition des effectifs de la DGAIE par structure en 2024

STRUCTURES	NOMBRE	PROPORTION (%)
DG et Services rattachés	42	27,10
DAIE	41	26,45
DCM	25	16,13
DEDC	22	14,19
DPAE	25	16,13
Total	155	100,00

Source : DGAIE/SRH

Tableau III.1. 7 : Répartition de l'effectif par ancienneté en 2024

TRANCHE D'ANCIENNETE	EFFECTIF	%
]0-5]	8	5,16%
]5-10]	75	48,39%
]10-15]	20	12,90%
]15-20]	36	23,23%
]20-25]	9	5,81%
]25-30]	1	0,65%
]30-35]	5	3,23%
]35-40]	1	0,65%
Total	155	100,00%

Source : DGAIE/SRH

Tableau III.1. 8 : Couverture des besoins en ressources humaines

	Besoins exprimés	effectif reçu	DEPARTS					ECART
			Affectations	Retraites	Disponibilité	Décès	Stage de formation	
Effectif	45	17	24	4	1	2	3	-62

Source : DGAIE/SRH

III.2 STATISTIQUES DES RESSOURCES FINANCIERES.

Tableau III.2. 1 : Situation d'exécution des budgétaire et des recettes de la DGAIE de 2020-2024 en FCFA

DESIGNATION	Prévisions	Exécution	Taux en %
2020			
Budget de l'Etat	1 142 696 733	1 120 348 233	98,04
Fonds d'Equipement	471 251 801	296 866 337	63,00
Total 2	1 613 948 534	1 417 214 570	87,81
2021			

Budget de l'Etat	875 300 600	454 206 426	51,89
Fonds d'Équipement	205 103 371	182 210 370	88,84
Total 3	1 080 403 971	636 416 796	58,91
2022			
Recettes			
Budget de l'Etat	368 159 250	368 159 250	100,00
Fonds d'Équipement	369 247 311	51 503 653	13,94
Sous total recettes	737 406 561	419 662 903	56,91
Dépenses			
Budget de l'Etat	368 159 250	336 836 265	91,49
Fonds d'Équipement	369 247 311	50 887 160	13,78
Sous total dépenses	737 406 561	387 723 425	52,57
2023			
Recettes			
Budget de l'Etat	1 818 157 488	1 818 157 488	100,00
Fonds d'Équipement	182 497 833	122 973 952	67,38
Sous total recettes	2 000 655 321	1 941 131 440	97,02
Dépenses			
Budget de l'Etat	1 818 157 488	1 078 504 984	59,32
Fonds d'Équipement	182 497 833	122 573 952	67,16
Sous total dépenses	2 000 655 321	1 201 078 936	60,03
2024			
Recettes			
Budget de l'Etat section 14	187 992 000	187 992 000	100,00
Fonds d'Équipement	441 813 496	326 183 772	73,83
Sous total recettes	629 805 496	514 175 772	81,64
Dépenses			
Budget de l'Etat	187 992 000	187 992 000	100,00
Fonds d'Équipement	441 813 496	253 178 536	57,30
Sous total dépenses	629 805 496	441 170 536	70,05

Source : DGAIE/SF

Tableau III.2. 2 : Evolution des exécutions et des prévisions du budget de la DGAIE en millions de franc CFA

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024
PREVISIONS	1 613 948 534	1 080 403 971	737 406 561	2 000 655 321	629 805 496
EXECUTIONS	1 417 214 570	636 416 796	419 662 903	1 941 131 440	331 949 530

Source : DGAIE/SF

III.3 STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES MATERIELLES.

Tableau III.3. 1 : Evolution du niveau de concentration d'agent par bureau

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
DG et services rattachés	3	3	2	3	2
DAIE	2	2	2	2	2
DCM	3	3	3	2	2
DEDC	2	2	2	2	1
DPAE	2	2	2	2	2
UV/DCIM	3	3	3	3	3

Source : DGAIE/BCMS

Tableau III.3. 2: Evolution de la taille du parc automobile de la DGAIE

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024
Moto	9	9	9	9	9
Berline	9	8	7	7	7
Pick-up	5	2	2	2	2
Station wagon	3	3	5	5	5
Camion	1	1	1	1	1
TOTAL	27	23	24	24	24

Source : DGAIE/BCMS

Tableau III.3. 3 : Evolution du parc informatique de la DGAIE

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Ordinateur de bureau	171	176	186	189	168
Imprimante	121	134	162	156	144
Ordinateur portable	8	11	16	29	27
Photocopieur	16	20	20	14	14

Source : DGAIE/BCMS

III.4 STATISTIQUES DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION.

Tableau III.4. 1 : Volume des archives évaluées et transférées de 2020-2024

	ANNEE									
	2020		2021		2022		2023		2024	
STRUCTURE	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)
DG et Secrétariat	0,20	2,50	0,40	5	0	3	0	0	0,68	8,25
SRH	0	0	0	0	0	0	0,10	1,50	0,25	3
SFM	0	0	0,20	2	0	0	0	0	0	0
SCRP	0	0	0	0	0	0	0	0	0,19	2,30
CCI-SE	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
CAT	0,1	1	0	0	0	0	0	0	0,38	4,50
DAIE	0	0	0,80	10	0	0	0	0	2	24
DEDC	0	0	1,60	19	0	2	0	0	3,19	38
DCM	1,50	19	1,10	13	0	0	0	0	0,88	11
DPAE	0	0	0	0	2	22	0	0	0,38	4,50
DCMEF/UV	0	0	0	0	2	23	0	0	1,88	23
TOTAL	1,80	22	4,10	49	4	51	0,10	1,50	9,81	118

Source : SAD / rapport d'évaluation

Tableau III.4. 2 : Situation des archives traitées de 2020-2024

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Structures	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables	Qte traitée	Qte conservée	Qte d'éliminables
DG et Services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	1	0	0	0
DCM	0	0	0	13	8	5	0	0	0	0	0	0	12	7,5	4,5
DEDC	0	0	0	0	0	0	16	2	14	2	0,3	1,7	33	3	30
DAIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	5	8
DPAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	4	18	0,00	0,00	0,00
UV/DCMEF	0	0	0	0	0	0	18	10	8	23	15	8	0,00	0,00	0,00
Total	9,01	3	6,01	29	8	20,97	18	10	8	51	22,3	28,7	58	15,5	42,5

Source : SAD / rapport d'évaluation

Tableau III.4. 3 : Évolution de la consultation des archives de 2020-2024

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024
Archives	6	3	10	8	4

Total	6	3	10	8	4
--------------	----------	----------	-----------	----------	----------

Source : DGAIE/SAD

III.5 STATISTIQUES SUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS PUBLIQUES.

Tableau III.5. 1 : Evolution du taux de couverture médiatique des activités par structure de 2020 à 2024

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Structures	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx couv	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx couv	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx couv	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx couv	Nbre act prév	Nbre act couv	Tx
DG et Services rattachés	17	13	76,47%	15	12	80%	8	10	125,00%	19	28	155,56%	10	10	100%
DAIE	10	08	80%	06	05	83%	7	7	100,00%	8	7	87,50%	4	4	100%
DCM	14	17	121%	07	08	114,28%	8	7	87,50%	7	5	71,43%	7	6	85,71%
DEDC	06	02	33,33%	05	02	40%	7	7	100,00%	10	5	50%	3	2	66,67%
DPAE	03	01	33,33%	04	03	75%	3	3	100,00%	8	9	112,50%	3	3	100%
Total	50	41	82,00%	37	27	63,88%	33	34	103,03%	52	54	103,85%	27	25	92,59%

Source : DGAIE/SCRIP

Tableau III.5. 2 : couverture médiatique des activités via les médias traditionnels de 2020 à 2024

2020			2021			2022			2023			2024		
Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques	Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques	Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques	Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques	Nbre total d'activités médiatisées	Tx de médiatisation via les canaux traditionnels	Tx de médiatisation via les canaux numériques
41	26,83 %	73,17 %	27	11,11%	88,89 %	34	23,53 %	76,47 %	54	18,52 %	81,48 %	25	20%	80%

Source : DGAIE/SCRIP

III.6 STATISTIQUES DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT.

Tableau III.6. 1 : Evolution des bâtiments administratifs de l'État par type d'usage

Type d'usage	2020	2021	2022	2023	2024
Usage de bureau	626	805	805	1221	1403

Usage de logement	162	246	246	338	460
Usage technique	26	34	34	64	873
Total	814	1085	1085	1623	2736

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6.2 : Situation de la répartition des bâtiments et des valeurs dans les chefs-lieux de région au 31/12/2024

Chef-lieu de régions	Nombre de bâtiments	Valeur intrinsèque des parcelles (en millions F CFA)	Valeur intrinsèque des bâtiments (en millions F CFA)	Valeur totale (parcelle + bâtiment) (en millions F CFA)
Ouagadougou	357	143 058,73	44 912,40	187 971,12
Bobo	274	82 559,63	8 724,40	91 284,04
Ziniaré	114	4 770,89	3 696,56	8 467,45
Gaoua	101	6 468,04	720,89	7 188,93
Tenkodogo	156	10 502,08	5 520,95	16 023,03
Koudougou	115	8 816,57	3 939,97	12 756,54
Manga	82	4 601,61	622,30	5 223,91
Banfora	133	8 208,32	4 159,68	12 368,01
Kaya	153	13 173,90	4 881,14	18 055,05
Dédougou	138	15 588,24	4 399,77	19 988,01
Fada N'gourma	771	53 217,27	18 076, 30	71 293, 57
Ouahigouya	342	10 977,46	7 543,75	18 521,21
Total	2 736	361 942,74	107 198,12	469 140,86

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 3 : Evolution des dépenses de constructions nouvelles en millions F CFA

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de constructions nouvelles	3 750	5 373	7 667	18 597	27 679

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 4 : Évolution du montant et du nombre de contrats de réhabilitation (en millions F CFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de contrats	11	23	23	4	4
Montant en F CFA	1 038,88	792,19	1 358,30	472,33	544

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 5 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis par l'Etat de 2020-2024

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Total	307	319	316	273	243

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6.6 : Evolution du montant des baux (en millions de F CFA) de 2020-2024

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Montant total	7 480	8 733	8660	8 537	7171

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 2: Evolution du nombre de demande de location de bâtiment exprimés et approuvée

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Demande exprimée	50	33	15	21	13
Demande approuvée	26	26	5	0	6
Taux de satisfaction (en %)	52,0	78,8	33,33	0	46,15

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 3 : Évolution des montants prévisionnels des baux administratifs par an (en milliards de FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation initiale	5,99	5,72	6,47	7,86	7,76
Montant exécuté	5,71	6,43	11.41	7,42	7,66
Ecart	0,28	-0,71	-4.95	+0,44	-0,1

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 4 : Evolution du nombre des baux administratifs 2020 à 2024 par région

Régions	2020	2021	2022	2023	2024
Centre	211	220	218	196	168
Hauts-Bassins	16	14	15	14	12
Centre-Est	8	7	9	03	3
Boucle du Mouhoun	10	10	11	09	10

Régions	2020	2021	2022	2023	2024
Centre-Nord	7	7	7	06	6
Centre-Ouest	11	11	10	10	8
Nord	9	10	10	09	9
Sahel	4	4	2	04	4
Cascades	5	7	6	02	2
Centre-Sud	7	10	10	09	10
Est	4	4	4	03	3
Plateau Central	7	8	8	04	4
Sud-Ouest	8	7	6	04	4
Total	307	319	316	273	243

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 5 : Evolution du montant des baux administratifs de 2020 à 2024, par région en millions de francs CFA

Régions	2020	2021	2022	2023	2024
Centre	6 940,39	8 235,26	8 161,88	8105,42	6771,09
Hauts-Bassins	277,16	270,24	272,46	262,68	224,28
Centre-Est	34,56	25,92	25,32	8,46	8,46
Boucle du Mouhoun	20,28	20,28	23,88	18,66	20,46
Centre-Nord	13,88	13,88	13,88	11,72	11,72
Centre-Ouest	34,65	35,2	32,98	33,10	26,28
Nord	13,88	25,48	25,48	23,68	29,31
Sahel	3,78	3,78	2,82	3,78	3,78
Cascades	21,72	26,88	23,28	13,2	13,20
Centre-Sud	13,62	28,5	32,28	32,16	38,16
Est	7,12	7,13	7,13	5,63	5,62
Plateau Central	11,28	22,56	22,56	8,52	8,52
Sud-Ouest	20,52	18,24	15,96	9,96	9,96
Total	7 412,84	8 733,35	8 659,91	8 536,97	7170,86

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 6 : Evolution du nombre de baux par type d'usage de 2020-2024

Type d'usage	2020	2021	2022	2023	2024
Usage de bureau	245	255	252	222	197
Usage de logement	58	60	60	49	45
Usage technique	4	4	4	2	1
Total	307	319	316	273	243

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 7 : Evolution du montant de baux par type d'usage de 2020-2024

Type d'usage	2020	2021	2022	2023	2024
Usage de bureau	7 210	8 462	8 389	8 330	6 988
Usage de logement	210	226	226	191	178
Usage technique	60	45	45	16	5
Montant total	7 480	8 733	8 660	8 537	7 171

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 8 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis à l'État par Ministères et institutions de 2020-2024

Ministères et Institutions	2020	2021	2022	2023	2024
MMEC	3	4	4	3	3
MJDHPC	8	13	13	14	10
MATDS	66	64	64	60	55
MEA	0	2	2	2	2
MAAH	17	15	15	12	10
MUH	2	2	2	2	2
MINEFID	40	43	45	30	29
MENA	30	32	32	28	27
MESRSI	12	11	11	11	10
MEEVCC	12	12	12	11	8
MCRP	3	4	4	4	3
MCAT	4	5	5	5	4
MI			1	1	2
MDNAC	1	1	1	0	0
M.FEMME	23	20	20	20	19
MFONCTION PUBLIQUE	8	6	6	3	2
M JEUNESS	14	15	15	11	10
MS	7	6	6	5	5
MAECBE	6	7	7	7	6
MRAAH	6	6	6	3	3
MSL	8	8	8	5	3
MTMUSR	0	8	1	1	1
MCIA	3	3	3	3	3
MDENP	3	3	2	3	1
PM	7	3	5	4	3
PRESIDENCE	19	21	21	21	20
CSC	1	1	1	1	0
COUR DES COMPTES	1	1	1	1	1
MEDIATEUR	2	2	2	1	0
CNDH	1	1	1	1	1
Total	307	319	316	273	243

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.6. 9 : Répartition du montant en franc CFA des baux administratifs consentis à l'État par Ministère et institution en 2024

Ministères et Institutions	2024	%
MMEC	210 600 000	2,94
MJDHPC	668 640 000	9,32
MATDS	543 840 000	7,58
MEA	54 000 000	0,75
MAAH	136 740 000	1,91
MUH	20 400 000	0,28
MINEFID	1 485 228 000	20,71
MENAPLN	600 492 000	8,37
MESRSI	325 620 000	4,54
MEEVCC	192 624 000	2,69
MCRP	134 400 000	1,87
MI	125 712 000	1,75
MCAT	17 400 000	0,24
MDNAC	-	-
MFSNF	410 568 000	5,73
MFPTPS	348 000 000	4,85
M JFIP	227 880 000	3,18
MS	50 400 000	0,70
MAECBE	198 960 000	2,77
MRAH	140 700 000	1,96
MSL	102 000 000	1,42
MTMUSR	168 000 000	2,34
MCIA	104 460 000	1,46
MDENP	114 000 000	1,59
PM	160 800 000	2,24
PRESIDENCE	545 400 000	7,61
CSC	-	-
COUR DES COMPTES	36 000 000	0,50
MEDIATEUR	-	-
CNDH	48 000 000	0,67
Total	7 170 864 000	100

Source : DGAIE/DAIE

III.7 STATISTIQUES DES RECETTES DE SERVICE

Tableau III.7. 1 : Evolution des recouvrements des recettes de service de la DGAIE en millions de franc FCFA

ANNEES	2020	2021	2022	2023	2024
Vente aux enchères	1651,4	1473,25	114,35	17 ;01	155,83
Location d'immeuble	0	0	0,36	0	213
Vente de fiche d'immatriculation	3,77	1,09	2,46	2,96	7,52
Location de véhicule	16,54	9,3	35,74	107,37	206,31
Agrément technique	-	-	-	40,5	96
Total	1671,71	1 483,64	152,91	167,84	678,66

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.7. 2 : Evolution des recettes de ventes aux enchères de 2020-2024 en millions de francs CFA

ANNEES	2020	2021	2022	2023	2024
MONTANT	1651,4	1473,25	114,35	17,01	155,83

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.7. 3 : Répartition des recettes de la vente aux enchères en 2024 en millions de francs CFA

Structures	Montant	Part (%)
ETAT	84,84	54,44
EPE	3,74	2,40
CT	3,39	2,17
SE	22,96	14,73
Fonds d'Equipement (MEF, DGAIE)	40,90	26,26
TOTAL	155,83	100

Source : DGAIE/DAIE

Tableau III.7. 4 : Évolution du montant de la location de véhicules de 2020-2024 en million de franc CFA

ANNEES	2020	2021	2022	2023	2024
Location de véhicule	16,54	9,3	35,74	107,37	206,31

Source : DGAIE/DAIE

III.8 STATISTIQUES SUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS, EAU, ELECTRICITE, TELEPHONE.

Tableau III.8. 1: Répartition des dépenses en millions de franc CFA de consommation par poste entre 2020 et 2024

Désignation	Montant	(%)
Eau	42 052,28	23,82%
Electricité	104 936,96	59,45%
Téléphone	29 521,53	16,73%
Total	176 510,76	100,00%

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8. 2 : Évolution du montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone en FCFA

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024
Eau	8 107 584 999	8 918 912 954	8 399 651 353	8 433 073 457	8 193 058 765
Électricité	19 090 593 925	20 835 302 465	20 397 451 915	21 835 367 342	22 778 241 240
Téléphone	6 246 786 919	5 958 357 492	5 968 014 160	5 939 045 089	5 409 322 884
TOTAL	33 444 965 843	35 712 572 911	34 765 117 428	36 207 485 888	36 380 622 889

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8. 3 : Classification des Ministères et Institutions par « grands consommateurs » en Eau

N° SECTION	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONSOMMATION (FCFA)	PART (%)
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	2 326 270 977	28,39
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	1 527 641 598	18,65
1	Présidence du Faso	1 473 849 915	17,99
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux	581 522 471	7,10
9	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité°	476 338 854	5,81
14	Ministère de l'Economie et des Finances	322 462 710	3,94
42	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	308 634 865	3,77
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	251 853 023	3,07
23	Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	172 800 942	2,11
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	168 101 728	2,05
27	Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques	117 503 530	1,43
22	Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale	95 397 704	1,16
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	56 391 024	0,69
30	Ministère des Infrastructures	52 755 826	0,64
99	Dépenses Communes Interministérielles (HOTELS ADMINISTRATIFS)	47 858 677	0,58
25	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	38 756 623	0,47
4	Assemblée Législative de Transition	31 277 198	0,38
3	Primature	25 798 880	0,31
5	Conseil Economique et Social	18 552 724	0,23
26	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	17 356 032	0,21
38	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	16 306 198	0,20

N° SECTION	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONSOMMATION (FCFA)	PART (%)
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	13 362 528	0,16
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	7 087 487	0,09
2	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	6 830 870	0,08
60	Médiateur du Faso	6 472 212	0,08
58	Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	6 083 194	0,07
51	Conseil Supérieur de la Communication	5 538 869	0,07
57	Cour de Cassation	5 417 082	0,07
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	4 010 735	0,05
56	Cour des Comptes	3 860 830	0,05
59	Commission Informatique et des Libertés	2 662 520	0,03
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	2 563 248	0,03
54	Conseil Constitutionnel	1 097 396	0,01
50	Grande Chancellerie	640 295	0,01
55	Conseil d'Etat	0	0,00
61	Commission Nationale des Droits Humains		0,00

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8. 4 : Classification des Ministères et Institutions par « grands consommateurs » en Electricité

N° SECTION	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONSOMMATION (FCFA)	TAUX (%)
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	6 132 994 961	26,92
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	3 587 136 113	15,75
14	Ministère de l'Economie et des Finances	2 647 406 288	11,62

N° SECTION	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONSUMMATION (FCFA)	TAUX (%)
9	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité°	2 254 726 495	9,90
27	Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques	1 077 541 210	4,73
23	Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	1 026 187 198	4,51
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	856 054 064	3,76
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	743 613 069	3,26
1	Présidence du Faso	713 677 459	3,13
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux	710 275 616	3,12
30	Ministère des Infrastructures	523 878 522	2,30
42	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	387 998 893	1,70
99	Dépenses Communes Interministérielles (HOTELS ADMINISTRATIFS)	353 604 380	1,55
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	290 627 330	1,28
22	Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale	260 054 016	1,14
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	186 421 351	0,82
3	Primature	151 067 532	0,66
4	Assemblée Législative de Transition	150 322 947	0,66
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	131 498 984	0,58
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	108 301 975	0,48
26	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	82 727 207	0,36
25	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	80 989 002	0,36
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	51 388 663	0,23
38	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	48 542 808	0,21

N° SECTION	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONSOMMATION (FCFA)	TAUX (%)
57	Cour de Cassation	33 921 957	0,15
2	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	33 277 038	0,15
51	Conseil Supérieur de la Communication	33 260 835	0,15
56	Cour des Comptes	31 321 198	0,14
5	Conseil Economique et Social	19 995 856	0,09
54	Conseil Constitutionnel	18 933 687	0,08
60	Médiateur du Faso	17 929 790	0,08
59	Commission Informatique et des Libertés	17 307 262	0,08
50	Grande Chancellerie	15 257 534	0,07
55	Conseil d'Etat	0	0,00
58	Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	0	0,00
61	Commission Nationale des Droits Humains		0,00

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8. 5 : Classification des Ministères et Institutions par « grands consommateurs » en Téléphone

N° SECTION	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONSOMMATION (FCFA)	TAUX (%)
14	Ministère de l'Economie et des Finances	1 039 505 049	19,22
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	986 679 036	18,24
99	Dépenses Communes Interministérielles (HOTELS ADMINISTRATIFS)	836 673 824	15,47
1	Présidence du Faso	739 886 125	13,68
9	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité°	436 313 152	8,07
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	276 535 547	5,11

N° SECTION	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONSOMMATION (FCFA)	TAUX (%)
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	141 016 653	2,61
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	128 772 133	2,38
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	128 701 895	2,38
27	Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques	115 656 969	2,14
4	Assemblée Législative de Transition	93 837 346	1,73
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux	64 804 123	1,20
26	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	63 061 839	1,17
3	Primature	61 367 645	1,13
30	Ministère des Infrastructures	47 029 926	0,87
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	43 103 030	0,80
42	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	39 584 974	0,73
23	Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	32 977 878	0,61
58	Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	24 757 250	0,46
22	Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale	24 138 660	0,45
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	19 850 442	0,37
51	Conseil Supérieur de la Communication	16 873 886	0,31
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	13 554 920	0,25
25	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	9 586 338	0,18
60	Médiateur du Faso	5 414 300	0,10
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	5 406 141	0,10
59	Commission Informatique et des Libertés	3 938 128	0,07
61	Commission Nationale des Droits Humains	2 071 123	0,04

N° SECTION	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONSOMMATION (FCFA)	TAUX (%)
2	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	1 806 611	0,03
50	Grande Chancellerie	1 720 563	0,03
38	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	1 636 373	0,03
5	Conseil Economique et Social	1 239 102	0,02
54	Conseil Constitutionnel	629 889	0,01
55	Conseil d'Etat	617 370	0,01
56	Cour des Comptes	574 644	0,01
57	Cour de Cassation	0	0,00

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8.6 : Situation des lignes téléphoniques résiliées en 2024

N° D'ORDRE	MINISTERES/INSTITUTIONS	NOMBRE DE LIGNES RESILIEES
1	Primature	23
2	Grande Chancellerie	4
3	Médiateur du Faso	14
4	Cours des comptes	4
5	Conseil constitutionnel	1
6	Conseil d'Etat	3
7	Commission Electorale Nationale Indépendante	5
8	SG du gouvernement	32
9	Conseil Economique et Social	16
10	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	14
11	Ministère de la communication, de la culture, des Arts et du Tourisme	77
12	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	1
13	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	130
14	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	39

N° D'ORDRE	MINISTERES/INSTITUTIONS	NOMBRE DE LIGNES RESILIEES
15	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	140
16	Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique	529
17	Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques	131
18	Ministère des Sports, de la jeunesse et de l'Emploi	80
19	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	1153
20	Ministère de la justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les institutions	168
21	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	319
22	Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille	169
23	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	110
24	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	110
25	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	85
26	Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales	284
27	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.	296
28	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	38
29	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	626
30	Présidence du Faso	287
TOTAL		4888

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8. 7 : Évolution des dépenses d'internet et de services postaux en FCFA

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Taux
Redevances du réseau informatique national de l'Administration (RESINA)	882 813 696	737 314 032	737 314 032	771 777 414	768 961 632	3 898 180 806	90,34%
Redevances des boîtes postales et des frais d'affranchissement du courrier	209 574 615	12 972 470	82 246 000	82 246 000	82 246 000	469 285 085	09,66%

TOTAL	1 092 388 311	750 286 502	819 560 032	854 023 414	851 207 632	4 367 465 891	100%
--------------	----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------------	-------------

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8. 8 : Evolution des consommations moyennes mensuelles par agent publique

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Eau (FCFA)	3 395	3 299	3 044	3 027	2 890
Electricité (FCFA)	8 709	7 707	7 393	7 838	8 034
Téléphone (FCFA)	2 043	2 204	2 163	2 132	1 908
Total (F CFA)	14 147	13 210	12 600	12 996	12 832

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8.9 : Évolution des acquisitions d'équipements faites par les ministères et institutions

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	TAUX
Matériels informatiques et péri-informatiques	1 258 077 513	1 660 955 132	2 419 963 234	3 758 385 913	2 418 068 418	11 515 450 210	31,7%
Mobiliers et matériels de bureau et de logement	1 054 575 593	2 294 296 545	2 385 967 110	3 401 261 669	3 798 921 169	12 935 022 086	35,6%
Fournitures de bureau	842 785 342	2 414 338 369	618 314 633	728 289 573	1 901 101 224	6 504 829 141	17,9%
Produits et consommables informatiques et péri-informatiques	755 706 411	1 475 068 154	797 369 531	797 369 531	1 601 529 049	5 427 042 676	14,9%
TOTAL	3 911 144 859	7 844 658 200	6 221 614 508	8 685 306 686	9 719 619 860	36 382 344 113	100%

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8. 9 : Évolution des acquisitions de timbres fiscaux et des autres imprimés administratifs entre 2020 et 2024

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Timbres fiscaux	289 932 994	0	182 215 509	0	202 979 989	675 128 492
Autres imprimés administratifs	528 614 630	881 087 592	735 927 414	466 586 241	296 735 750	2 908 951 627
Total	818 547 624	881 087 592	918 142 923	466 586 241	499 715 739	3 584 080 119

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8. 6 : Évolution du montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024
Eau	8 107 584 999	8 918 912 954	8 399 651 353	8 433 073 457	8 193 058 765
Electricité	19 090 593 925	20 835 302 465	20 397 451 915	21 835 367 342	22 778 241 240
Téléphone	6 246 786 919	5 958 357 492	5 968 014 160	5 939 045 089	5 409 322 884
TOTAL	33 444 965 843	35 712 572 911	34 765 117 428	36 207 485 888	36 380 622 889
Taux d'accroissement annuel du	-	10,01%	-5,82%	0,40%	-2,85%

montant des factures d'eau					
Taux d'accroissement annuel du montant des factures d'électricité	-	9,14%	-2,10%	7,05%	4,32%
Taux d'accroissement annuel des factures de téléphone	-	-4,62%	0,16%	-0,49%	-8,92%
Taux d'accroissement annuel de la facture globale	-	6,78%	-2,65%	4,15%	0,48%

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.8. 7 : Evolution du train de vie de l'Etat

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses des ABS et du personnel (en milliards)	1 073,02	1 155,61	1 218,79*	1 304,79**	1 391,66***
Dépenses acquisition de véhicules (en milliards)	2,98	6,78	4,61	0	8 423,16
Total des dépenses de fonctionnement (en milliards)	1 076,00	1 162,39	1 223,40	1 304,79	1 391,66
Recettes propres (en milliards)	1 355,77	1 683,15	2 400,62*	2553,33**	2 769,18***
Ratio fonctionnement/Recettes propres	0,79	0,69	0,51	0,51	0,50

Source : DGAIE/DEDC

* - Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2022, au 31 décembre 2022

III.9 STATISTIQUES SUR LE PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT

Tableau III.9. 1: situation du Parc Automobile de l'État de 2020 à 2024

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024	Taux d'accroissement moyen annuel	Variation (2021-2022)
4 roues	3727	3727	5771	5771	7528	19,21%	30,45%
Berline	673	673	1078	1078	1239	16,48%	14,94%
Pick-Up	1793	1793	2827	2827	3609	19,11%	27,66%
Station wagon	866	866	1468	1468	1884	21,45%	28,34%

Autres types de véhicules (Véhicules spécifiques, car/bus, camion, engins technique BTP).	395	395	398	398	796	19,15%	100,00%
2 roues (Motos)	11434	11434	11434	11434	11434	0,00%	0,00%
Total	15161	15 161	17 205	17205	18962	5,75%	10,21%

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024	Taux d'accroissement moyen annuel	Variation (2021-2022)
4 roues	3727	3727	5771	5771	7528	19,21%	30,45%
Berline	673	673	1078	1078	1239	16,48%	14,94%
Pick-Up	1793	1793	2827	2827	3609	19,11%	27,66%
Station wagon	866	866	1468	1468	1884	21,45%	28,34%
Autres types de véhicules (Véhicules spécifiques, car/bus, camion, engins technique BTP).	395	395	398	398	796	19,15%	100,00%
2 roues (Motos)	11434	11434	11434	11434	11434	0,00%	0,00%
Total	15161	15 161	17 205	17205	18962	5,75%	10,21%

Source : DGAIE/DPAE

Tableau III.9. 2 : situation du parc auto de l'État au niveau central et au niveau régional en 2024

DESIGNATION	MOTOS	BERLINE	PICK UP	STATION WAGON	AUTRES VEHICULES (spécifiques, car/bus, camion, engins technique pour BTP)	TOTAL
niveau déconcentre	6886	138	1351	627	302	9304
niveau central	4548	1101	2258	1257	796	9658
TOTAL	11434	1239	3609	1884	1096	18962
	60,30%	6,53%	19,03%	9,94%	5,78%	100,00%

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III 9.3 : Situation des véhicules du parc central de l'Etat en 2024

TYPES	MARQUES	MODELE	NOMBRES
BERLINE	MERCEDES	E250	22
		C180	2

	BMW	750 et 530	15
	TOYOTA	CAMRY	5
		CORROLA	1
	RENAULT	TALISMAN	22
	RENAULT	SANDERO	2
	RENAULT	PEUGEOT	1
	HUNDAI	SONATA	2
TOTAL			72
CARS/BUS	YUTONG, HYUNDAI, MERCEDES		16
TOTAL			16
CAMIONS	RENAULT		1
TOTAL			1
PICK-UP	DOUBLE ET SIMPLE CABINE		19
TOTAL			19
STATION WAGONS			11
TOTAL			11
TOTAL GENERAL			119

Source : DGAIE/DPAE

Tableau III.9. 4 : évolution des dépenses relatives au matériel roulant des Ministères et Institutions (en milliards de francs CFA)

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	TCAM
Carburant et lubrifiant	11,16	17,23	7,94	12,15	25,14	22,51%
Acquisition de véhicules	2,98	6,78	4,61	0,29	0,99	-24,08%
Entretien et réparation	1,29	0,91	3,33	3,8	0,8	-11,26%
Total	15,43	24,92	15,88	16,24	26,93	14,94%

Source : DGAIE/DPAE

Tableau III.9. 5 : Synthèse des opérations de contrôle des véhicules de l'État (2020-2024)

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Véhicules contrôlés	385	559	517	266	336
Cas d'infraction	25	48	47	36	26
Taux d'infraction (%)	6,49	8,59	9,09	13,53	7,74

Source : DGAIE/DPAE

Tableau III.9. 6 : situation des demandes de sollicitation des véhicules du parc central de l'Etat (2024)

Demandes traitées	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
341	293	85,67%

Source : DGAIE/DPAE

III.10 STATISTIQUES SUR LE DEPLOIEMENT DE LA COMPTABILITE MATIERE DANS L'ADMINISTRATION

Tableau III.10. 1 : Evolution du nombre de réceptions des commandes publiques et de leur montant

Qté/Val	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de réceptions	1 309	1 267	829	815	616
Montant réceptions (en milliards de francs CFA)	235,29	217,06	153,01	53,96	119,62

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.10. 2 : évolution du nombre de véhicules reformés

Désignations	2020	2021	2022	2023	2024
Véhicules à 4 roues	450	568	163	809	00
Véhicules à 2 roues	276	468	422	449	00
Total	726	1 036	585	1258	00

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.10. 3 : Situation des biens dévolus des projets et programmes entre 2020-2024

Libellé nombre	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Bien immobilier						
Bâtiments	8	56	256	75	126	521
Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	424	1094	759	106	293	2 676
Imprimante	384	1042	669	78	368	2 541
Ordinateur portable	360	881	681	185	273	2 380
Mobilier de bureau						
Chaise	1015	2818	1719	357	972	6 881
Fauteuil	216	1894	677	126	367	3 280
Bureau	203	1366	431	105	373	2 478

Armoire	221	1147	437	50	125	1 980
Matériel roulant						
Moto	500	406	327	112	224	1 569
Berline	9	12	21	6	2	50
Station wagon	49	33	64	24	23	193
Pick-Up	36	166	20	45	48	315
Véhicule spécifique	0	15	9	3	0	27
Matériel et outillage spécifique des mines et énergies						
Groupe électrogène	0	0	24	13	2	39
Autre ouvrage et infrastructure						
Autre ouvrage et infrastructure	0	0	0	0	48	48
Total	3 425	10 930	6 094	1 285	3 244	24 978

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.10. 4 : évolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières

Structures	2020	2021	2022	2023	2024
Ministères et institutions	41	41	41	41	0
EPE	96	126	126	126	60
Collectivités territoriales	17	19	19	20	21
Projets et Programmes de Dev	1	3	3	3	0
Total	155	189	189	189	115

Source : DGAIE/DEDC

Tableau III.10. 5 : évolution du nombre d'acteurs formés et sensibilisés sur la comptabilité des matières et la gouvernance des biens publics.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'acteurs	706	725	835	415	600

Source : DGAIE/DEDC

GLOSSAIRE

Concepts	définition
Archives	Ensemble des documents quel que soit leur date, leur forme, leur support matériel produits ou reçus par toute personne physique ou morale, par un organisme public ou privé dans l'exercice de ses activités.
Bail administratif	Contrat de location d'immeubles dans lequel l'État ou un de ses démembrements est partie contractante
Comptabilité des matières	Comptabilité d'inventaire permanent ayant pour objet la description des existants, des biens meubles et immeubles, des stocks autres que les deniers et valeurs.
Comptable des matières	Les comptables des matières sont des personnes habilitées à assurer la tenue de la comptabilité, la gestion des matières et la garde et la conservation des matières.
Fongible	Se dit d'un bien qui, dans l'usage qui en est fait, peut se substituer à un autre bien, de même nature, de même qualité ou de valeur égale
Hôtel administratif	Bâtiment administratif à usage de bureaux, d'une grande capacité d'accueil, destiné à regrouper plusieurs services publics.
Immeuble	(immobilier) Bien qui ne peut être déplacé
Indemnité de remise en État (IRE)	Indemnité de remise en État (IRE) est une somme que l'État doit verser au bailleur après la résiliation d'un contrat de bail en réparation des dégradations subies par ledit bâtiment du fait de l'occupation
Inventaire	Comptage physique du nombre (ou mesurage physique de la quantité) de matières existantes
Equipements	Les équipements sont généralement composés de matériels et mobiliers (bureau, logement et spécifiques), de matériels informatiques et de fournitures de bureau
État locataire	Le fait pour l'État et ses démembrements de prendre en bail avec des personnes physiques ou morales des biens immobiliers. Le locataire a un droit de jouissance sur le bien loué.
État propriétaire	Le fait pour l'État et ses démembrements autonomes d'avoir dans leur patrimoine des biens immobiliers. A cet effet, en tant que propriétaire, il peut user, fructifier et aliéner des biens détenus en propriété.
Maître d'œuvre	Personne physique ou morale de droit public ou privé chargée par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué, des attributions attachées aux aspects architecturaux et techniques de la réalisation d'un ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure au terme d'un contrat de maîtrise d'œuvre.
Maître d'ouvrage	Personne morale de droit public qui est le propriétaire final de l'ouvrage ou de l'équipement technique objet du marché.

Patrimoine non financier	Ensemble des biens corporels et incorporels appartenant à l'État.
Représentant de l'État propriétaire	Institution habilitée à agir au nom de l'État dans l'exercice des attributs de l'État propriétaire. Le ministre en charge des finances en tant qu'ordonnateur unique des matières communes est le représentant de l'État propriétaire.
Services associés	Ensemble de prestations à effectuer dans un bâtiment en vue d'en assurer une fonctionnalité permanente et améliorer ainsi sa durabilité. Elles visent notamment : - le maintien de la propreté des lieux (nettoyage des bureaux, cours et toits, entretien des jardins) ; - la maintenance des équipements et des installations (circuit électrique, réseau informatique, climatisation, plomberie sanitaire, bris de glace, étanchéité, traitement anti termites, etc.) ; - la sécurisation du bâtiment (sécurité incendie et protection des biens et des personnes).
Train de vie de l'État	Ensemble des dépenses relatives au fonctionnement courant des services publics. Il intègre les dépenses inscrites au titre 3 et les acquisitions nouvelles de véhicules issues du titre 4 du budget de l'État.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	I
SOMMAIRE.....	1
LISTE DES TABLEAUX	2
LISTES DES GRAPHIQUES	4
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
DÉMARCHE METHODOLOGIQUE	8
DEFINITION DES CONCEPTS	9
RESUME EXECUTIF	11
I. 1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA DGAIE	14
1. Mission et Attributions de la DGAIE	14
2. Structures.....	15
I.2 ANALYSE DES INDICATEURS CLÉS DE LA DGAIE	19
I.2.1 Ressources humaines.....	19
I.2.2 Les ressources financières.....	24
I.2.3 Les ressources matérielles.....	27
I.2.4 Archives et documentation	31
I.2.5 Communication et relations publiques	35
II.1 BATIMENTS ET BAUX ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT	44
II.1.1 Indicateurs clés des bâtiments administratifs de l'Etat.....	44
II.1.2 Indicateurs clés des baux administratifs de l'état.....	47
II.1.3 Répartition des baux administratifs.....	50
II.1.4 Recettes de service.....	57
II.2 DEPENSES EN EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE	62
II.3 DEPENSES DE FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE L'ÉTAT	69
II.4 LE TRAIN DE VIE DE L'ÉTAT	75
II.5 INDICATEURS CLES DU PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT	77
II.5.1 Taille du parc automobile de l'Etat	77
II.5.2 Evolution des dépenses relatives à la gestion du parc automobile de l'État	81
II.5.3 Les opérations de contrôles des véhicules de l'État et des autres organismes publics	83
II.6 INDICATEURS CLES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPTABILITE MATIERES	85
II.6.1 Réceptions des commandes publiques.....	85
Source : DGAIE/DPAE	86
II.6.2 Réforme des biens de l'État	86
II.6.3 Dévolution des biens des projets et programmes en fin d'exécution au Burkina Faso	87
II.6.4 Évolution du déploiement de la comptabilité des matières dans l'administration publique	89
III.2 STATISTIQUES DES RESSOURCES FINANCIERES	95
III.3 STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES MATERIELLES	97
III.4 STATISTIQUES DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION	98
III.5 STATISTIQUES SUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS PUBLIQUES	99
III.6 STATISTIQUES DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT	99
III.7 STATISTIQUES DES RECETTES DE SERVICE	104
III.8 STATISTIQUES SUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS, EAU, ELECTRICITE, TELEPHONE.....	105
III.9 STATISTIQUES SUR LE PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT	114
III.10 STATISTIQUES SUR LE DEPLOIEMENT DE LA COMPTABILITE MATIERE DANS L'ADMINISTRATION	117
GLOSSAIRE	119
TABLE DES MATIERES.....	121